

**Rapport pour la commission
permanente du conseil régional**
<%moisCX%>

*Présenté par
Jean-Paul Huchon
Président du conseil régional
d'Île-de-France*

**ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DES POLITIQUES
REGIONALES POUR LES PERSONNES EN GRANDE PRECARITE ET EN
SITUATION D'EXCLUSION**

TROISIEME AFFECTATION POUR 2014

Chapitre 904 « Santé et action sociale »**Sous- fonction 42 « Action sociale »****Programme HP 42-003 (142 003) « Dispositif en faveur des personnes en situation précaire »****Chapitre 934 « Santé et action sociale »****Sous- fonction 42 « Action sociale »****Programme HP 42-003 (142 003) « Dispositif en faveur des personnes en situation précaire »***Sommaire*

EXPOSE DES MOTIFS	4
PROJET DE DELIBERATION	6
ANNEXE 1 A LA DELIBERATION : ETAT RECAPITULATIF	11
ANNEXE 2 A LA DELIBERATION : FICHES PROJETS.....	22
ANNEXE 3 A LA DELIBERATION : CONVENTION EN VUE DE L'EXPERIMENTATION D'UN DISPOSITIF PARTENARIAL ENTRE LES SERVICES DE L'ETAT ET LES COLLECTIVITES TERRITORIALES VISANT A RENFORCER L'ACCOMPAGNEMENT ET LA PROTECTION DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES ET EN TRES GRAND DANGER DANS LE DEPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE.	126
ANNEXE 4 A LA DELIBERATION : CONVENTION D'EXPERIMENTATION VISANT A RENFORCER LA PROTECTION DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES EN TRES GRAND DANGER DANS LE VAL D'OISE.....	143

EXPOSE DES MOTIFS

Le présent rapport a pour objet d'attribuer **26 subventions** et de proposer l'affectation d'un montant d'autorisations de programme de **2.749.325,88 €** et d'un montant de **462 432,59 €** d'autorisations d'engagement prélevées respectivement sur les chapitres 904 et 934 « Santé et action sociale », code fonctionnel 42 « Action sociale » du budget 2014.

Ces opérations, projets et programmes triennaux relèvent des politiques régionales pour les personnes en grande précarité et en situation d'exclusion et pour les gens du voyage votées par délibération n° CR n°23-11 du 7 avril 2011.

Ce rapport vous propose de participer à la réalisation de :

- **10 opérations** au titre du chapitre 904, Programme HP 42-003 (142 003) « Dispositif en faveur des personnes en situation précaire », pour un montant d'autorisations de programme affecté de **2.749.325,88 €**
- **16 projets et programmes triennaux** au titre du chapitre 934, Programme HP 42-003 (142 003) « Dispositif en faveur des personnes en situation précaire » pour un montant d'autorisations d'engagement affecté de **462 432,59 €**

Les opérations, projets et programmes triennaux vous sont présentés dans les fiches-projets dans l'annexe 2 de la délibération.

En plus des nouvelles attributions de subvention, et en raison d'erreur matérielle, il est proposé de procéder **à la réaffectation d'une subvention d'un montant d'autorisations de programme (AP) de 320.000 €** (AV09001775) en vue de la création de huit terrains familiaux locatifs à Pontoise (95), au bénéfice de la commune de Pontoise, la subvention initiale d'AP allouée initialement par délibération CP n°09-1026 du 22/10/2009 étant caduque.

Enfin, comme elle l'a déjà fait en Seine-Saint-Denis, à Paris, dans les Yvelines et en Essonne, la Région souhaite répondre favorablement à la demande du Conseil général du Val d'Oise, de participer, à la 3^{ème} convention d'expérimentation visant à renforcer la protection des femmes victimes de violences en très grand danger dans le Val d'Oise, en partenariat avec le Conseil Général du Val d'Oise, le Tribunal de Grande Instance de Pontoise, la Préfecture du Val d'Oise, l'association Du Côté des Femmes, le Centre d'informations sur les droits des Femmes et des Familles du Val d'Oise – Centre d'aide et d'information aux victimes (CIDFF-CIDAV 95), l'Association pour l'accompagnement et la formation et des familles (AFAVO), Mondial Assistance Tel2S et France-Telecom Orange.

Dans ce cadre, il est proposé dans le présent rapport :

- une affectation d'autorisation d'engagement de 9.000 € à destination du CIDFF 95
- une affectation d'autorisation d'engagement de 6.500,00 € à destination de DU COTE DES FEMMES

dans le cadre de l'article 50 de la délibération cadre CR 23-11 du 7 avril 2011, d'approuver le projet de convention en vue de l'expérimentation d'un dispositif partenarial entre les services de l'Etat et les collectivités territoriales visant à renforcer l'accompagnement et la protection des femmes victimes de violences et en très grand danger dans le département du Val-d'Oise et d'autoriser le Président à le signer.

De plus, la Région souhaite s'associer à la convention en vue de l'expérimentation d'un dispositif visant à renforcer la protection des femmes victimes de violences conjugales en très grand danger, en partenariat avec le Conseil général du Val-de-Marne, la Préfecture du Val-de-Marne, du

Procureur de la République, l'association tremplin 94-SOS Femmes, Mondial Assistance et Orange.

Dans ce cadre, il est proposé d'approuver le projet de convention en de cette expérimentation dans le département du Val-de-Marne, et d'autoriser le Président à le signer.

Par ailleurs, dans le cadre de la convention multipartite avec la Seine Saint-Denis, une autorisation d'engagement de 33.638,00€ à destination de l'association SOS Victimes 93 est aussi proposée.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**Le président du conseil régional
d'Ile-de-France**

JEAN-PAUL HUCHON

PROJET DE DELIBERATION

DU

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DES POLITIQUES REGIONALES
POUR LES PERSONNES EN GRANDE PRECARITE ET EN SITUATION D'EXCLUSION

TROISIEME AFFECTATION 2014

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

- VU** le Code Général des collectivités territoriales ;
- VU** le Code de l'action sociale et des familles ;
- VU** la délibération n°CR 10-10 du 16 avril 2010 relative aux délégations d'attributions du Conseil régional à sa Commission permanente ;
- VU** la délibération n°CR 33-10 du 17 juin 2010 relative au règlement budgétaire et financier de la Région Ile-de-France ;
- VU** la délibération n°CR 23-11 du 7 avril 2011 relative à la politique sociale régionale ;
- VU** la délibération n°CP 08-1314 du 27 novembre 2008 relative à la mise en œuvre des critères environnementaux et sociaux pour un développement durable dans les domaines du développement social et de la santé – Adoption des cahiers des charges HQE et insertion ;
- VU** L'article 9 de la délibération n°CP 11-206 du 10 mars 2011 amendant les cahiers des charges HQE adoptés par la délibération CP 08-1314 du 27 novembre 2008 ;
- VU** La délibération n°CP 11-780 du 20 octobre 2011 portant approbation des conventions-type et annexe-type relatives à la participation régionale en investissement et en fonctionnement aux opérations, projets et programmes triennaux soutenus dans le cadre de la délibération n°CR 23-11 du 7 avril 2011 ;
- VU** la délibération n°CP 13-209 du 4 avril 2013 portant approbation de conventions-type et annexe-type relatives à la participation régionale en investissement et en fonctionnement
- VU** le budget de la Région Ile-de-France pour 2014 ;
- VU** la délibération n°CP 09-1026 du 22 octobre 2009 adoptant l'opération relative à la création de huit terrains familiaux locatifs pour gens du voyage à Pontoise
- VU** le rapport <numCX%> présenté par monsieur le président du conseil régional d'Ile-de-France ;
- VU** l'avis de la commission de l'action sociale, des formations sanitaires et sociales, de la santé et du handicap ;
- VU** l'avis de la commission des finances, de la contractualisation et de l'administration générale ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1 : Dispositif en faveur des personnes en situation précaire – Investissement

Décide de participer, au titre du programme « Dispositif en faveur des personnes en situation précaire », au financement d'opérations détaillées en annexe 2 à la présente délibération par l'attribution de subventions d'un montant maximum prévisionnel de **2.749.325,88 €** au titre du budget 2014.

Subordonne le versement des subventions en investissement, décrites en annexe 2, à la conclusion avec chaque bénéficiaire d'une convention conforme à la convention-type adoptée par l'article 1 de la délibération n° CP 13-209 du 4 avril 2013 et autorise le président du Conseil régional à les signer.

Affecte une autorisation de programme de **708.212,74 €** disponible sur le chapitre 904 « Santé et action sociale », code fonctionnel 42 « Action sociale », programme HP 42 003 (142 003) « Dispositif en faveur des personnes en situation précaire », action 142 003 01 « Etablissements et services pour femmes en difficulté », conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 1, au titre du budget 2014.

Affecte une autorisation de programme de **1.721.113,14 €** disponible sur le chapitre 904 « Santé et action sociale », code fonctionnel 42 « Action sociale », programme HP 42 003 (142 003) « Dispositif en faveur des personnes en situation précaire », action 142 003 02 « Centres d'accueil et d'hébergement pour personnes sans abri », conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 1, au titre du budget 2014.

Article 2 : Dispositif en faveur des personnes en situation précaire – Investissement

Affecte, **dans le cadre d'une réaffectation**, une autorisation de programme de **320.000 €**, disponible sur le chapitre 904 « Santé et action sociale », code fonctionnel 42 « Action sociale », programme HP 42 003 (142 003) « Dispositif en faveur des personnes en situation précaire », action 142 003 03 « Gens du voyage », conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 1, au titre du budget 2014.

Article 3 : Dispositif en faveur des personnes en situation précaire – Fonctionnement

Décide de participer, au titre du programme « Dispositif en faveur des personnes en situation précaire », au financement des projets et programmes triennaux détaillés en annexe 2 à la présente délibération par l'attribution de subventions d'un montant maximum prévisionnel de **462 432,59 €** au titre du budget 2014.

Subordonne le versement de ces subventions de fonctionnement :

- pour les subventions relatives aux deuxièmes et troisièmes années des programmes triennaux adoptés avant le 4 avril 2013, avec chaque bénéficiaire, d'un avenant conforme aux avenants-types relatifs à la participation régionale en fonctionnement des programmes triennaux adoptés par l'article 3 de la délibération n° CP 11-780 du 20 octobre 2011, et autorise le président du Conseil régional à les signer.

- pour les autres subventions à la conclusion, avec chaque bénéficiaire, d'une convention ou d'un avenant conformes aux conventions-types et avenants-types relatifs à la participation régionale en fonctionnement aux projets et programmes triennaux adoptés par l'article 3 de la délibération n° CP 13-209 du 4 avril 2013, et autorise le président du Conseil régional à les signer.

Affecte une autorisation d'engagement de **462 432,59 €** disponible sur le chapitre 934 « Santé et action sociale », code fonctionnel 42 « Action sociale », programme HP 42 003 (142 003) « Dispositif en faveur des personnes en situation précaire », action 142 003 04 « Projets et programmes de lutte contre les exclusions et d'utilité sociale », conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 1, au titre du budget 2014.

Article 4 :

Autorise la prise en compte des dépenses éligibles à l'attribution des subventions à compter des dates prévisionnelles de démarrage indiquées dans le tableau ci-après par dérogation à l'article 17 alinéa 5 de l'annexe de la délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010 relative au règlement budgétaire et financier :

Dossier - Code	Bénéficiaire	Dossier (1)	Date prévisionnelle de démarrage
14005352	RESIDENCES SOCIALES DE FRANCE	Réalisation d'une pension de famille de 25 logements 7 rue Emile Duclaux à Suresnes (92)	01/03/2014
9001775	COMMUNE DE PONTOISE	création de 8 terrains familiaux d'une capacité totale de 32 places pour les gens du voyage au lieudit Le Niglo, Chemin du Nouveau Saint-Martin, à Pontoise (95)	01/09/2009
14002587	HOTEL SOCIAL 93	Equipement du CHRS Escale Saint Martin de 54 places, 24-26 boulevard de Stalingrad, à Sevran (93)	01/02/2014
14002076	HOTEL SOCIAL 93	Equipement du CHRS "L'hôtel Familial" de 50 places à destination des familles et jeunes couples au 15, rue Gambetta, à Noisy-le-Grand (93)	01/02/2014

14002590	HOTEL SOCIAL 93	Equipement du CHRS "La-Bas Tisse" de 98 places à destination des femmes isolées ou avec enfants au 28/30 Chemin des 22 Arpents, à Gagny (93)	01/02/2014
----------	-----------------	--	------------

Article 5 :

Autorise la prise en compte des dépenses éligibles à l'attribution des subventions à compter des dates prévisionnelles de démarrage indiquées dans le tableau ci-après par dérogation à l'article 29 de l'annexe de la délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010 relative au règlement budgétaire et financier :

Dossier - Code	Bénéficiaire	Dossier (1)	Date prévisionnelle de démarrage
14011523	ARFOG LAFAYETTE	jeunes adultes non lecteurs et non francophones : formation initiale linguistique, vivre en France, projet professionnel et accompagnement social	01/05/2014
14008309	CIDFF 95 CENTRE D'INFORMATION DEPARTEMENTAL SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES DU VAL D'OISE	Soutien régional à l'association CIDFF 95 dans le cadre du dispositif expérimental de téléphones d'alerte pour femmes en très grand danger dans le département du Val d'Oise	01/01/2014
14009596	CIMADE SERVICE OECUMENIQUE D'ENTRAIDE	FAVORISER L'ACCES A LA PROTECTION, A LA SANTE DES FEMMES ETRANGERES VICTIMES DE VIOLENCES, ET AUX DROITS ECONOMIQUES ET SOCIAUX DES DEMANDEURS D'ASILE ET DES ETRANGERS MALADES-2EME ANNEE DE PROGRAMME	01/01/2014
14008318	DU COTE DES FEMMES	Soutien régional à l'association Du Côté des Femmes dans le cadre du dispositif expérimental de téléphones d'alerte pour femmes en très grand danger dans le département du Val d'Oise	01/01/2014
14004588	ECOLE NORMALE SOCIALE	jeunes en grandes difficultés linguistiques et sociales : premières passerelles vers l'insertion professionnelle ; développement et diffusion de dispositifs pilotes (3° année du programme)	01/03/2014

14008343	FAPIL ILE DE FRANCE	formation des acteurs franciliens de l'insertion logement, et mutualisation de leurs bonnes pratiques (troisième année du programme)	01/05/2014
14010067	GISTI GROUPEMENT D'INFORMATION ET DE SOUTIEN AU TRAVAIL DES IMMIGRES	FAVORISER L'ACCES AUX DROITS DES PERSONNES ETRANGERES EN ILE-DE-FRANCE	01/02/2014
14009469	LE RELAIS DE SENART	développement d'un dispositif d'accompagnement des femmes victimes de violences en Seine-et-Marne (77) – troisième année du programme	01/04/2014
14010803	MOUVEMENT ATD QUART MONDE	Porter un projet de développement global pour éradiquer la misère en Ile-de-France - 3ème année	01/01/2014
14001058	SOS VICTIMES 93	Prolongement de l'expérimentation d'un dispositif de protection avec géolocalisation, des femmes en très grand danger en Seine Saint-Denis	03/12/2013

Article 6 :

Décide de participer à l'expérimentation d'un dispositif partenarial entre les services de l'Etat et les collectivités territoriales visant à renforcer l'accompagnement et la protection des femmes victimes de violences et en très grand danger dans le département du Val-de-Marne

Et autorise le Président du Conseil régional à signer la convention présentée en annexe 3 de la présente délibération en vue de cette expérimentation.

Article 7 :

Décide de participer à la 3ème convention d'expérimentation visant à renforcer la protection des femmes victimes de violences en très grand danger dans le Val d'Oise.

Et autorise le Président du Conseil régional à signer la convention présentée en annexe 4 de la présente délibération en vue de cette expérimentation.

**Le président du conseil régional
d'Ile-de-France**

JEAN-PAUL HUCHON

ANNEXE 1 A LA DELIBERATION : ETAT RECAPITULATIF

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	18/06/2014	N° de rapport :	CP14-384	Budget :	2014
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	904 - Santé et action sociale
Code fonctionnel :	42 - Action sociale
Programme :	142003 - Dispositif en faveur des personnes en situation précaire
Action :	14200301 - Établissements et services pour femmes en difficulté

Dispositif :	00000695 - Etablissements d'hébergement pour femmes en difficulté
---------------------	---

Dossier :	14002590 - Equipement du CHRS "La-Bas Tisse" de 98 places à destination des femmes isolées ou avec enfants au 28/30 Chemin des 22 Arpents, à Gagny (93)		
Bénéficiaire :	R10334 - HOTEL SOCIAL 93		
Localisation :	GAGNY		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	28 832,08 €	Code nature :	20421

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :
288 320,82 € HT	10 %	28 832,08 €

Total sur le dispositif 00000695 - Etablissements d'hébergement pour femmes en difficulté :	28 832,08 €
--	-------------

Dispositif :	00000697 - Logement social pour femmes en difficulté
---------------------	--

Dossier :	14005394 - construction d'un centre d'hébergement de 34 places pour l'accueil de femmes sans abri vieillissantes, rue de Reuilly dans le 12° arrondissement de Paris		
Bénéficiaire :	R5242 - PARIS HABITAT OPH		
Localisation :	PARIS		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	679 380,66 €	Code nature :	204162

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :
3 041 666,00 € TTC	22,34 %	679 380,66 €

Total sur le dispositif 00000697 - Logement social pour femmes en difficulté :	679 380,66 €
---	--------------

Total sur l'imputation 904 - 42 - 142003 - 14200301 :	708 212,74 €
--	--------------

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	18/06/2014	N° de rapport :	CP14-384	Budget :	2014
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	904 - Santé et action sociale
Code fonctionnel :	42 - Action sociale
Programme :	142003 - Dispositif en faveur des personnes en situation précaire
Action :	14200302 - Centres d'accueil et d'hébergement pour personnes sans abri

Dispositif :	00000700 - Services et accueils de jour pour les personnes sans abri, les familles demandeuses d'asile et les réfugiés
---------------------	--

Dossier :	14004540 - Acquisition d'un véhicule destiné au transport de denrées alimentaires et produits divers de l'épicerie sociale L'ETAPE à Palaiseau (91)		
Bénéficiaire :	P0028049 - ASSOCIATION L ETAPE		
Localisation :	PALAISEAU		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	10 000,00 €	Code nature :	20421

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :
42 644,30 €	TTC 23,45 %	10 000,00 €

Total sur le dispositif 00000700 - Services et accueils de jour pour les personnes sans abri, les familles demandeuses d'asile et les réfugiés :	10 000,00 €
---	-------------

Dispositif :	00000702 - Etablissements d'hébergement pour personnes sans abri, familles demandeuses d'asile et réfugiés
---------------------	--

Dossier :	14010891 - Réhabilitation du pavillon n°29 pour un CHRS Croix Rouge, hôpital Paul Guiraud à Villejuif (94)		
Bénéficiaire :	R7006 - OPH 94 VALOPHIS HABITAT - OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU VAL DE MARNE		
Localisation :	VILLEJUIF		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	480 000,00 €	Code nature :	204182

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :
2 548 145,06 €	TTC 18,84 %	480 000,00 €

Dossier :	14002076 - Equipement du CHRS "L'hôtel Familial" de 50 places à destination des familles et jeunes couples au 15, rue Gambetta, à Noisy-le-Grand (93)		
Bénéficiaire :	R10334 - HOTEL SOCIAL 93		
Localisation :	NOISY-LE-GRAND		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	2 785,03 €	Code nature :	20422

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :
27 850,30 €	HT 10 %	2 785,03 €

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	18/06/2014	N° de rapport :	CP14-384	Budget :	2014
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	904 - Santé et action sociale
Code fonctionnel :	42 - Action sociale
Programme :	142003 - Dispositif en faveur des personnes en situation précaire
Action :	14200302 - Centres d'accueil et d'hébergement pour personnes sans abri

Dispositif :	00000702 - Etablissements d'hébergement pour personnes sans abri, familles demandeuses d'asile et réfugiés
---------------------	--

Dossier :	14002587 - Equipement du CHRS Escale Saint Martin de 54 places, 24-26 boulevard de Stalingrad, à Sevran (93)		
Bénéficiaire :	R10334 - HOTEL SOCIAL 93		
Localisation :	SEVRAN		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	17 107,08 €	Code nature :	20422

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :
171 070,82 €	TTC 10 %	17 107,08 €

Dossier :	14008188 - Travaux de reconstruction du centre d'hébergement et de réinsertion sociale LES SUREAUX à Montreuil (93)		
Bénéficiaire :	P0028687 - COS COS		
Localisation :	MONTREUIL		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	720 000,00 €	Code nature :	20422

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :
4 885 188,00 €	TTC 14,74 %	720 000,00 €

Dossier :	14009971 - Réhabilitation du centre Maubeuge, établissement de type Lits Halte Soins Santé, 75 rue de Maubeuge Paris 10e		
Bénéficiaire :	R37728 - SOS HABITAT ET SOINS		
Localisation :	PARIS		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	116 221,03 €	Code nature :	20422

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :
581 105,13 €	TTC 20 %	116 221,03 €

Total sur le dispositif 00000702 - Etablissements d'hébergement pour personnes sans abri, familles demandeuses d'asile et réfugiés :	1 336 113,14 €
---	----------------

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	18/06/2014	N° de rapport :	CP14-384	Budget :	2014
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	904 - Santé et action sociale
Code fonctionnel :	42 - Action sociale
Programme :	142003 - Dispositif en faveur des personnes en situation précaire
Action :	14200302 - Centres d'accueil et d'hébergement pour personnes sans abri

Dispositif :	00000714 - Logement social pour personnes sans abri
---------------------	---

Dossier :	14005352 - Réalisation d'une pension de famille de 25 logements 7 rue Emile Duclaux à Suresnes (92)		
Bénéficiaire :	P0015176 - RESIDENCES SOCIALES DE FRANCE		
Localisation :	SURESNES		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	375 000,00 €	Code nature :	20422

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :
2 498 110,00 €	TTC 15,01 %	375 000,00 €

Total sur le dispositif 00000714 - Logement social pour personnes sans abri :	375 000,00 €
--	--------------

Total sur l'imputation 904 - 42 - 142003 - 14200302 :	1 721 113,14 €
--	----------------

Chapitre :	904 - Santé et action sociale
Code fonctionnel :	42 - Action sociale
Programme :	142003 - Dispositif en faveur des personnes en situation précaire
Action :	14200303 - Gens du voyage

Dispositif :	00000083 - Clôturé_Habitat des gens du voyage_Clôturé
---------------------	---

Dossier :	09001775 - Création de 8 terrains familiaux d'une capacité totale de 32 places pour les gens du voyage au lieudit Le Niglo, Chemin du Nouveau Saint-Martin, à Pontoise (95) - REAFFECTATION		
Bénéficiaire :	R187 - COMMUNE DE PONTOISE		
Localisation :	PONTOISE		
CPER / CPRD :	Hors CPER		
Montant total :	320 000,00 €	Code nature :	204142

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :
1 226 667,45 €	HT 26,09 %	320 000,00 €

Total sur le dispositif 00000083 - Clôturé_Habitat des gens du voyage_Clôturé :	320 000,00 €
--	--------------

Total sur l'imputation 904 - 42 - 142003 - 14200303 :	320 000,00 €
--	--------------

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	18/06/2014	N° de rapport :	CP14-384	Budget :	2014
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	934 - Santé et action sociale
Code fonctionnel :	42 - Action sociale
Programme :	142003 - Dispositif en faveur des personnes en situation précaire
Action :	14200304 - Projets et programmes de lutte contre les exclusions et d'utilité sociale

Dispositif :	00000694 - Programmes triennaux destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage
---------------------	--

Dossier :	14004588 - jeunes en grandes difficultés linguistiques et sociales : premières passerelles vers l'insertion professionnelle ; développement et diffusion de dispositifs pilotes (3° année du programme)		
Bénéficiaire :	R29359 - ECOLE NORMALE SOCIALE		
Localisation :	REGION ILE DE FRANCE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	50 000,00 €	Code nature :	6574

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :
100 184,00 €	TTC 49,91 %	50 000,00 €

Dossier :	14008343 - formation des acteurs franciliens de l'insertion logement, et mutualisation de leurs bonnes pratiques (troisième année du programme)		
Bénéficiaire :	R34197 - FAPIL ILE DE FRANCE		
Localisation :	REGION ILE DE FRANCE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	42 000,00 €	Code nature :	6574

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :
84 000,00 €	TTC 50 %	42 000,00 €

Dossier :	14009469 - développement d'un dispositif d'accompagnement des femmes victimes de violences en Seine-et-Marne (77) – troisième année du programme		
Bénéficiaire :	R9596 - LE RELAIS DE SENART		
Localisation :	SEINE ET MARNE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	50 000,00 €	Code nature :	6574

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :
100 000,00 €	TTC 50 %	50 000,00 €

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	18/06/2014	N° de rapport :	CP14-384	Budget :	2014
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	934 - Santé et action sociale
Code fonctionnel :	42 - Action sociale
Programme :	142003 - Dispositif en faveur des personnes en situation précaire
Action :	14200304 - Projets et programmes de lutte contre les exclusions et d'utilité sociale

Dispositif :	00000694 - Programmes triennaux destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage
---------------------	--

Dossier :	14009596 - FAVORISER L'ACCES A LA PROTECTION, A LA SANTE DES FEMMES ETRANGERES VICTIMES DE VIOLENCES, ET AUX DROITS ECONOMIQUES ET SOCIAUX DES DEMANDEURS D'ASILE ET DES ETRANGERS MALADES-2EME ANNEE DE PROGRAMME		
Bénéficiaire :	R1835 - CIMADE SERVICE OECUMENIQUE D'ENTRAIDE		
Localisation :	REGION ILE DE FRANCE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	50 000,00 €	Code nature :	6574

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :
183 562,00 €	TTC 27,24 %	50 000,00 €

Dossier :	14010803 - Porter un projet de développement global pour éradiquer la misère en Ile-de-France - 3ème année		
Bénéficiaire :	R20547 - MOUVEMENT ATD QUART MONDE		
Localisation :	REGION ILE DE FRANCE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	50 000,00 €	Code nature :	6574

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :
124 506,00 €	TTC 40,16 %	50 000,00 €

Total sur le dispositif 00000694 - Programmes triennaux destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage :	242 000,00 €
---	--------------

Dispositif :	00000716 - Projets annuels destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage
---------------------	---

Dossier :	13015090 - Soutien et aide aux patients en situation de précarité dans différents hôpitaux français.		
Bénéficiaire :	P0025190 - AMIS MALADES L HOPITAL COCHIN		
Localisation :	REGION ILE DE FRANCE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	28 100,00 €	Code nature :	6574

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :
56 000,00 €	TTC 50 %	28 100,00 €

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	18/06/2014	N° de rapport :	CP14-384	Budget :	2014
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	934 - Santé et action sociale
Code fonctionnel :	42 - Action sociale
Programme :	142003 - Dispositif en faveur des personnes en situation précaire
Action :	14200304 - Projets et programmes de lutte contre les exclusions et d'utilité sociale

Dispositif :	00000716 - Projets annuels destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage
---------------------	---

Dossier :	14001058 - Prolongement de l'expérimentation d'un dispositif de protection avec géolocalisation, des femmes en très grand danger en Seine Saint-Denis		
Bénéficiaire :	R4718 - SOS VICTIMES 93		
Localisation :	SEINE SAINT DENIS		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	33 638,00 €	Code nature :	6574

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :
92 210,00 €	TTC 36,48 %	33 638,00 €

Dossier :	14005217 - Développer l'accompagnement social des franciliens réfugiés ou demandeurs d'asile ayant été victimes de torture ou de violences dans leur pays d'origine		
Bénéficiaire :	R23546 - PRIMO LEVI		
Localisation :	REGION ILE DE FRANCE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	30 000,00 €	Code nature :	6574

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :
75 381,00 €	TTC 39,8 %	30 000,00 €

Dossier :	14008309 - Soutien régional à l'association CIDFF 95 dans le cadre du dispositif expérimental de téléphones d'alerte pour femmes en très grand danger dans le département du Val d'Oise		
Bénéficiaire :	R4527 - CIDFF 95 CENTRE D'INFORMATION DEPARTEMENTAL SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES DU VAL D'OISE		
Localisation :	VAL D'OISE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	9 000,00 €	Code nature :	6574

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :
20 000,00 €	TTC 45 %	9 000,00 €

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	18/06/2014	N° de rapport :	CP14-384	Budget :	2014
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	934 - Santé et action sociale
Code fonctionnel :	42 - Action sociale
Programme :	142003 - Dispositif en faveur des personnes en situation précaire
Action :	14200304 - Projets et programmes de lutte contre les exclusions et d'utilité sociale

Dispositif :	00000716 - Projets annuels destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage
---------------------	---

Dossier :	14008318 - Soutien régional à l'association Du Côté des Femmes dans le cadre du dispositif expérimental de téléphones d'alerte pour femmes en très grand danger dans le département du Val d'Oise		
Bénéficiaire :	R1445 - DU COTE DES FEMMES		
Localisation :	VAL D'OISE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	6 500,00 €	Code nature :	6574

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :
13 000,00 €	TTC 50 %	6 500,00 €

Dossier :	14009482 - preparation à l'emploi de femmes en grande difficulté dans le 18° arrondissement : alphabétisation, accompagnement social, préparation du projet professionnel ; mise à disposition d'un dispositif		
Bénéficiaire :	P0000397 - ASSOCIATION D'ACCOMPAGNEMENT GLOBAL CONTRE L'EXCLUSION		
Localisation :	REGION ILE DE FRANCE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	20 197,00 €	Code nature :	6574

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :
40 735,00 €	TTC 49,58 %	20 197,00 €

Dossier :	14010060 - Ecrivains publics franciliens au service de personnes en difficulté sociale et linguistique : mise en place d'un premier cycle de formation continue ; formation à la langue et permanence locales.		
Bénéficiaire :	P0029219 - CARREFOUR ECHANGE RENCONTRE INSERTION SAINT EUSTACHE		
Localisation :	REGION ILE DE FRANCE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	20 000,00 €	Code nature :	6574

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :
43 520,00 €	TTC 45,96 %	20 000,00 €

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	18/06/2014	N° de rapport :	CP14-384	Budget :	2014
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	934 - Santé et action sociale
Code fonctionnel :	42 - Action sociale
Programme :	142003 - Dispositif en faveur des personnes en situation précaire
Action :	14200304 - Projets et programmes de lutte contre les exclusions et d'utilité sociale

Dispositif :	00000716 - Projets annuels destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage
---------------------	---

Dossier :	14010067 - FAVORISER L'ACCES AUX DROITS DES PERSONNES ETRANGERES EN ILE-DE-FRANCE		
Bénéficiaire :	R24924 - GISTI GROUPEMENT D'INFORMATION ET DE SOUTIEN AU TRAVAIL DES IMMIGRES		
Localisation :	PARIS		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	22 999,50 €	Code nature :	6574

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
161 400,00 €	TTC 14,25 %	22 999,50 €	

Dossier :	14011138 - Lutte contre l'isolement des personnes âgées migrantes et des populations fragilisées		
Bénéficiaire :	P0012321 - ESPACE FARABI		
Localisation :	Le détail de la localisation est présent sur la fiche projet.		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	15 000,00 €	Code nature :	6574

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
33 724,00 €	TTC 44,48 %	15 000,00 €	

Dossier :	14011523 - jeunes adultes non lecteurs et non francophones : formation initiale linguistique, vivre en France, projet professionnel et accompagnement social		
Bénéficiaire :	R4605 - ARFOG LAFAYETTE		
Localisation :	DEPARTEMENT DE PARIS		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	20 000,00 €	Code nature :	6574

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
54 000,00 €	TTC 37,04 %	20 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	18/06/2014	N° de rapport :	CP14-384	Budget :	2014
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	934 - Santé et action sociale
Code fonctionnel :	42 - Action sociale
Programme :	142003 - Dispositif en faveur des personnes en situation précaire
Action :	14200304 - Projets et programmes de lutte contre les exclusions et d'utilité sociale

Dispositif :	00000716 - Projets annuels destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage
---------------------	---

Dossier :	14011554 - Accompagnement des familles Roms en situation d'exclusion		
Bénéficiaire :	R15626 - EMMAUS SOLIDARITE		
Localisation :	VILLE DE PARIS		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	14 998,09 €	Code nature :	6574

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :
40 956,00 €	TTC 36,62 %	14 998,09 €

Total sur le dispositif 00000716 - Projets annuels destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage :	220 432,59 €
Total sur l'imputation 934 - 42 - 142003 - 14200304 :	462 432,59 €

**ANNEXE 2 A LA DELIBERATION :
FICHES PROJETS**

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 09001775
--

Commission Permanente du 18 juin 2014

Objet : CREATION DE 8 TERRAINS FAMILIAUX D'UNE CAPACITE TOTALE DE 32 PLACES POUR LES GENS DU VOYAGE AU LIEUDIT LE NIGLO, CHEMIN DU NOUVEAU SAINT-MARTIN, A PONTOISE (95) - REAFFECTATION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable places créées	1 226 667,45 €	26,09 %	320 000,00 €
	Montant Total de la subvention		320 000,00 €

Imputation budgétaire : 904-42-204142-142003-300
14200303- Gens du voyage

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE PONTOISE
 Adresse administrative : 2 RUE VICTOR HUGO
 95300 PONTOISE
 Statut Juridique : Commune
 Représentant : Monsieur PHILIPPE HOUILLON, Maire

N° SIRET : 21950500500013

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Clôturé_Habitat des gens du voyage_Clôturé

Objet du projet : création de 8 terrains familiaux d'une capacité totale de 32 places pour les gens du voyage au lieudit Le Niglo, Chemin du Nouveau Saint-Martin, à Pontoise (95)

Date prévisionnelle de début de projet : 1 septembre 2009

Date prévisionnelle de fin de projet : 1 septembre 2011

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Urgence du fait du report de la présentation de la demande du maître d'ouvrage

Objectifs :

Le schéma départemental d'accueil des gens du voyage du Val-d'Oise (95), approuvé le 30 novembre 2004, prévoyait notamment, pour la commune de Pontoise, la réhabilitation de l'aire d'accueil existante de 25 places. Du fait de la fermeture de l'aire en vue de sa réhabilitation, un accompagnement des familles de gens du voyage par la Ville de Pontoise a permis d'assurer le relogement des personnes souhaitant se sédentariser. Parallèlement, la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise a négocié la mise à disposition d'un terrain de substitution pour les autres familles. Du fait de la spécificité des populations accueillies sur son territoire, la Ville de Pontoise a souhaité mener deux opérations sur une même parcelle de 8.500 m², située au lieudit Le Niglo, Chemin du Nouveau Saint-Martin, dont la maîtrise d'ouvrage est déléguée à la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise : la réhabilitation-extension complète des

25 places, en en ajoutant 2, soit 27 places, opération qui a fait l'objet d'un soutien régional le 22 octobre 2009, d'un montant de 270.000 €, CP n°09-1026 et la création de 8 terrains familiaux de 32 places au total, objet de la présente demande.

Description :

Des réunions de concertation avec les différents acteurs et les familles de gens du voyage implantées à Pontoise ont eu lieu afin d'identifier les besoins et de tenter d'y répondre au mieux à travers la création des 8 terrains familiaux. Un travail avec les familles permettra également de favoriser l'exercice de leur citoyenneté et l'accès aux équipements urbains et dispositifs sociaux et administratifs, de permettre leur intégration sociale, et de lutte contre les discriminations.

Un contrat de mise à disposition d'un terrain familial sera signé entre la Ville et les familles de gens du voyage faisant état des droits et obligations de chacun des co-contractants. A ce titre une redevance sera versée par les occupants.

Moyens mis en œuvre :

La parcelle accueillant les terrains familiaux et l'aire d'accueil se situe sur la commune de Pontoise, entre l'Autoroute A 15, l'avenue de Verdun et les berges de l'Oise. Le terrain se décomposera 3 zones : au nord, un rond point englobant la zone d'accueil, à l'est, l'aire d'accueil et à l'ouest, les terrains familiaux. L'aire et le terrain familial seront physiquement séparés notamment par une levée de terre sinueuse et plantée, côté terrains familiaux. Chaque terrain bénéficiera d'un espace engazonné et sera délimité par une clôture grillagée agrémentée d'une haie afin de préserver l'intimité des familles. Les terrains comprendront un bâtiment de 48 m² comportant un coin cuisine, des sanitaires indépendants, une salle de bains avec douche et un auvent. Chacun d'entre eux pourra accueillir quatre caravanes. La superficie moyenne d'un terrain sera de 532,50 m².

Intérêt régional :

Dans le respect de la réglementation thermique RT 2005, il est prévu, dans les combles de chaque bâtiment, une isolation de type laine de roche d'épaisseur 200 mm. La toiture sera de type monopente composée de panneaux en acier et posée sur une charpente en bois massif. Les ouvrants seront de type PVC à double vitrage. Les douches seront chauffées par un système de ventilo-convecteur couplé à une résistance électrique. Une ventilation simple flux est prévue.

Public(s) cible(s) :

Familles de gens du voyage

Localisation géographique :

- PONTOISE

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2009

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux et charges afférentes	1 226 667,45	100,00%
Total	1 226 667,45	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Etat	341 488,00	27,84%
Région	320 000,00	26,09%
Département 95	22 080,00	1,80%
Fonds propres	543 099,45	44,27%
Total	1 226 667,45	100,00%

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2009	Habitat des gens du voyage	320 000,00 €
2011	Contrat Urbain de cohésion Sociale	280 890,00 €
2011	Dispositif de soutien en faveur des pôles touristiques régionaux	7 500,00 €
2012	Chantier école	35 735,00 €
2012	Aide régionale à l'équipement numérique des salles de cinéma Franciliennes	19 233,00 €
2013	Contrat Urbain de cohésion Sociale	188 628,76 €
2013	CR09-11 Habitat privé : ingénierie	28 493,00 €
2014	Contrat Urbain de cohésion Sociale	13 380,00 €
2014	Construction et aménagement des lieux de diffusion et de création culturelle	22 300,00 €
2014	Soutien à la création et à la diffusion numérique	11 987,00 €
2014	Habitat des gens du voyage	320 000,00 €
	Montant total	928 146,76 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14004588
--

Commission Permanente du 18 juin 2014

Objet : JEUNES EN GRANDES DIFFICULTES LINGUISTIQUES ET SOCIALES : PREMIERES PASSERELLES VERS L'INSERTION PROFESSIONNELLE ; DEVELOPPEMENT ET DIFFUSION DE DISPOSITIFS PILOTES (3° ANNEE DU PROGRAMME)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Programmes triennaux destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage	100 184,00 €	49,91 %	50 000,00 €
	Montant Total de la subvention		50 000,00 €

Imputation budgétaire : 934-42-6574-142003-300
14200304- Projets et programmes de lutte contre les exclusions et d'utilité sociale

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ECOLE NORMALE SOCIALE
 Adresse administrative : 2 RUE DE TORCY
75018 PARIS 18
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Monsieur Henry DELAUNAY-BELLEVILLE, Président

Objet : - la formation en travail social, la préparation aux carrières sociales, au diplôme d'Etat d'assistant de service social, à la formation permettant l'accès à la profession d'assistant de service social pour les ressortissants d'un Etat membre de la communauté européenne ainsi que pour les ressortissants d'un autre pays, titulaires d'un diplôme de service social.
 - la création et le soutien de tout service, dispositif ou établissement propre à faciliter le développement et la mise en œuvre d'interventions sociales, socioculturelles et culturelles.

Date de publication au JO : 15 janvier 1931

N° SIRET : 30903277900022

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Programmes triennaux destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage
 Rapport Cadre : CR23-11 du 07/04/2011

Objet du projet : jeunes en grandes difficultés linguistiques et sociales : premières passerelles vers

l'insertion professionnelle ; développement et diffusion de dispositifs pilotes (3^e année du programme)

Date prévisionnelle de début de projet : 1 mars 2014

Date prévisionnelle de fin de projet : 30 juin 2015

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : continuité du programme triennal

Objectifs :

L'ENS forme chaque année 250 personnes à l'encadrement ou au travail social. Située dans le quartier de La Chapelle, elle a aussi développé un important centre social, au bénéfice d'une population qui présente des taux de pauvreté et d'absence de diplôme deux fois supérieurs à la moyenne sur Paris. Avec un projet en direction des enfants, des jeunes, des jeunes adultes et plus largement des familles, salariés et bénévoles accueillent 200 jeunes et adultes pour l'apprentissage du français, 250 personnes à l'espace public numérique, 100 jeunes pour contribuer à leur orientation professionnelle ou de formation, 100 personnes dans le cadre de la permanence du PLIE.

Sur son quartier d'intervention, puis à Paris et en Seine Saint Denis voisine, l'ENS a constaté une forte demande de formation de base pour des jeunes, souvent français, arrivés vers 17-18 ans auprès de leur famille, en provenance du pays d'origine de leurs parents ; ceux qui ont été peu scolarisés sont particulièrement en difficulté, et leur niveau en français ne leur permet d'accéder à aucune formation (ni d'en tirer parti, le cas échéant).

D'autres jeunes, ayant été correctement scolarisés à l'étranger, certains avec un niveau baccalauréat, se trouvent en grand nombre sans formation accessible adaptée à leur âge et besoin pour apprendre à communiquer en français, et donc pour poursuivre un parcours d'insertion sociale et professionnelle.

Pour ces publics, la formation, au sens strict du terme, au français et aux compétences clé comprend :

- pour les jeunes lecteurs scripteurs débutants mais débrouillés à l'oral, deux sessions de 500 heures sur 17 semaines pour une quinzaine de jeunes chacune : 300 heures pour la communication orale et écrite dans les sphères quotidiennes et professionnelles élémentaires, dont un volet pour l'autonomie dans le temps et l'espace ; 100 heures tournées vers l'emploi (confiance en soi, valorisation de ses compétences, meilleure perception des métiers, bases comportementales), 100 heures pour des mathématiques et de l'informatique en contexte concret (vérifier la monnaie, faire un CV...) ; elles comprennent la préparation à un premier examen (Diplôme Initial de Langue Française, DILF) et la rencontre de divers interlocuteurs choisis pour aider à se construire un pré projet professionnel et à intégrer la notion de parcours. Les objectifs particuliers à la dernière année sont :

- consolider le travail de capitalisation, de mutualisation et de diffusion des outils pédagogiques réalisés en 2^e année,
- contribuer à une concertation avec les missions locales, les rares autres organismes qui interviennent pour la formation aux compétences clés de ce même type de public, pour faciliter des parcours de formation, et une prise en compte financière ultérieure des formations à ce type de public,
- consolider et étendre les partenariats pour orienter les jeunes après la formation ; en particulier, réaliser les évaluations initiales notamment en adaptant (en relation avec ARFOG qui accueille des jeunes non lecteurs, non communicants) les axes du référentiel Avenir Jeunes, et les évaluations finales avec les axes de ce référentiel, pour favoriser la suite de parcours vers cette formation de droit commun, et une prise en compte de ce public,
- apporter un soutien en ingénierie de formation aux organismes éventuellement très intéressés par la mise en place d'un dispositif similaire au sein de leur territoire ; la difficulté des financements est cependant la limitation quasi-totale actuellement à cet essaimage.

En 2013, 39 jeunes ont été formés, habitant Paris et la banlieue Nord, dont une moitié de nationalité française. Comme l'année passée, la mise en place d'un accompagnement social intensif a eu un impact très positif sur le maintien en formation des jeunes dont les difficultés sociales (logement notamment, mais aussi nourriture) sont importantes ; ainsi les abandons constatés furent principalement liés à des grossesses. Les progressions en langue, écrit et oral, ont été évaluées et importantes. La mobilité, la

confiance en soi, l'avancée vers un projet professionnel réaliste, l'utilisation de l'outil informatique ont bien progressé. Ainsi, quelques mois plus tard, 24 d'entre eux avaient réussi à entrer dans le dispositif Avenir Jeunes et 3 avaient trouvé un emploi à temps partiel.

- pour les jeunes scolarisés mais non communicants en français, une session de 400 heures sur 17 semaines pour 15 jeunes : 350 heures de formation linguistique, avec des objectifs :

- de communication (compétences clé, et actes de parole les plus courants : se présenter, prendre un rendez-vous, respecter une consigne, exprimer ses sentiments, projets, opinions,...), se familiariser avec les situations usuelles de communication, mettre en place des réflexes dans les échanges verbaux ; elle comprend la préparation au DILF, voire au DELF A1 (Diplôme d'Etudes en Langue Française) ou au TCF (Test de connaissance du français, notamment utilisé pour l'enseignement supérieur),

- sociaux et professionnels : confiance en soi, autonomie dans les démarches, connaissance des codes socioculturels qui conditionnent l'accès à une formation ou un emploi,

- culturels et interculturels : fonctionnement de la société française, conscience citoyenne, appréhension de la culture française et richesse d'une double culture.

Elle est complétée par :

- une sensibilisation à la recherche de formation et d'emploi de 20 heures

- une formation à l'autonomie dans l'espace et la mobilité (30 heures, associées à la visite d'espace culturel)

En 2013, 24 jeunes ont été formés en deux sessions ; quelques mois après, 21 d'entre eux ont ainsi pu être orientés vers Avenir Jeunes, 2 sont entrés à l'Université, et un a trouvé un emploi à temps partiel. L'articulation linguistique et sorties à dominante culturelle s'est révélée fructueuse, permettant à ces jeunes de transférer leurs compétences acquises. Des fiches pédagogiques en relation avec les sorties culturelles sont en voie de réalisation.

Chaque stagiaire bénéficiera le temps de sa formation d'un accompagnement social individualisé, indispensable pour l'efficacité et la poursuite de la formation, particulièrement des jeunes (logement, ressources, santé, relation avec les référents sociaux et les missions locales,...) complété par des informations en groupe (prévention du VIH et de l'excision par exemple).

La contribution à un parcours de formation ou d'insertion professionnelle est une caractéristique importante de ces dispositifs ; elle exige une bonne coordination, communication, réflexion et synergie de territoire, lors de la formation comme lors des phases du recrutement qui précède et de l'accompagnement post formation ; elle sera maintenue selon les termes de la convention initiale.

Au-delà des personnes formées chaque année, cette recherche-action comporte donc un volet majeur de bilans, analyses et capitalisations, pour non seulement construire au mieux un dispositif (4 axes : recrutement, formation et accompagnement social, accompagnement puis suivi post formation) dans son contexte territorial, mais aussi pour en mettre les méthodes à la disposition d'un plus grand nombre d'acteurs potentiels, particulièrement pour le dispositif jeunes lecteurs scripteurs débutants.

En outre, l'ENS a mis à disposition sur internet en fin de 2^e année un document présentant le dispositif d'«accompagnement d'un parcours professionnel des femmes de niveau grand débutant en français à l'écrit, visant les métiers d'aide à la personne et plus spécifiquement de la petite enfance » ; l'association se rendra disponible pour des demandes d'explications pédagogiques qui pourraient être faites à ce sujet, ou de demandes par les partenaires locaux du territoire de remise en œuvre ultérieure de cette formation.

Moyens mis en œuvre :

Le budget comporte des dépenses relatives aux :

- coordinateur et formateurs spécialisés en linguistique, indemnités de stagiaires assistants sociaux et autres stagiaires éventuels participant à la mise en forme de documentation, contributions du médiateur social ; quelques modules de formation sont assurés par des bénévoles expérimentés,

- location de salles, fournitures, matériel et sorties pédagogiques, examens ou certifications, prestations

d'intervenants,

- frais de fonctionnement, locaux et frais afférents, communication et divers.

Intérêt régional :

Les formations pour le public en grande difficulté sociale et avec la langue française font de fait cruellement défaut pour des dizaines de milliers de franciliens qui ne peuvent ainsi pas mettre un premier pied dans un parcours de formation.

Les formations présentées ici peuvent être le premier maillon manquant pour accéder à l'actuelle formation professionnelle des adultes ou faciliter l'entrée dans un emploi, notamment permettre d'entrer dans le dispositif régional d'Avenir Jeunes.

La mise en œuvre des dispositifs permet de maintenir dans la Région une compétence devenue rare. La mise au point et la diffusion de l'information permettront de disposer d'outils pour une démultiplication, si des financements sont disponibles, par d'autres organismes franciliens : dans la Région, on peut estimer entre un et deux milliers (300 à 600 par an) le nombre des 16-25 ans peu scolarisés qui ne sont orientés nulle part, faute de possibilité, et ils sont donc peu répertoriés. Celui des jeunes non communicants, sans accès à une formation adaptée, est bien plus important, par contre des outils pédagogiques plus nombreux existent déjà pour ce type d'apprentissage.

Public(s) cible(s) :

Personnes françaises ou immigrées et en grande précarité sociale,

- jeunes femmes et hommes (16-25 ans) soit peu scolarisés, de niveau débutant à l'écrit (infra A1.1 du Cadre Commun Européen de Référence) et débrouillés à l'oral, soit scolarisés, de niveau débutant à l'oral (infra A1.1),

- associations franciliennes et institutions des domaines social et de l'emploi confrontées à ce même type de public.

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
PERSONNEL	73 114,00	72,98%
Autres frais pédagogiques	13 250,00	13,23%
frais généraux	13 820,00	13,79%
Total	100 184,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région	50 000,00	49,91%
Paris (DASES, DPVI)	13 000,00	12,98%
FSEuropéen	23 623,00	23,58%
Etat (DDCS)	6 000,00	5,99%
Mécénat	5 000,00	4,99%
FONDS PROPRES	2 561,00	2,56%
Total	100 184,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2014	50 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2011	Soutien à la création et à la diffusion numérique	9 000,00 €
2011	Projets et programmes triennaux de prévention et de lutte contre les exclusions	40 000,00 €
2011	Financement des organismes de formations sanitaires et sociales décentralisés	950 000,00 €
2011	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	7 200,00 €
2011	Programmes triennaux destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage	57 500,00 €
2012	Financement des organismes de formations sanitaires et sociales décentralisés	950 000,00 €
2012	Investissement et équipement en faveur des organismes dispensant des formations paramédicales et de sages-femmes et en travail social	118 930,00 €
2012	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	7 200,00 €
2013	Programmes triennaux destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage	57 500,00 €
2013	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	7 000,00 €
2013	Investissement et équipement en faveur des organismes dispensant des formations paramédicales et de sages-femmes et en travail social	157 010,57 €
2013	Financement des organismes de formations sanitaires et sociales décentralisés	950 000,00 €
2014	Financement des organismes de formations sanitaires et sociales décentralisés	1 330 000,00 €
	Montant total	3 976 340,57 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14008343
--

Commission Permanente du 18 juin 2014

Objet : FORMATION DES ACTEURS FRANCILIENS DE L'INSERTION LOGEMENT, ET MUTUALISATION DE LEURS BONNES PRATIQUES (TROISIEME ANNEE DU PROGRAMME)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Programmes triennaux destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage	84 000,00 €	50,00 %	42 000,00 €
	Montant Total de la subvention		42 000,00 €

Imputation budgétaire : 934-42-6574-142003-300
14200304- Projets et programmes de lutte contre les exclusions et d'utilité sociale

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : FAPIL ILE DE FRANCE
 Adresse administrative : 6 AVENUE DU PROFESSEUR LEMIERE
75020 PARIS
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Monsieur Denis LAURENT, Président

Objet : La FAPIL Ile-de-France a pour objet de faciliter et de soutenir l'action de ses membres à l'échelle régionale et, en s'appuyant sur les réalités, les connaissances et les besoins locaux, d'être force de propositions auprès de chacune des autorités compétentes en matière de logement et d'habitat.
 Elle a également pour objet de renforcer les coopérations avec les autres structures poursuivant le même objectif à l'échelle départementale, régionale.
 Elle participe aussi à la poursuite de la mise en œuvre effective, avec le concours de ses partenaires et dans le cadre des actions et des orientations de la FAPIL, du droit au logement comme droit fondamental, opposable et à valeur constitutionnelle.

Date de publication au JO : 2 octobre 2004

N° SIRET : 49296343400013

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Programmes triennaux destinés aux personnes en situation de handicap, personnes

âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage
Rapport Cadre : CR23-11 du 07/04/2011

Objet du projet : formation des acteurs franciliens de l'insertion logement, et mutualisation de leurs bonnes pratiques (troisième année du programme)

Date prévisionnelle de début de projet : 1 mai 2014
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2015
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : continuité du programme

Objectifs :

La FAPIL Ile-de-France rassemble 23 organismes d'insertion par le logement, sur l'ensemble du territoire francilien, intervenant essentiellement sur la mobilisation du parc privé et la production de logements très sociaux dans le diffus en vue de loger les personnes en situation de précarité. En 2010, les organismes membres de la FAPIL régionale étaient propriétaires de 3.515 logements ; en 2012 ils gèrent plus de 4000 logements (61% sont pérennes, et 39 % sont en passerelle) par différentes modalités d'action (maîtrise d'ouvrage d'insertion, mandants de gestion, location/sous location). En 2012, plus de 2.300 ménages ont été accompagnés par des membres de ce réseau.

La FAPIL a créé et animé des réseaux locaux de solidarité pour le logement de personnes défavorisées, participé à l'élaboration et à la mise en œuvre de dispositifs publics de l'insertion par le logement, tels que Solibail ou Louez Solidaires et sans risque. Depuis 2009, elle poursuit ses missions de coordination et d'animation dans le cadre de ces deux dispositifs. Elle est membre de différentes coordinations relatives au logement d'insertion, à la prévention des expulsions.

La FAPIL IdF répond aux besoins de son réseau en mettant en œuvre des actions diverses et adaptées aux réalités locales : production d'outils, organisation de formations, appui technique aux adhérents, promotion des actions mises en œuvre par les adhérents, amélioration de la connaissance du secteur par les partenaires.

A mesure que le contexte et la législation se complexifient, les structures d'insertion ont besoin de temps de formation et d'échanges, ainsi que d'outils adaptés, et la fédération cherche à mieux :

- accompagner les transformations du secteur grâce à de la formation et à la mise en réseau des acteurs, l'appui technique aux adhérents, la médiation entre les structures et les pouvoirs publics,
 - valoriser des bonnes pratiques,
 - mettre à disposition et faire circuler l'information concernant l'insertion par le logement en Ile-de-France.
- Dès la première année, la fédération a renforcé son personnel pour mieux faire face à ces objectifs.

Description :

1. Organisation de temps de formation

Sous forme d'atelier, journée professionnelle, forum... la FAPIL souhaite faire se rencontrer les acteurs salariés ou bénévoles du logement d'insertion et des experts. Ces temps ouverts aux 8 départements s'appuient partiellement sur l'expertise initialement développée par le réseau du Val d'Oise, membre de la FAPIL, et dont la FAPIL participe au comité de pilotage sur les formations. Une coopération avec la FNARS est aussi effective.

De nombreuses journées de formations ont été réalisées en 2^e année (« accès et maintien dans le logement : accompagnement », « rénovation énergétique en copropriété »,) ; certaines, compte tenu du succès et de la demande, seront reconduites au cours des 6 journées de formation en 3^e année (dont « santé mentale et logement ») ; de nouveaux thèmes seront abordés, probablement relatifs à la gestion budgétaire du foyer et le surendettement, la gestion locative adaptée, ou les recours en matière de DALO, etc. Les formations sont limitées à vingt à trente participants et intègrent des temps d'échange pour en

assurer la qualité.

Cette 3^e année sera organisé un partage d'une part de l'expertise en formation avec le réseau local d'un département de petite ou grande couronne, afin de commencer à essaimer dans les départements.

2. Soutien à la mise en œuvre du DALO en Ile-de-France

La fédération participe, anime et/ou impulse, en lien avec la FNARS Ile-de-France et la Fondation Abbé Pierre (FAP), des comités de veille départementaux qui sont des lieux d'échange et d'analyse sur la mise en œuvre du DALO ; ils proposent des améliorations au président de la commission de médiation, au préfet ou au comité de suivi national et font le lien entre les associations du territoire et les membres associatifs de la commission de médiation, mais ces comités ne couvrent pas le territoire francilien.

Les efforts menés par la FAPIL notamment, ont permis la mise en œuvre effective d'un comité en Seine Saint Denis, la revitalisation du comité de l'Essonne, avec des nombres déjà importants d'acteurs associatifs impliqués dans l'hébergement et l'insertion logement ; au cours de la 3^e année, la fédération impulsera la création d'un comité de veille dans un 6^e département, en Grande Couronne.

Ces comités sont également une opportunité d'échange et d'information, de renforcement des réseaux départementaux, de formation des acteurs, souvent en relation avec l'intervention d'une institution ou d'un bailleur social.

La fédération a participé, particulièrement au sujet du recours indemnitaire, à l'actualisation du guide réalisé avec la FAP intitulé « La loi DALO : Comment ça marche? », à destination des acteurs et du public requérant, a mis à jour les guides départementaux sur le DALO ; elle va finaliser en 3^e année un guide pour les associations, éclairant la pratique dans les différents départements, notamment au niveau des commissions de médiation ; et proposer, sur les départements disposant d'un comité de veille actif, un annuaire des lieux ressources et d'accès au droit susceptibles d'aider les requérants dans leur démarches, travaillera à l'information des acteurs des permanences DALO sur le recours indemnitaire.

3. Partage d'expérience sur l'insertion logement

Outre la nécessité de mieux communiquer à l'intérieur du réseau les expériences menées par les uns et les autres pour faciliter le travail des adhérents, la FAPIL expérimente que la force des associations se situe dans leur capacité à trouver des réponses innovantes à des besoins non pourvus par la puissance publique : invention des maisons relais, ateliers de recherche logement, intermédiation locative, etc. avant que ces activités ne soient encouragées par les pouvoirs publics. Elle souhaite donc faire connaître ces expériences et innovations en proposant des fiches. A mars 2014, 8 ont été mises en ligne et diffusées (habitat intergénérationnel, familles Roms, préparation au relogement, logements sociaux en milieu rural, ...) et le total devrait être porté à 18 en fin de 3^e année ; rendant compte de la diversité des projets et des métiers du secteur de l'intermédiation locative, elles portent sur des projets concrets et sur la mise en place d'instances spécifiques, de labels ou partenariats privilégiés. L'essentiel de ces fiches seront réunies en un recueil papier.

4. Actualisation du guide du propriétaire solidaire en Ile-de-France

Ce guide, expliquant de manière didactique les différents outils à disposition des propriétaires pour valoriser socialement leur logement, réalisé en 2008 et très consulté, a été mis à jour, abondé et amélioré pour une meilleure lisibilité, a été édité en 2013 ; la version en ligne sur le site sera régulièrement actualisée pour qu'il reste pertinent. Le plan de communication débuté en 2^e année pour faciliter sa diffusion et l'optimisation de son utilisation se poursuit en 3^e année.

5. Veille documentaire régionale

Compte tenu de la virulence de la crise du logement sur le territoire francilien, un nombre important de rapports, d'études, de délibérations émanent chaque mois des collectivités locales ou de leurs EPCI ou organismes d'étude et concernent directement les acteurs du logement d'insertion. Cependant les acteurs n'ont souvent pas le temps d'aller chercher ces documents. La fédération s'est informée des besoins en matière de veille et a débuté la mise en place d'une gazette 3 à 4 fois par an (lien, descriptif succinct des parutions), disponible sur le site et adressée par mail à l'ensemble des structures souhaitant la recevoir. Son objectif a été élargi et elle a été structurée en 4 rubriques : logement/hébergement, actualités des

territoires, vie du réseau, et agenda, auxquelles sont ajoutées un encart d'éclairage sur une thématique spécifique. Cette publication commence à être citée par des organismes institutionnels.

6. Site Internet à destination des professionnels

Le site Internet refondé en première année après consultation des adhérents est aujourd'hui un outil dynamique et évolutif. Il délivre une information généraliste sur la fédération, les métiers des adhérents et les actions mises en œuvre par le réseau.

Les sessions de formation et leur programme ainsi que les publications (veilles, fiches expériences) sont disponibles sur le site. Le Guide du propriétaire solidaire est également téléchargeable, et sa consultation en ligne a permis à des internautes de consulter ensuite la fédération sur des points précis. Les rubriques des Actualités permettent de promouvoir l'activité du réseau de la FAPIL Ile-de-France en informant le public des événements (inauguration, prix, débat, etc.) des adhérents et partenaires. A la demande des adhérents, un espace emploi permet une diffusion plus large des offres disponibles au sein du réseau.

Intérêt régional :

En Ile-de-France, près de 500 000 ménages sans logement adapté à leur situation familiale, ou ayant un logement privé de confort, sont demandeurs d'un logement social.

En ce qui concerne l'application de la loi au droit au logement opposable, l'Ile-de-France est une région qui nécessite une attention particulière puisqu'elle représente les 2/3 des recours, 80% des injonctions prononcées par les tribunaux pour non mise en œuvre d'une décision favorable ; depuis 2008, ce sont 115.000 ménages qui ont été reconnus prioritaires au titre du DALO, et, à septembre 2013, 48.000 qui sont dans l'attente d'un relogement à ce titre.

Le secteur du logement est complexe de par la diversité des acteurs qui le composent et des multiples instances existantes. De plus, l'Etat a engagé une politique de refondation profonde du secteur de l'hébergement et du logement dans le cadre du « Logement d'abord », qui doit constituer un changement de méthode pour l'ensemble des opérateurs.

Les organisations d'insertion par le logement contribuent au logement des plus démunis : construction de solutions nouvelles, production d'une offre immobilière (mobilisation du parc privé, réhabilitation, construction), savoir faire spécifique dans la gestion des rapports locatifs.

Public(s) cible(s) :

- franciliens en difficulté sociale et pour leur logement (sans logement, ou en logement précaire ou inadéquat, au sens de la typologie de l'exclusion liée au logement par la fédération européenne d'associations nationales travaillant avec les Sans Abri)
- associations et institutions œuvrant pour l'accès de ces franciliens au logement adéquat, voire associations à vocation sociale ou écoles de travailleurs sociaux ; cependant compte tenu des faibles moyens de la fédération, ses adhérents seront prioritaires lors des journées de formation.

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
PERSONNEL	48 100,00	57,26%
locaux et frais pédagogiques	30 640,00	36,48%
mutualisation et communication	5 260,00	6,26%
Total	84 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION	42 000,00	50,00%
FAPIL (nationale)	19 500,00	23,21%
Fondation Abbé Pierre	11 000,00	13,10%
COTISATIONS	2 300,00	2,74%
contributions participants, OPCA, cotisations	9 200,00	10,95%
Total	84 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2014	21 000,00 €
2015	21 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2012	Programmes triennaux destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage	36 000,00 €
2013	Programmes triennaux destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage	38 000,00 €
	Montant total	74 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14009469
--

Commission Permanente du 18 juin 2014

Objet : DEVELOPPEMENT D'UN DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES EN SEINE-ET-MARNE (77) – TROISIEME ANNEE DU PROGRAMME
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Programmes triennaux destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage	100 000,00 €	50,00 %	50 000,00 €
Montant Total de la subvention			50 000,00 €

Imputation budgétaire : 934-42-6574-142003-300
14200304- Projets et programmes de lutte contre les exclusions et d'utilité sociale

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LE RELAIS DE SENART
 Adresse administrative : 27 RUE DE L'ETANG
77240 VERT-SAINT-DENIS
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Monsieur Sylvain ROBIN, Président

Objet : Aider les personnes en difficulté, en particulier les femmes et leur famille, notamment dans le cadre des violences conjugales, par la gestion d'un centre d'hébergement et de réinsertion sociale, d'un dispositif d'accueil et d'hébergement en urgence, et par toute action favorisant l'accès aux droits des personnes en matière d'insertion sociale, de logement et de santé.

Date de publication au JO : 25 septembre 1985

N° SIRET : 43195648100029

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Programmes triennaux destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage
 Rapport Cadre : CR23-11 du 07/04/2011

Objet du projet : développement d'un dispositif d'accompagnement des femmes victimes de violences en Seine-et-Marne (77) – troisième année du programme

Date prévisionnelle de début de projet : 1 avril 2014

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2015

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : continuité du programme en cours

Objectifs :

L'association mène principalement des actions en direction des femmes victimes de violences conjugales mais également des personnes en risque d'exclusion.

Le Relais de Sénart a été créé en 1985 par le SAN de Sénart, dont il a été un service jusqu'en décembre 1996, date à laquelle il est devenu association loi 1901.

Il gère deux établissements :

- l'un à Vert-Saint-Denis, nommé "Relais de Sénart", comme l'association, qui accueille des personnes provenant des agglomérations et environs de Sénart et Melun,
- l'autre à Montereau-Fault-Yonne nommé "Maison des Femmes – le Relais", pour les habitants des territoires de Provins et Fontainebleau.

Les services proposés dans chacun des deux établissements sont :

- un lieu d'Accueil, Ecoute, Orientation (AEO) et d'accompagnement hors hébergement pour les femmes et les enfants qui vivent la violence conjugale,
- un accueil de jour,
- un Centre d'hébergement d'insertion (CHRS) spécialisé dans l'accueil des victimes de violences conjugales et un dispositif d'hébergement pour les femmes ayant des enfants de moins de trois ans,
- un service d'aide au logement pour les femmes victimes de violences conjugales ainsi qu'une action d'accompagnement social lié au logement (ASLL) pour ménages en difficulté sociale sur les territoires des Maisons Départementales des Solidarités (MDS) de Sénart et Montereau-Fault-Yonne,
- un pôle formation sur les violences conjugales, transversal aux deux établissements.

En 2013, Le Relais de Sénart a réalisé :

- dans le cadre de ses activités d'hébergement : 2 CHRS (47 places à Sénart, 30 places sur le sud 77) : 161 personnes hébergées (75 femmes, 86 enfants),
- dans le cadre de l'accompagnement social lié au logement : 157 familles accompagnées,
- dans le cadre de son centre de formation sur les violences conjugales : 334 professionnels sensibilisés, 160 professionnels formés, 290 personnes grand public informées, 262 jeunes participant à des actions de prévention,
- et enfin, dans le cadre de l'accueil et de la prévention des violences conjugales : 631 écoutes téléphoniques avec la permanence d'écoute téléphonique, 450 femmes, et leurs enfants, reçues en entretien par le SAEO, l'accompagnement de 182 femmes et 185 enfants mis en sécurité à l'hôtel par le 115.

Ce secteur, dont le développement est l'objet de ce programme triennal en cours, a connu une augmentation très importante d'activité dès la première année de ce programme, les évolutions menées par Relais de Sénart ayant permis à bien plus de femmes et leurs enfants d'avoir accès à ses différents dispositifs (de 20 à 100 % d'augmentation).

La deuxième année, comme convenu dans l'avenant à la convention, visait à consolider le dispositif après cet accroissement brusque.

La troisième année a pour objectif de maintenir et affiner ces améliorations, et permettra d'accroître les actions collectives proposées ; l'ensemble des objectifs initialement fixés serait respecté, et dépassés pour certains d'entre eux.

Description :

L'écoute téléphonique du dispositif « accueil - écoute – orientation » est assurée in fine par le personnel éducatif formé à l'écoute et à la problématique des violences conjugales. En fonction de la demande des femmes, l'équipe propose un rendez-vous individuel, informe, conseille, oriente et fait une première évaluation du danger et de la situation dans laquelle elles se trouvent.

Les rendez-vous font suite à l'écoute téléphonique. Ils sont assurés par des membres de l'équipe

éducative. Les objectifs sont d'aider les femmes dans leurs réflexions par une information sur le cycle et les mécanismes de la violence conjugale, d'évaluer leur situation au regard de la santé, du logement et de l'emploi, d'apporter une information et une explication sur leurs droits, de les soutenir dans leur prise de décision (maintien de la vie commune, séparation, divorce), d'assurer un accompagnement dans les démarches (médecin, gendarmerie ou police, avocat, tribunal, etc.), d'évaluer le danger et de proposer une mise en sécurité, si elle est nécessaire.

Pour les mises en sécurité, un partenariat avec le 115, encadré par un protocole spécifique engageant la Direction Départementale de la Cohésion Sociale 77, les structures spécialisées du département et l'association gestionnaire du 115 permet que les femmes et leurs enfants soient hébergés immédiatement et accompagnés par le Relais de Sénart jusqu'à ce qu'une solution adaptée soit trouvée. La mise en sécurité coïncide la plupart du temps avec le départ du domicile et la rupture avec l'auteur des violences. Souvent, cette période est un moment de grande vulnérabilité pour les victimes de violences conjugales et la période aussi la plus dangereuse ; les statistiques montrent que le risque d'aggravation des violences et les homicides sont plus importants au moment de la séparation. Les rendez-vous réguliers avec les femmes et les enfants permettent de les rassurer, de les encourager et de les aider dans leur projet de séparation. Pour certaines situations, un accompagnement hors hébergement, du même type que celui qui est proposé en CHRS peut se mettre en place.

Des actions collectives sur le logement, l'emploi, la culture, la parentalité, etc. avec, en transversalité, la problématique des violences conjugales sont complémentaires à l'accompagnement individuel. La participation aux actions collectives permet de rompre l'isolement, aide à la conscientisation et la compréhension de la violence conjugale (stratégies, mécanisme, etc.) et ainsi la déculpabilisation et la restauration de l'estime de soi.

Les évolutions qualitatives suivantes sont déjà effectives ou seront menées à bien pour la fin de cette dernière année de programme triennal :

- plages d'écoute téléphonique stables et régulières de manière à permettre aux femmes d'identifier sur quels créneaux horaires précis, il est possible de joindre la structure : cette organisation permet une meilleure réponse et une plus grande réactivité à la demande des femmes. Compte tenu de l'ampleur de l'augmentation des appels déjà réalisée ainsi, les plages de permanence téléphonique demeureront à 4 matinées fixes par semaine, assurées dans les deux établissements par une secrétaire d'accueil qui oriente la personne vers l'éducatrice de permanence ; en dehors de ces horaires, la consultation régulière du répondeur téléphonique permettra de répondre aux urgences.

- cette régularité a induit une forte augmentation des entretiens téléphoniques et, par conséquent, une augmentation du nombre de bénéficiaires dans les dispositifs qui leur font suite (rendez-vous, mises en sécurité, accompagnement hors hébergement, etc.), et un accroissement du nombre de participantes à la mise en place de permanences « délocalisées » dans des villes éloignées de l'établissement Maison des Femmes – le Relais de Montereau (sur la moitié sud du département 77). Les permanences « délocalisées » sont réalisées dans des lieux mis à disposition gratuitement par les partenaires (ex : Maisons des solidarités). Elles contribuent à une meilleure identification par les victimes des lieux et dispositifs d'aide et permettent une couverture du département de Seine-et-Marne. Outre 4 demi-journées par mois de permanences avec rendez-vous à l'établissement situé à Montereau, les permanences délocalisées ont-auront lieu 2 demi-journées/mois à Nemours, 2 demi-journées/mois à Fontainebleau et 2 journées/mois à Provins (hors période d'été) ; en parallèle sera renforcé le partenariat avec ces secteurs géographiques, par l'inscription de l'association dans les dynamiques territoriales.

- améliorer les conditions d'accompagnement des personnes hébergées à l'hôtel en proposant l'intervention, en soutien au travailleur social, d'un technicien en intervention sociale et familiale (TISF) auprès des enfants. Cela permet d'aborder plus aisément (sans la présence des enfants) la question des violences et notamment les violences sexuelles mais aussi d'observer les enfants et les conséquences des violences. L'amélioration des conditions d'accompagnement des femmes et des enfants hébergés à l'hôtel a été nettement renforcée, avec l'arrivée d'un TISF au cours de la première année qui a vu les nombres d'entretiens et accompagnements doubler, et des meilleures conditions créées pour

l'accompagnement des enfants et à la parentalité ; les nouveaux objectifs pour la troisième année, sont d'améliorer les entretiens individuels (à l'extérieur de l'hôtel, avec une prise en charge des enfants pendant l'entretien pour leur mère, en assurant le transport éventuel vers l'établissement de Montereau, en mettant en place des permanences de psychologue au sein de l'accueil de jour de l'établissement de Vert Saint Denis, avec une réflexion de réorganisation de cette équipe éducative) et d'augmenter les actions collectives (9 séances de groupe de parole par an et par établissement) pour ces femmes à l'hôtel.

- consolider et développer les actions collectives menées : poursuivre l'amélioration de la mobilité des femmes et des enfants, en particulier pour les femmes résidant ou hébergées en zone rurale ou à distance des locaux ; aboutir à une participation totale de 70 femmes sur l'année, sur l'action « gestion du quotidien » (12 séances) déjà créée, ou sur une nouvelle activité « relaxation ».

Moyens mis en œuvre :

Les frais de personnel du plan de financement correspondent aux salaires chargés de 3 éducatrices et une TISF, une psychologue, pour leurs parts contribuant au programme, contribution de l'encadrement, salaire

La ligne frais généraux regroupe les lignes : entretien, réparations, assurances, frais postaux et télécommunications, divers dont d'éventuels frais de communication (actualisation et réédition de la plaquette associative, autres besoins relatifs au programme)

Public(s) cible(s) :

Femmes victimes de violences et leurs enfants.

Localisation géographique :

- SEINE ET MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
PERSONNEL	89 646,00	89,65%	Région	50 000,00	50,00%
Achats, services extérieurs	10 354,00	10,35%	Etat (DDCS)	50 000,00	50,00%
Total	100 000,00	100,00%	Total	100 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2014	25 000,00 €

2015	25 000,00 €
------	-------------

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2011	Soutien régional en faveur de la lutte contre les discriminations en fonctionnement	15 000,00 €
2011	Action de prévention et de sécurisation - Sécurité - Justice - Prévention	8 000,00 €
2011	Projets annuels destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage	17 460,50 €
2012	Programmes triennaux destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage	50 000,00 €
2013	Programmes triennaux destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage	50 000,00 €
2013	Services et accueils de jour pour les femmes en difficulté	4 755,00 €
	Montant total	145 215,50 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14009596
--

Commission Permanente du 18 juin 2014

Objet : FAVORISER L'ACCES A LA PROTECTION, A LA SANTE DES FEMMES ETRANGERES VICTIMES DE VIOLENCES, ET AUX DROITS ECONOMIQUES ET SOCIAUX DES DEMANDEURS D'ASILE ET DES ETRANGERS MALADES-2EME ANNEE DE PROGRAMME
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Programmes triennaux destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage	183 562,00 €	27,24 %	50 000,00 €
	Montant Total de la subvention		50 000,00 €

Imputation budgétaire : 934-42-6574-142003-300
14200304- Projets et programmes de lutte contre les exclusions et d'utilité sociale

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CIMADE SERVICE OECUMENIQUE
D'ENTRAIDE

Adresse administrative : 64 RUE CLISSON
75013 PARIS

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur PATRICK PEUGEOT, Président

Objet : Manifester une solidarité active avec ceux qui souffrent, qui sont opprimés et exploités et assurer leur défense, quelles que soient leur nationalité, leur position politique ou religieuse et en particulier, combattre le racisme.

Date de publication au JO : 1 avril 1940

N° SIRET : 77566659700015

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Programmes triennaux destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage

Rapport Cadre : CR23-11 du 07/04/2011

Objet du projet : Favoriser l'accès à la protection, à la santé des femmes étrangères victimes de violences, et aux droits économiques et sociaux des demandeurs d'asile et des étrangers malades - 2ème année

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2014

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2014

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : En raison des situations d'urgence des bénéficiaires, l'action s'est poursuivie sans interruption de la 1ère à la 2ème année de programme.

Objectifs :

Les actions de la Cimade Ile-de-France pour l'année 2014 suivent les 3 objectifs principaux du programme :

1- Oeuvrer pour l'accès effectif aux droits et l'intégration des personnes étrangères en situation de précarité, en agissant avec le smiogrants et les partenaires :
par l'accompagnement individuel des personnes, la sensibilisation et l'information des migrants sur leurs droits, le développement de partenariats opérationnels, la mise en place de contentieux spécifiques pour faire avancer les droits...

2- Diffuser, mutualiser l'expérience et l'expertise de la Cmade en développant son pôle ressource :
par des actions interassociatives de défense des droits, l'observatoire des pratiques des administrations, des formations des bénévoles de la Cimade ainsi que des acteurs locaux intervenant auprès des populations étrangères précaires, des permanences ressources, l'élaboration de documents de formation et d'analyse...

3- Sensibiliser, témoigner sur les questions de migrations et être force de proposition en renforçant l'action de témoignage, de sensibilisation et de plaider par :
la conception et l'organisation du festival Migrant'scène, le témoignage des conséquences préoccupantes pour les migrants des pratiques administratives et des dispositions législatives, la campagne de plaider relative aux thématiques spécifiques liées aux migrations....

Description :

Ces trois objectifs se déclinent en 7 axes de travail principaux pour l'année 2014 :

1- Amélioration de l'organisation des permanences juridiques afin de faire faire à la recrudescence des demandes : renforcement des équipes et mise en place d'un pré-accueil.

2- Défense des droits des demandeurs d'asile et des réfugiés : suivi des réformes législatives, plaider, formation des équipes et adaptation des modes d'action, observatoire des pratiques. En 2013, 2177 demandeurs d'asile ont été accompagnés.

3- Accompagnement juridique et pour l'intégration des femmes étrangères victimes de violences : observatoire des pratiques administratives, plaider, contentieux emblématiques. 324 femmes ont été accompagnées en 2013.

4- Accompagnement des étrangers malades autant dans l'accès au droit au séjour, la protection contre l'éloignement que pour la protection sociale. A l'espace santé droit, la permanence téléphonique a été sollicitée plus de 1.700 fois et 403 personnes ont été suivies dans ce cadre, donnant lieu à 674 rendez-vous.

5- Accès aux droits sociaux : élaboration d'outils pour les bénévoles, formation, partenariat avec les services sociaux, etc.

6- Questions européennes : observation de la fin de la période transitoire pour les roumains et les bulgares, droit au séjour des détenteurs d'un titre de séjour ou d'une protection dans un autre pays européen, analyse des politiques européennes en termes de migration et plaider européen.

7- Egal accès à l'administration pour les personnes étrangères : observations des pratiques, formation des équipes bénévoles, contentieux emblématiques, saisine des autorités administratives indépendantes.

Intérêt régional :

Ce projet accueille des personnes en grande précarité, étrangères, sans conditions, quel que soit leur lieu de résidence francilien dans les permanences juridiques de la Cimade implantées dans les 5 départements suivants :

- en Seine-Saint-Denis

Aulnay : 1 bd de Gourgues (politique de la ville)

Aubervilliers : 195, av Victor Hugo (politique de la ville)

Montreuil : 12, bd Rouget de Lisle (politique de la ville)

- A Paris, (politique de la ville)

46, boulevard des Batignolles 17°

58,rue madame, 6°

17, rue de l'avre, 15°

25, rue Fessart, 19°

7 bis, rue du pasteur Wagner, 11°

- dans le Val d'Oise

Cergy : terrasse du centre commercial trois fontaines (politique de la ville)

- dans l'Essonne

Massy : 80, rue du 8 mai 1945 (politique de la ville)

Evry : 509 patio de terrasses (politique de la ville)

- dans les Yvelines

Plaisir : 2, rue Calmette (politique de la ville)

De même, le travail en réseau et de mutualisation de notre expertise s'attache à prendre en compte l'ensemble du territoire francilien.

Public(s) cible(s) :

- 30.000 personnes migrantes, demandeurs d'asile, étrangers malades et femmes étrangères victimes de violences en région Ile-de-France, le plus souvent issus des territoires relevant de la politique de la ville.

- partenaires associatifs et institutionnels

- environ 300 bénévoles de la Cimade Ile-de-France

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats	3 324,00	1,81%
Services extérieurs	27 832,00	15,16%
Autres services extérieurs	8 679,00	4,73%
Impôts et taxes	8 075,00	4,40%
Personnel	123 643,00	67,36%
Autres charges de gestion courante	12 009,00	6,54%
Total	183 562,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Vente de marchandises, participation des usagers	2 600,00	1,42%
Région Ile de France	50 000,00	27,24%
Mairie de Paris	25 000,00	13,62%
Agence régionale de santé 22 500	22 500,00	12,26%
DRJSCS	13 000,00	7,08%
Conseil général de Seine-Saint-Denis	13 500,00	7,35%
Villes de Saint-Denis et Aubervilliers	3 000,00	1,63%
Cotisations	800,00	0,44%
Dons	53 162,00	28,96%
Total	183 562,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2014	25 000,00 €
2015	25 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (informations en cours de consolidation) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2011	Soutien régional en faveur de la lutte contre les discriminations en fonctionnement	43 000,00 €
2011	Projets et programmes triennaux favorisant la prise en compte des situations d'urgence sociale	60 000,00 €
2012	Soutien régional en faveur de la lutte contre les discriminations en fonctionnement	35 000,00 €
2012	Programmes triennaux destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage	50 000,00 €
2013	Programmes triennaux destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage	35 000,00 €
2013	Soutien à la prévention	10 000,00 €
2013	Programme régional de résidences d'écrivains (Organismes)	5 000,00 €
	Montant total	248 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14010803
--

Commission Permanente du 18 juin 2014

Objet : PORTER UN PROJET DE DEVELOPPEMENT GLOBAL POUR ERADIQUER LA MISERE EN ILE-DE-FRANCE - 3EME ANNEE
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Programmes triennaux destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage	124 506,00 €	40,16 %	50 000,00 €
Montant Total de la subvention			50 000,00 €

Imputation budgétaire : 934-42-6574-142003-300
14200304- Projets et programmes de lutte contre les exclusions et d'utilité sociale

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MOUVEMENT ATD QUART MONDE
 Adresse administrative : 33 RUE BERGERE
75009 PARIS 09
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Monsieur Pierre-Yves MADIGNIER, Président

Objet : Le Mouvement ATD Quart Monde agit pour l'avènement d'une société où l'égalité de dignité de chaque être humain sera reconnue par l'accès effectif aux responsabilités et aux droits fondamentaux et où l'extrême pauvreté et l'exclusion sociale auront disparu.
 Le Mouvement ATD Quart Monde a pour but principal :
 -la détection et la lutte contre l'exclusion sociale et culturelle et, en premier lieu, contre l'exclusion dans ses formes les plus graves,
 -la représentation des exclus et la défense de leurs droits, dans la mesure où eux-mêmes sont empêchés de les assumer,
 -la promotion et l'intégration des personnes, groupes ou couches sociales les plus déshérités dans la société qui les environne par une action pratique et des recherches scientifiques.

Date de publication au JO : 26 novembre 1958

N° SIRET : 77566314900059

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Programmes triennaux destinés aux personnes en situation de handicap, personnes

âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage
Rapport Cadre : CR23-11 du 07/04/2011

Objet du projet : Porter un projet de développement global pour éradiquer la misère en Ile-de-France -
3ème année

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2014

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 janvier 2014

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : pour permettre la continuité des activités dans le cadre du programme triennal

Objectifs :

Le Mouvement ATD Quart Monde en Ile-de-France a l'ambition, en 2012, 2013 et 2014, de porter au niveau régional un projet global ancré dans une recherche de dialogue et de cohérence entre une série d'actions mises en œuvre sur le territoire régional.

La mise en œuvre de cette ambition passe par plusieurs moyens :

- La constitution d'une équipe d'animation régionale.
- La promotion d'échanges entre les actions, qui prend différentes formes : sur des thématiques (par exemple les actions culturelles), autour d'évènements, par du soutien (par exemple sur l'accès aux droits), par un lieu fédérateur (l'Université populaire Quart Monde), etc...
- Une rencontre annuelle entre des membres du Mouvement, des groupes locaux et les porteurs des différents axes du projet, autour de la façon dont les actions locales ont une signification globale pour l'Ile-de-France.
- La volonté de faire du centre international Joseph Wresinski un véritable "centre de ressources" pour les acteurs de la lutte contre la grande pauvreté et l'exclusion.

Lors de la deuxième année, en 2013,

-1- L'action pilote « Habiter et apprendre à vivre ensemble autrement » à Bezons (95) avec 4 volontaires permanents habitant et travaillant dans la ville, a permis d'entrer en relation avec des personnes et familles isolées et de renforcer des liens solidaires avec des habitants de Bezons volontaires. Environ 30 familles ont été aînées accompagnées dans leurs démarches de logement et et leurs démarches administratives.

Un soutien a aussi été apporté aux Roms roumains dans le campement implanté près du Pont de Bezons : soutien à la parentalité, accès à l'aide vestimentaire et alimentaire, à la santé, à la scolarisation...avec des activités autour de la bibliothèque de rue

Le groupe TAPORI compte une dizaine d'enfants, vivant dans des conditions d'exclusion sociale. Il se réunit une fois par mois et articule ses activités autour de la lettre Tapori, avec correspondances et envoi d'un album de paix aux enfants Tapori de Madagascar.

Des sorties culturelles ont été organisées dans Paris.

La bibliothèque de rue permet aux enfants (une soixantaine environ) de se familiariser avec la lecture. L'équipe s'est renforcée de deux habitantes du quartier du val Notre Dame.

Plusieurs temps forts ont marqué l'année 2013 dont une animation théâtre, une animation "Nos héros de livres, dans les films d'animation", la remise du prix "Servir" décernée par le Rotary Club de Houilles-Bezons- Sartrouville à une bénévole de l'association.

- 2- L'Université Populaire Quart Monde en Ile-de-France qui a lieu une fois par mois, à Paris, réunit près de 100 participants, la plupart dans l'extrême pauvreté et l'exclusion. Les thèmes ont été divers, tels que "la solitude des enfants", "qu'est-ce qui me fait rêver?", "L'Europe et nous..." Une séance exceptionnelle a eu lieu à l'assemblée nationale, le 17 octobre 2013 sur le thème "Ensemble vers un monde sans discrimination" avec la participation de Claude Bartolone.

- 3 - Le forum « Pour un monde sans misère » s'est tenu les 1er et 2 mars à la Cité des sciences et de

l'industrie à Paris, avec près de 5.000 personnes pendant trois jours : un espace de rencontres, de réflexions autour de livres (dont ceux des éditions Quart monde mais pas uniquement), de films, d'expositions, de spectacles, de débats et d'ateliers artistiques, des débats de haut niveau sur des thèmes comme « Quel travail pour quelle société ? », « La justice, une menace pour les pauvres ? », « Faut-il réinventer l'éducation populaire ? » ou autour de la réussite scolaire de tous.

- 4 -L'effort de numérisation des archives et instruments de recherche archivistiques du Centre International Joseph Wresinski à Baillet en France (95) retraçant 50 ans d'engagement auprès de familles très pauvres dans le monde, s'est poursuivi en vue de développer un centre de ressources pour la recherche, la formation et l'action de tous ceux qui participent à la lutte contre la misère et l'exclusion, notamment en Ile-de-France.

La 3ème année de programme vise à consolider la mise en oeuvre de ces axes d'action.

Description :

Le projet 2014 s'articule sur les axes suivants :

- 1- Exporter localement un modèle de développement social durable avec la poursuite de l'action pilote "Habiter et apprendre à vivre ensemble autrement", recherche-action à Bezons (95) avec la bibliothèque de rue hebdomadaire dans le parc Sacco Venzetti , la réunion mensuelle des enfants Taponi, l'Université Populaire Quart monde Ile-de-France, la participation aux manifestations de la commune, à celles des centres sociaux de Bezons et aux activités dans le Val-d'Oise etc.
- 2- Mobiliser tous les citoyens et les personnes en responsabilité : de l'accès aux droits aux changements de pratiques, notamment par l'UNiversité Populaire Quart Monde d'Ile-de-France
- 3 -Faire connaître le savoir et l'expérience des plus pauvres, porteurs d'une société plus juste, en mobilisant autour du refus de la misère, notamment le 17 octobre 2014, en diffusant en Ile-de-France la richesse des archives du centre international Joseph Wresinski, en développant son rôle de centre de ressources. poursuite de la numérisation et de l'inventaire du fonds "Vie du Mouvement", sensibilisation à des règles communes pour la pérennité des documents...

Moyens mis en œuvre :

Moyens humains : 11 intervenants au niveau de l'organisation, de l'animation et de l'accompagnement

Moyens matériels :

Public(s) cible(s) :

Familles franciliennes en situation de grande pauvreté ou d'exclusion, familles franciliennes citoyennes solidaires, chercheurs, étudiants sur les problématiques de la grande exclusion.

Aussi bien dans le Val d'Oise (Baillet-en-France, Bezons, Argenteuil, Eaubonne) qu'en Seine-Saint-denis (Aubervilliers, Montreuil-sous-Bois, Noisy-le-Grand), Paris (2ème, 5ème, 13ème, 16ème, dans le Val-de-Marne (Créteil), que dans les Yvelines (Trappes, Versailles)

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
ACHATS	10 900,00	8,75%
AUTRES CHARGES EXTERNNES	24 400,00	19,60%
PERSONNEL	89 206,00	71,65%
Total	124 506,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CRIF	50 000,00	40,16%
Ministère Affaires sociales	18 500,00	14,86%
CG 95	3 200,00	2,57%
CAF	3 000,00	2,41%
Ministère Culture	2 000,00	1,61%
Ministère Jeunesse	2 000,00	1,61%
CNAF	2 000,00	1,61%
ACSE National	1 000,00	0,80%
Mairie de Bezons	400,00	0,32%
Dons, adhésions, participations	42 406,00	34,06%
Total	124 506,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2014	25 000,00 €
2015	25 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2012	Programmes triennaux destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage	50 000,00 €
2012	Fonds régional de développement de la vie associative en fonctionnement	15 000,00 €
2012	Soutien régional en faveur de la participation citoyenne et démocratique en Ile-de-France	2 000,00 €
2013	Programmes triennaux destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage	50 000,00 €
2013	Soutien régional en faveur de la lutte contre les discriminations en fonctionnement	35 000,00 €
	Montant total	152 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14002590
--

Commission Permanente du 18 juin 2014

Objet : EQUIPEMENT DU CHRS "LA-BAS TISSE" DE 98 PLACES A DESTINATION DES FEMMES ISOLEES OU AVEC ENFANTS AU 28/30 CHEMIN DES 22 ARPENTS, A GAGNY (93)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Etablissements d'hébergement pour femmes en difficulté	288 320,82 €	10,00 %	28 832,08 €
	Montant Total de la subvention		28 832,08 €

Imputation budgétaire : 904-42-20421-142003-300
14200301- Établissements et services pour femmes en difficulté

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : HOTEL SOCIAL 93
 Adresse administrative : 28-30 CHEMIN DES 22 ARPENTS
 93220 GAGNY
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Madame JEANINE SOULIER, Présidente

Objet : L'Hôtel social 93 a pour but :
 - de mettre en place des structures d'hébergement provisoire ;
 - de mettre en place des structures d'accueil d'urgence ;
 - d'assurer la gestion et l'animation de ces structures ;
 - de veiller à leur caractère social en vue d'enrayer tout processus de marginalisation et de sociabiliser les personnes qui y sont hébergées ou accueillies.

Date de publication au JO : 27 février 1985

N° SIRET : 33274953000017

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Etablissements d'hébergement pour femmes en difficulté
 Rapport Cadre : CR23-11 du 07/04/2011

Objet du projet : équipement du CHRS "La-Bas Tisse" de 98 places à destination des femmes isolées ou avec enfants au 28/30 Chemin des 22 Arpents, à Gagny (93)

Date prévisionnelle de début de projet : 1 février 2014
 Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2014
 Démarrage anticipé de projet : Oui
 Motivation démarrage anticipé : Caractère d'urgence du projet

Objectifs :

L'association a été fondée le 11 février 1985, avec le concours de l'Etat. Elle gère 14 services dont des accueils d'urgence et des hébergements moyens séjour répartis sur l'ensemble du département de la Seine Saint Denis. Chaque année, près de 2 700 personnes dont 1 100 enfants sont accueillies par ses services.

Description :

Le CHRS "La-Bas Tisse", implanté 28-30, Chemin des 22 arpents,) a fait l'objet d'une vaste opération de réhabilitation, soutenu par le conseil régional à hauteur de 1 731 684,70 € lors de la commission permanente du 27 janvier 2011 (AV N° 10014544).

Les travaux arrivent bientôt à terme et l'établissement offrira une capacité d'accueil de 98 places, réparti en 34 places pour « Le soutien » et 64 places dans « Là-Bas Tisse » (32 places réhabilitées et 32 créées). Il accueille des personnes isolées, majoritairement des femmes, avec ou sans enfants, des couple et des familles.

L'Hôtel Social 93 souhaiterait à présent acquérir de l'équipement pour offrir des conditions d'accueil optimales aux futurs résidents.

Moyens mis en œuvre :

Acquisition:

- Armoire 12 casiers
- Armoire réfrigérée
- Matériel du buanderie
- Meubles chambres et espace commun
- Matériel électro-ménager

Intérêt régional :

L'opération de réhabilitation soutenue par le conseil régional va permettre à l'établissement de passer d'une consommation d'énergie primaire de 277 kWhep/m²/an à 73,34 kWhep/m²/an pour la partie réhabilitée et 49,33 kWhep/m²/an pour la partie neuve.

Public(s) cible(s) :

Personnes isolées, familles monoparentales, familles biparentales, en très grande précarité

Détail du calcul de la subvention :

Acquisition d'équipement 288 320,82 euros = Subvention 28 832,08 euros (10%)

Localisation géographique :

- GAGNY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Equipement matériel & mobilier	288 320,82	100,00%	Conseil Régional d'Ile de France	28 832,08	10,00%
Total	288 320,82	100,00%	CAF	3 500,00	1,21%
			Emprunt	255 988,74	88,79%
			Total	288 320,82	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2013	28 832,08 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2011	Etablissements et services d'hébergement pour personnes sans abri, femmes en difficulté et familles demandeuses d'asile ou réfugiées	2 659 878,70 €
2011	Départ en vacances et/ou échanges inter intra régionaux	5 232,00 €
2012	Etablissements et services d'hébergement pour personnes sans abri, femmes en difficulté et familles demandeuses d'asile ou réfugiées	984 185,00 €
2012	Départ en vacances et/ou échanges inter intra régionaux	4 397,00 €
2013	Départ en vacances et/ou échanges inter intra régionaux	6 000,00 €
	Montant total	3 659 692,70 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14005394
--

Commission Permanente du 18 juin 2014

Objet : CONSTRUCTION D'UN CENTRE D'HEBERGEMENT DE 34 PLACES POUR L'ACCUEIL DE FEMMES SANS ABRI VIEILLISSANTES, RUE DE REUILLY DANS LE 12° ARRONDISSEMENT DE PARIS
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Logement social pour femmes en difficulté	3 041 666,00 €	22,34 %	679 380,66 €
	Montant Total de la subvention		679 380,66 €

Imputation budgétaire : 904-42-204162-142003-300
14200301- Établissements et services pour femmes en difficulté

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : PARIS HABITAT OPH
 Adresse administrative : 21 BIS RUE CLAUDE BERNARD
75253 PARIS
 Statut Juridique : Etablissement Public Local à Caractère Industriel et Commercial
 Représentant : Monsieur STEPHANE DAMBRINE, DIRECTEUR GENERAL

N° SIRET : 34481082500366

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Logement social pour femmes en difficulté
 Rapport Cadre : CR23-11 du 07/04/2011

Objet du projet : construction d'un centre d'hébergement de 34 places pour l'accueil de femmes sans abri vieillissantes, rue de Reuilly dans le 12° arrondissement de Paris

Date prévisionnelle de début de projet : 18 juin 2014
 Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
 Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

La reconstruction de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) Catherine Labouré répond à la nécessité d'offrir un accueil adapté. Compte tenu de l'importance des travaux à réaliser, l'association Monsieur Vincent, gestionnaire, s'est orientée vers la reconstruction totale de l'établissement. La congrégation propriétaire a souhaité que le programme architectural soit également l'occasion de développer sur le site une offre plus large d'établissements médico-sociaux et de proximité :

- une structure d'hébergement non médicalisé pour personnes âgées autonomes (28 places), dédiée aux plus fragiles ;
- un lieu de vie de 34 studios accueillant des femmes sans domicile fixe vieillissantes, établissement retenu dans le cadre de l'appel à projets "structures d'hébergement ou de logement d'insertion innovantes

pour des publics spécifiques" lancé en 2009 par la ville de Paris ;

- une crèche de 30 berceaux, situé au rez-de-chaussée de l'EHPAD, et avec laquelle un programme d'activités intergénérationnelles est prévu.

Compte tenu de l'ampleur du projet, le propriétaire et l'association Monsieur Vincent ont choisi d'en confier la maîtrise d'ouvrage à un bailleur social. L'opérateur Paris Habitat a été retenu au terme de la mise en concurrence, notamment en raison de son expérience en matière sociale et médico-sociale. Ainsi a-t-il réalisé en 2012 :

- trois EHPAD représentant 271 places dans les 9ème et 13ème arrondissements ;
- une pension de famille de 17 places et un foyer pour personnes traumatisées crâniennes et cérébro-lésées dans le 14ème ;
- une maison-relai de 16 places et une résidence sociale de 26 places dans le 15ème ;
- une résidence étudiante de 271 studios dans le 13ème.

L'ARFOG, devenu ARFOG Lafayette, a comme objectif général « prévention, compensation des risques sociaux et solidarité. Elle est destinée à venir en aide à des enfants, à des adolescents, à des adultes et très largement à des familles en situation difficile, notamment à des femmes, avec ou sans enfants, en situation morale et sociale précaire ou victimes de violences». Elle s'occupe à ce titre de formation tout au long de la vie, et gère divers établissements (accueil d'urgence, CHRS, foyers pour jeunes, résidences sociales et maisons relais). Elle gère notamment la maison relais rue des Charmilles, dont le 15°, dont le fonctionnement est voisin du présent projet.

Description :

La démolition de l'ensemble des bâtiments sera réalisée à la libération des lieux. Le programme réalisera un bâtiment en R+7 sur rue et R+5 sur jardin, sur un niveau de sous-sol. Il a fait l'objet d'une demande de certification Habitat et Environnement option BBC Effinergie, il sera accessible aux personnes à mobilité réduite .

Le lieu de vie des femmes sera sur 3 niveaux, avec des studios équipés de 18m², et des espaces de vie commune.

Le projet « Toi mon hôte » présenté par l'ARFOG, gestionnaire, est un lieu de vie qui offre le gîte et le couvert, des moments de rencontre et d'échange, des apprentissages et des activités accompagnées à un public qui ont un passé et/ou un présent dans l'errance.

Il est d'abord conçu dans une perspective d'accueil, repos, protection et stabilisation, et non dans la réponse immédiate à l'insertion, car ce public présente divers handicaps : perte ou estompement des repères identitaires, de ceux de la vie commune (temps, espace, codes sociaux), des troubles du comportement voire des pathologies psychiatriques (en rapport ou non avec la consommation d'alcool), l'absence ou l'insuffisance de droits sociaux pérennes, l'absence ou la faiblesse de la maîtrise de la langue et de l'expression, parfois des pertes d'autonomie physique. Ainsi le projet prévoit :

- Une attention particulière aux soins de santé et de bien-être ; l'intervention de partenaires de santé est envisagée en relation avec l'EHPAD reconstruit dans le même programme immobilier,
- Un soutien psychologique,
- Des rencontres et des espaces de socialisation et de parole, divers ateliers et sorties,
- La possibilité de retrouver une utilité ou sociale ou une activité,
- L'ouverture de droits,
- Une démarche de projet personnel, avec le soutien des professionnels et de bénévoles, coordonnés par le référent de la personne au sein de l'établissement, lorsque les capacités de la personne à se projeter dans l'avenir seront restaurées.

L'association envisage 2 unités de 15 personnes accueillies, à 2 étages différents, encadrées par 2 maitresses de maison, et une 3° unité de quelques personnes plus autonomes. Outre les 2 maitresses de maison à temps plein, l'équipe des professionnels comprendra éducateur spécialisé et animateur,

interventions de psychologue, infirmière, chef de service, équipe des gardiens veilleurs, agent d'entretien et aide-ménagère (en soutien aux résidentes pour l'entretien de leur studio), soit de l'ordre de 8 à 9 ETP ; les repas, préparés à l'extérieur, seront pris au choix de la résidente dans la salle de restauration commune ou chez elle.

La sortie de l'établissement est difficile à prévoir dès maintenant pour ce public, peu de solutions existent à ce jour, et elle ne sera pas imposée ; la sortie vers des maisons relais semble la plus probable.

La participation financière des personnes accueillies est nulle aussi longtemps qu'elles n'ont pas recouvré leurs droits sociaux. Puis il leur sera demandé celle des CHRS avec hébergement et restauration, estimée à 40% du RSA.

Intérêt régional :

Ce projet a été retenu parmi ceux présentés lors de l'appel à projets "structures d'hébergement ou de logement d'insertion innovantes pour des publics spécifiques" lancé en 2009 par la Ville de Paris et la Région.

L'évaluation quantitative du public des femmes SDF vieillissantes est difficile. Le SAMU social de Paris estime que les femmes représentent 18% (proportion en croissance) de l'effectif des personnes isolées faisant appel à sa régulation. Parmi celles prises en charge, 23% (338 femmes) ont plus de 50 ans.

Public(s) cible(s) :

34 femmes sans abri vieillissantes, de presque 50 ans ou plus.

une enquête réalisée en 2008 a confirmé l'attente de ce public de ne fréquenter un hébergement que féminin.

Les personnes seront prioritairement adressées par le SIAO Urgence, probablement également par le SIAO Paris.

Détail du calcul de la subvention :

L'ensemble de l'opération est menée par Paris Habitat par acquisition d'un bail à construction, de travaux menés au 75 rue de Reuilly pour l'établissement de divers projets, d'autres subventions régionales sont présentées au vote régional par ailleurs.

Le budget présenté là est uniquement relatif à l'hébergement des femmes.

Pour les versements des subventions, les mêmes factures seront utilisées pour ce qui concerne les frais du 75 rue de Reuilly, la réalisation des travaux étant indivisible : le maître d'ouvrage établira pour la Région les récapitulatifs utiles, complétant le montant des factures par les montants de leur proratisation selon les surfaces retenues au projet pour cet hébergement des femmes.

subvention de base pour l'hébergement des femmes : 642.600€ (plafonné à 34 places x 18900 €)

subvention de base pour la certification : 2214,60 € (30% de la dépense éligible, ne comprenant pas intérêts de préfinancement, assurances, conduite d'opération et direction d'investissement menées par l'OPH)

majoration de 5% (année 2014, grande cause régionale) pour les projets relatifs aux femmes en situation de précarité : $(642.600 + 2214.60) \times 1.05 = 679.380,66 \text{ €}$

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD**CPER :** Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Charge foncière, travaux, études et honoraires externes	3 034 284,00	92,28%	Région	679 380,66	20,66%
Frais de certification	7 382,00	0,22%	PARIS	1 190 000,00	36,19%
frais hors base subventionnable	246 404,00	7,49%	EMPRUNT	1 418 689,34	43,15%
Total	3 288 070,00	100,00%	Total	3 288 070,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2014	0,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS**Antériorité du soutien régional** (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2011	Soutien aux actions en faveur de la lutte contre la pollution	28 000,00 €
2011	Offre nouvelle de logements sociaux et très sociaux	1 379 484,00 €
2011	Structures de garde collective pour jeunes enfants	150 000,00 €
2011	Lutte contre la précarité énergétique - Parc social	168 000,00 €
2011	Soutien aux établissements d'hébergement non médicalisé pour personnes handicapées ou âgées	40 000,00 €
2011	Financement des dossiers PRU et OPI	84 894,00 €
2011	Contrat Urbain de cohésion Sociale	40 451,00 €
2011	Etablissements d'hébergement pour enfants, adolescents et adultes handicapés	120 000,00 €
2011	Etablissements et services d'hébergement pour personnes sans abri, femmes en difficulté et familles demandeuses d'asile ou réfugiées	179 350,00 €
2012	Etablissements d'hébergement médicalisé pour les personnes âgées dépendantes	2 790 222,00 €
2012	Offre nouvelle de logements sociaux et très sociaux	610 269,00 €

2012	Aide en faveur du logement étudiant	335 500,00 €
2012	Accueil de jour en EHPAD	110 000,00 €
2012	Lutte contre la précarité énergétique - Parc social	532 000,00 €
2012	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	3 747 729,00 €
2012	Aide en faveur des résidences pour jeunes actifs, jeunes travailleurs et apprentis	1 228 920,00 €
2013	Réhabilitation – résidentialisation en site Anru	2 212 179,00 €
2013	Aide en faveur de la création de résidences pour étudiants	496 000,00 €
2013	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	4 593 824,00 €
2013	Aide en faveur des résidences pour jeunes actifs, jeunes travailleurs et apprentis	1 511 727,00 €
2013	Accueil de jour autonome pour personnes âgées	300 000,00 €
2013	Logement social pour les personnes en situation de handicap	330 714,00 €
2013	Lutte contre la précarité énergétique - Parc social	3 780 000,00 €
2013	Logement social pour personnes sans abri	360 000,00 €
2013	Financement des dossiers PRU et OPI	850 967,00 €
2013	Etablissements d'hébergement médicalisé pour les personnes âgées dépendantes	407 544,00 €
2013	Services de soutien et/ou de soins à domicile pour personnes en situation de handicap	14 601,00 €
2013	Aide aux structures d'exercice collectif	100 000,00 €
2014	Aide en faveur de la création de résidences pour étudiants	168 000,00 €
2014	Contrat Urbain de cohésion Sociale	41 342,00 €
2014	Hébergement non médicalisé pour les personnes âgées	165 796,00 €
	Montant total	26 877 513,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14004540
--

Commission Permanente du 18 juin 2014

Objet : ACQUISITION D'UN VEHICULE DESTINE AU TRANSPORT DE DENREES ALIMENTAIRES ET PRODUITS DIVERS DE L'EPICERIE SOCIALE L'ETAPE A PALAISEAU (91)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Services et accueils de jour pour les personnes sans abri, les familles demandeuses d'asile et les réfugiés	42 644,30 €	23,45 %	10 000,00 €
	Montant Total de la subvention		10 000,00 €

Imputation budgétaire : 904-42-20421-142003-300
14200302- Centres d'accueil et d'hébergement pour personnes sans abri

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ASSOCIATION L ETAPE
Adresse administrative : 44 RUE ALEXANDRE NEREAU
91120 PALAISEAU

Statut Juridique : Association
Représentant :

Objet : Cette association a pour objet de créer et d'administrer un établissement social dont le secteur d'activité couvrira les commune d'Igny, de Palaiseau et de Villebon-sur-Yvette. Cet établissement permettra d'une part de proposer des denrées de première nécessité à des personnes en difficulté, d'autre part d'accueillir et d'aider ces personnes dans leur réinsertion par l'économie familiale.

Date de publication au JO : 2 juillet 1999

N° SIRET : 43301800900012

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Services et accueils de jour pour les personnes sans abri, les familles demandeuses d'asile et les réfugiés

Rapport Cadre : CR23-11 du 07/04/2011

Objet du projet : acquisition d'un véhicule destiné au transport de denrées alimentaires et produits divers de l'épicerie sociale L'ETAPE à Palaiseau (91)

Date prévisionnelle de début de projet : 18 juin 2014

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2014

Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

L'Épicerie Sociale l'Étape est une association loi de 1901 qui travaille en partenariat avec les 4 communes de Palaiseau, d'Igny, de Villebon-sur-Yvette et Saclay, en apportant une aide alimentaire aux personnes en difficultés résidants sur ces communes.

Depuis son ouverture en 2000, son activité est malheureusement en constante augmentation. Ce qui au départ devait être une aide ponctuelle et passagère, venant en complément du travail effectué par les structures locales existantes (Resto du cœur, Secours Catholique et Populaire), s'est transformée en une présence incontournable parmi les acteurs de l'aide alimentaire du territoire.

Description :

Afin de répondre à la demande croissante auquel elle doit faire face, l'association l'Étape souhaite acquérir un véhicule réfrigéré.

L'activité de l'épicerie est en constante augmentation depuis sa création et a même bondit de près de 30% au 1er trimestre 2014, par rapport à la moyenne de l'année 2013. Les projections de fréquentation de l'association pour le reste de l'année sont de 320 familles et plus de 1000 personnes aidées pour un montant distribué de près de 150 000 euros, correspondant à une aide alimentaire et à la mise à disposition de produits d'hygiène et d'entretien (en 2012, 287 familles pour un total de 752 personnes avaient fréquentées l'épicerie, pour un total d'un peu plus de 3000 visites).

En 2012, l'association avait collecté 57497 kgs (pour 48897 kgs distribués et 8600 kgs stockés au 31/12/2012) de produits alimentaires, selon la répartition suivante:

-BAPIF	16701 kgs
-Collecte	8500 kgs
-Auchan/Bruneau	5395 kgs
-Achat/commerce:	17401 kgs

Afin d'assurer l'équilibre financier de l'épicerie et de pouvoir continuer à répondre à cette demande, l'association réfléchit à de nouvelles sources d'approvisionnement.

L'acquisition d'un véhicule réfrigéré permettrait à l'Étape de respecter la chaîne du froid lors de ses approvisionnements à la BAPIF à Arcueil et de procéder à la ramasse de produits frais dans les magasins Auchan et Simply Market. La gestion de ses stocks s'en trouverait facilitée.

Moyens mis en œuvre :

Acquisition d'un véhicule réfrigéré

Intérêt régional :

Renforcer l'offre d'aide alimentaire sur le territoire francilien

Public(s) cible(s) :

Familles en situation de précarité

Détail du calcul de la subvention :

Acquisition d'un véhicule réfrigéré: 42 644,30 euros = Subvention de 10000 euros (plafond)

Localisation géographique :

- PALAISEAU

Contrat Particulier : Hors CPRD**CPER :** Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Acquisition véhicule	42 644,30	100,00%
Total	42 644,30	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Conseil Régional d'Ile-de-France	10 000,00	23,45%
Fondation Bruneau	12 000,00	28,14%
Conseil Général (91)	11 800,00	27,67%
CCAS Palaiseau-Igny-Saclay	1 000,00	2,34%
FONDS PROPRES	7 844,30	18,39%
Total	42 644,30	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2014	10 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14002076
--

Commission Permanente du 18 juin 2014

Objet : EQUIPEMENT DU CHRS "L'HOTEL FAMILIAL" DE 50 PLACES A DESTINATION DES FAMILLES ET JEUNES COUPLES AU 15, RUE GAMBETTA, A NOISY-LE-GRAND (93)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Etablissements d'hébergement pour personnes sans abri, familles demandeuses d'asile et réfugiés	27 850,30 €	10,00 %	2 785,03 €
Montant Total de la subvention			2 785,03 €

Imputation budgétaire : 904-42-20422-142003-300
14200302- Centres d'accueil et d'hébergement pour personnes sans abri

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : HOTEL SOCIAL 93
 Adresse administrative : 28-30 CHEMIN DES 22 ARPENTS
93220 GAGNY
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Madame JEANINE SOULIER, Présidente

Objet : L'Hôtel social 93 a pour but :
 - de mettre en place des structures d'hébergement provisoire ;
 - de mettre en place des structures d'accueil d'urgence ;
 - d'assurer la gestion et l'animation de ces structures ;
 - de veiller à leur caractère social en vue d'enrayer tout processus de marginalisation et de sociabiliser les personnes qui y sont hébergées ou accueillies.

Date de publication au JO : 27 février 1985

N° SIRET : 33274953000017

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Etablissements d'hébergement pour personnes sans abri, familles demandeuses d'asile et réfugiés

Rapport Cadre : CR23-11 du 07/04/2011

Objet du projet : équipement du CHRS "L'hôtel Familial" de 50 places à destination des familles et jeunes couples au 15, rue Gambetta, à Noisy-le-Grand (93)

Date prévisionnelle de début de projet : 1 février 2014

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2014

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé :

Objectifs :

L'association a été fondée le 11 février 1985, avec le concours de l'Etat. Elle gère 14 services dont des accueils d'urgence et des hébergements moyens séjour répartis sur l'ensemble du département de la Seine Saint Denis. Chaque année, près de 2 700 personnes dont 1 100 enfants sont accueillies par ses services.

Description :

Dans le cadre du Plan de relance et de la circulaire du 5 mars 2009 précisant les normes pour un hébergement de qualité, l'association Hôtel social 93 avait élaboré un programme de réhabilitation-construction de trois de ses établissements d'hébergement, dont « l'hôtel familial » de 50 places situé au 15 rue Gambetta, 93160 Noisy-le-Grand (93).

Le projet avait été soutenu par le conseil régional à hauteur de 928 194 00, euros lors de la commission permanente du 16 novembre 2011 (AV 10014549).

La chantier d'humanisation de l'établissement arrivant à sa fin, l'hôtel social 93 souhaite a présent acquérir l'équipement nécessaire au confort des résidents.

Moyens mis en œuvre :

Acquisition:

- Une armoire 12 casiers
- Une armoire réfrigérée
- Matériel de buanderie
- Matériel électro-ménager

Intérêt régional :

Après travaux, le bâtiment réhabilité aura une consommation d'énergie primaire (Cep) de 73,34 kWh/m²/an et pour le bâtiment neuf de 49,33 kWh/m²/an. Pour ce faire, au delà des travaux d'isolation, seront notamment installés deux chaudières à gaz à condensation pour la production du chauffage associées à un ballon d'appoint pour la production d'eau chaude sanitaire, et de panneaux solaires sur la terrasse.

Public(s) cible(s) :

Familles et jeunes couples en grandes difficulté

Détail du calcul de la subvention :

28 750,30 euros de dépenses d'équipement= Subvention 2 785,03 euros (10%)

Localisation géographique :

- NOISY-LE-GRAND

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Equipement matériel & mobilier	27 850,30	100,00%
Total	27 850,30	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Conseil Régional Ile-de-France	2 785,03	10,00%
CAF	3 500,00	12,57%
Emprunt	21 565,27	77,43%
Total	27 850,30	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2013	28,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICSAntériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2011	Etablissements et services d'hébergement pour personnes sans abri, femmes en difficulté et familles demandeuses d'asile ou réfugiées	2 659 878,70 €
2011	Départ en vacances et/ou échanges inter intra régionaux	5 232,00 €
2012	Etablissements et services d'hébergement pour personnes sans abri, femmes en difficulté et familles demandeuses d'asile ou réfugiées	984 185,00 €
2012	Départ en vacances et/ou échanges inter intra régionaux	4 397,00 €
2013	Départ en vacances et/ou échanges inter intra régionaux	6 000,00 €
	Montant total	3 659 692,70 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14002587
--

Commission Permanente du 18 juin 2014

Objet : EQUIPEMENT DU CHRS ESCALE SAINT MARTIN DE 54 PLACES, 24-26 BOULEVARD DE STALINGRAD, A SEVRAN (93)
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Etablissements d'hébergement pour personnes sans abri, familles demandeuses d'asile et réfugiés	171 070,82 €	10,00 %	17 107,08 €
	Montant Total de la subvention		17 107,08 €

Imputation budgétaire : 904-42-20422-142003-300
14200302- Centres d'accueil et d'hébergement pour personnes sans abri

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : HOTEL SOCIAL 93
 Adresse administrative : 28-30 CHEMIN DES 22 ARPENTS
93220 GAGNY
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Madame JEANINE SOULIER, Présidente

Objet : L'Hôtel social 93 a pour but :
 - de mettre en place des structures d'hébergement provisoire ;
 - de mettre en place des structures d'accueil d'urgence ;
 - d'assurer la gestion et l'animation de ces structures ;
 - de veiller à leur caractère social en vue d'enrayer tout processus de marginalisation et de sociabiliser les personnes qui y sont hébergées ou accueillies.

Date de publication au JO : 27 février 1985

N° SIRET : 33274953000017

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Etablissements d'hébergement pour personnes sans abri, familles demandeuses d'asile et réfugiés

Rapport Cadre : CR23-11 du 07/04/2011

Objet du projet : équipement du CHRS Escale Saint Martin de 54 places, 24-26 boulevard de Stalingrad, à Sevran (93)

Date prévisionnelle de début de projet : 1 février 2014

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2014

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé :

Objectifs :

L'association a été fondée le 11 février 1985, avec le concours de l'Etat. Elle gère 14 services dont des accueils d'urgence et des hébergements moyens séjour répartis sur l'ensemble du département de la Seine Saint Denis. Chaque année, près de 2 700 personnes dont 1 100 enfants sont accueillies par ses services.

Description :

Dans le cadre du Plan de relance et de la circulaire du 5 mars 2009 précisant les normes pour un hébergement de qualité, l'association Hôtel social 93 a mis en oeuvre un programme de réhabilitation du CHRS « l'Escale Saint Martin » de 54 places situé au 24 - 26 boulevard Stalingrad, à Sevran (93).

Le projet avait été soutenu par le conseil régional à hauteur de 928 194, 00 euros lors de la commission permanente du 26 janvier 2012 (AV 10014549).

La chantier d'humanisation de l'établissement arrivant à sa fin, l'hôtel social 93 souhaite a présent acquérir l'équipement nécessaire au confort des résidents.

Moyens mis en œuvre :

Acquisition:

- Une armoire 12 casiers
- Une armoire réfrigérée
- Matériel de buanderie
- Meubles chambres et espace commun
- Matériel électro-ménager

Intérêt régional :

A la fin des travaux soutenus par le conseil régional, le bâtiment réhabilité aura une consommation d'énergie primaire (Cep) de 78,62 kWhep/m²/an.

Public(s) cible(s) :

Familles en grandes difficultés

Détail du calcul de la subvention :

Equipement: 171 070,82 euros = Subvention de 17107,08 euros (10%)

Localisation géographique :

- SEVRAN

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Equipement matériels et mobiliers	171 070,82	100,00%
Total	171 070,82	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Conseil Régional Ile-de-France	17 107,08	10,00%
CAF	3 500,00	2,05%
Emprunt	150 463,74	87,95%
Total	171 070,82	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2013	17 107,08 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2011	Etablissements et services d'hébergement pour personnes sans abri, femmes en difficulté et familles demandeuses d'asile ou réfugiées	2 659 878,70 €
2011	Départ en vacances et/ou échanges inter intra régionaux	5 232,00 €
2012	Etablissements et services d'hébergement pour personnes sans abri, femmes en difficulté et familles demandeuses d'asile ou réfugiées	984 185,00 €
2012	Départ en vacances et/ou échanges inter intra régionaux	4 397,00 €
2013	Départ en vacances et/ou échanges inter intra régionaux	6 000,00 €
	Montant total	3 659 692,70 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14008188
--

Commission Permanente du 18 juin 2014

Objet : TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DU CENTRE D'HEBERGEMENT ET DE REINSERTION SOCIALE LES SUREAUX A MONTREUIL (93)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Etablissements d'hébergement pour personnes sans abri, familles demandeuses d'asile et réfugiés	4 885 188,00 €	14,74 %	720 000,00 €
Montant Total de la subvention			720 000,00 €

Imputation budgétaire : 904-42-20422-142003-300
14200302- Centres d'accueil et d'hébergement pour personnes sans abri

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COS COS
 Adresse administrative : 88 BD DE SEBASTOPOLE
75003 PARIS
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Monsieur Jean ARIBAUD, Président

Objet : L'association a pour but exclusif l'assistance et la bienfaisance en direction des personnes âgées, des personnes handicapées et des personnes en grande difficulté sociale.
 A cet effet elle crée, anime, dirige et développe, dans un esprit de réseau et d'adaptation constante aux besoins des populations concernées, des établissements et services sociaux, médico-sociaux et sanitaires dans les domaines les plus divers :

- établissements hébergeant des personnes âgées dépendantes,
- centres de gériatrie, et pôles gérontologiques,
- structures de réadaptation fonctionnelle,
- structures d'hébergement temporaire ou permanent, de réinsertion sociale,
- centres de réadaptation professionnelle,
- services d'accompagnement des personnes en grande difficulté sur le marché de l'emploi, des personnes en situation de fragilité, des demandeurs d'asile, des réfugiés et des mineurs étrangers isolés.

et plus généralement tous services susceptibles de contribuer directement ou indirectement à la réalisation des buts ci-dessus définis.

Date de publication au JO : 22 décembre 1944

N° SIRET : 77565757000377

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Etablissements d'hébergement pour personnes sans abri, familles demandeuses d'asile et réfugiés

Rapport Cadre : CR23-11 du 07/04/2011

Objet du projet : Travaux de reconstruction du centre d'hébergement et de réinsertion sociale LES SUREAUX à Montreuil (93)

Date prévisionnelle de début de projet : 1 juillet 2014

Date prévisionnelle de fin de projet : 1 décembre 2016

Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

Le COS "Les sureaux", situé 14-16 rue du Midi à Montreuil-sous-bois a été créé le 25 septembre 1967 en tant que foyer de travailleurs migrants. En 2008, l'établissement, entre temps devenu CHRS, voit sa capacité passer de 52 à 72 places par la transformation de 20 places d'urgence en place dites de "stabilisation".

Le CHRS comporte donc à présent 72 places de réinsertion pour hommes et femmes isolés en rupture d'hébergement, âgés de 18 à 35 ans. 54 d'entre eux vivent en chambre double ou simple en foyer et 18 personnes vivent dans 6 appartements partagés situés en Seine-Saint-Denis.

Depuis fin 2011, toutes les personnes accueillies sont orientées via le SIAO de la Seine-Saint-Denis, géré par Interlogement 93 dont l'établissement est adhérent et membre actif.

L'objet du projet est la démolition/reconstruction du CHRS sur le même site, à des fins d'humanisation.

Description :

Le CHRS COS "Les Sureaux" s'inscrit dans le schéma départemental de l'AHl(accueil, hébergement et insertion). Il constitue, comme tout CHRS, l'une des ossatures de ce schéma à partir de laquelle il doit intégrer les articulations existantes.

Les missions générales d'un CHRS sont les suivantes:

- L'accueil et l'orientation (notamment en urgence)
- L'hébergement individuel ou collectif
- Le soutien et l'accompagnement social
- L'adaptation à la vie active(AVA) l'insertion sociale et professionnelle

Le CHRS COS "Les Sureaux" se distingue par d'autres champs d'intervention, étant donné que les personnes accueillies ont des besoins spécifiques en raison de leur âge, de leur degré de maturité, certains n'ayant connu que l'errance ou la vie en institution depuis des années ou faisant face à des problèmes d'addiction. Ces missions spécifiques sont:

- La socialisation par la vie en collectivité
- L'écoute et l'échange dans le cadre de relations quotidiennes
- L'implication par la participation des résidents à la vie du centre
- L'accompagnement vers l'emploi ou la formation
- L'accompagnement vers le logement autonome ou logement intermédiaire

La réhabilitation de ses 72 places va permettre au CHRS COS "Les Sureaux" de remplir ses missions dans les meilleures conditions.

Moyens mis en œuvre :

Le projet architectural vise à rassembler tous les résidents sous un même toit, en accentuant, en plus des autres missions de l'établissement, plus particulièrement sur deux objectifs éducatifs.

-Le savoir "Habiter":

Cette notion implique que les résidents devront apprendre à entretenir et aménager leur espace personnel et à utiliser correctement les équipements mis à leur disposition.

Cela implique également qu'ils s'acquittent des charges financières liées à l'occupation d'un espace personnel, dans la perspective d'accéder dans des bonnes conditions à un logement social.

Accompagner le résident dans le "savoir habiter" implique des visites régulières dans les chambres et un accompagnement dans la gestion du budget et ce toujours dans la perspective future d'un accès vers un logement autonome.

-Le savoir "Vivre-ensemble":

Le nouveau projet architectural, avec l'espace de vie collective et les espaces d'entretien confidentiels, ainsi que la configuration moderne des chambres, permettront de mieux mettre en œuvre les missions du CHRS, dans le respect, la confidentialité et la confiance avec les jeunes et de pouvoir mieux travailler le savoir "habiter" et le savoir "vivre-ensemble".

La reconstruction permettra d'humaniser l'espace du CHRS, ainsi que d'améliorer de façon conséquente l'accompagnement éducatif et l'accompagnement vers et surtout dans le logement:

- Permettre une meilleure intimité et prise en charge des résidents
- Offrir aux résidents un espace collectif et convivial où des activités pourront être organisées
- Réduire les déperditions en chaleur et ainsi faire des économies de chauffage
- Sécuriser les accès du centre

Enfin, le projet social recherchera l'insertion de l'établissement dans la vie de quartier en développant pour les résidents, une vie sociale ou le sens de l'utilité prime. A cette fin, des liens seront tissés avec les acteurs de la vie locale (associations, clubs sportifs, riverains désireux de créer de lien...) et les résidents seront encouragés à participer activement à la vie sociale du quartier.

Intérêt régional :

Projet certifié "Habitat et Environnement"

Public(s) cible(s) :

Jeunes hommes ou femmes isolés et en rupture d'hébergement

Détail du calcul de la subvention :

Travaux, honoraires et charges afférentes: 720 000 euros (10 000 euros par place)

Localisation géographique :

- MONTREUIL

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux - aménagement	4 114 233,00	84,22%
Honoraires et divers	617 135,00	12,63%
Aléas	153 820,00	3,15%
Total	4 885 188,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Emprunt PLAI	2 000 000,00	40,94%
ETAT	1 165 188,00	23,85%
Conseil Régional d'Ile de France	720 000,00	14,74%
Fonds propres	1 000 000,00	20,47%
Total	4 885 188,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2014	320 000,00 €
2015	400 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14009971
--

Commission Permanente du 18 juin 2014

Objet : REHABILITATION DU CENTRE MAUBEUGE, ETABLISSEMENT DE TYPE LITS HALTE SOINS SANTE, 75 RUE DE MAUBEUGE PARIS 10E
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Etablissements d'hébergement pour personnes sans abri, familles demandeuses d'asile et réfugiés	581 105,13 €	20,00 %	116 221,03 €
	Montant Total de la subvention		116 221,03 €

Imputation budgétaire : 904-42-20422-142003-300
14200302- Centres d'accueil et d'hébergement pour personnes sans abri

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SOS HABITAT ET SOINS
 Adresse administrative : 102 C RUE AMELOT
75011 PARIS
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Monsieur CHRISTIAN DOUBRERE, Président

Objet : Favoriser la réappropriation de leur fécondité sociale par les personnes dont la pathologie, l'âge, la situation de précarité, nécessitent un soutien pour élaborer ou préserver un lien social, notamment par l'habitat, l'accès aux soins et la prévention.

Date de publication au JO : 29 août 1986

N° SIRET : 34106240400478

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Etablissements d'hébergement pour personnes sans abri, familles demandeuses d'asile et réfugiés

Rapport Cadre : CR23-11 du 07/04/2011

Objet du projet : réhabilitation du centre Maubeuge, établissement de type Lits Halte Soins Santé, 75 rue de Maubeuge Paris 10e

Date prévisionnelle de début de projet : 1 août 2014

Date prévisionnelle de fin de projet : 1 février 2015

Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

Le Lits Halte Soins Santé Maubeuge accueille depuis plus de 10 ans des personnes en situation de

précarité dont l'état de santé, bien que ne justifiant pas une hospitalisation, nécessite une surveillance, une coordination médicale et des soins de type infirmier.

L'établissement propose un hébergement temporaire, dispense des soins et accompagne des personnes dans leurs parcours de santé et leurs parcours social. Il n'impose aucune condition administrative ou sociale.

Le bâtiment, idéalement localisé à proximité de la gare du Nord, est situé dans un ancien hôtel particulier. Déjà ancien, il nécessite aujourd'hui une réhabilitation générale.

Ce projet de réhabilitation, étudié et construit pendant plus d'un an, comporte 3 axes forts:

- L'engagement énergétique (avec un objectif de division des dépenses énergétiques par deux)
- L'amélioration des conditions d'accueil et de prise en charge des usagers (l'atteinte de cet objectif passe par l'amélioration de l'accès des personnes à mobilité réduite, la réorganisation des espaces de soins et d'accompagnement social, ainsi que la rénovation générale des espaces d'hébergement et de vie collective).
- Le renforcement de la sécurité incendie

Description :

Le LHSS Maubeuge réalise deux missions principales:

- Proposer des soins aux personnes dépourvues de domicile, justifiant d'un suivi infirmier sur une période d'un mois renouvelable une fois (mais pouvant aller au-delà en fonction de l'état de santé de la personne)
- Permettre à ces personnes d'accéder aux institutions sociales, ainsi qu'au service social existant au sein de la structure

L'établissement est ouvert en continu toute l'année (24h/24h et 365 jours par an).

La prise en charge comporte notamment:

- Des soins infirmiers
- Des consultations médicales auprès du médecin attaché à l'établissement
- Le suivi d'une pathologie déjà diagnostiquée ou diagnostiquée en cours de séjours au LHSS
- Un hébergement en chambres collective avec restauration et buanderie
- Un accompagnement vers le dispositif sanitaire et social de droit commun
- Une information sur le réseau médico-social existant pour les personnes sans-logis
- Une recherche de solution d'hébergement ou de logement à la sortie

Une équipe pluridisciplinaire, composées de médecins, d'infirmiers, d'aides-soignants, d'auxiliaires de vie, d'une assistance sociale, d'une secrétaire et d'agents d'entretien assure l'ensemble de ces missions. Ils sont coordonnés par un chef de service, sous la responsabilité du pôle soins avec hébergement temporaire de l'association Habitat et Soins.

Moyens mis en œuvre :

Les espaces de travail et de soins actuels seront ré-agencés, afin de rapprocher le cabinet du médecin et l'infirmier et d'améliorer la confidentialité des entretiens sociaux.

Le LHSS Maubeuge accueillant régulièrement des personnes à mobilité réduite, l'accessibilité des espaces individuels et collectifs de l'établissement sera aussi renforcé (création d'une pente d'accès, aménagement des douches et sanitaires, amélioration de la signalétique à destination des personnes souffrant d'un handicap sensoriel...).

L'amélioration des conditions hôtelières est aussi un axe majeur du projet: Les chambres du LHSS Maubeuge sont toutes prévues pour deux ou trois personnes. Un important travail sur l'individualisation des espaces d'hébergement a donc été mené, l'aménagement et la taille des chambres ne permettant pas actuellement de répondre pleinement aux besoins d'intimité des personnes (des rideaux de séparation seront installés entre chaque lit, les systèmes de fermeture des placards individuels seront renforcés, des prises électriques seront installées près de chaque lit aussi...)

Enfin, le bâtiment sera d'une manière générale rénové (rafraichissement des peintures, rénovation des escaliers et sanitaires...) et d'importants travaux seront menés afin de renforcer le système de sécurité incendie et de réduire les dépenses énergétiques de 50%.

Intérêt régional :

Le niveau de consommation énergétique actuel de l'établissement est de 245,69 kWhEP/m2 et sera réduit par deux.

Public(s) cible(s) :

Personne en situation de rupture d'hébergement/logement et ayant besoin de soins

Détail du calcul de la subvention :

Travaux et honoraires: 581 105,13 euros = Subvention 116 221,03 euros (20%)

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
ETUDES	33 657,36	5,79%	Conseil Régional d'Ile de France	116 221,03	20,00%
TRAVAUX AMENAGEMENT	547 447,77	94,21%	ANAH	464 884,10	80,00%
Total	581 105,13	100,00%	Total	581 105,13	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2014	116 221,03 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2011	Soutien aux établissements d'hébergement médicalisé pour personnes âgées	127 500,00 €
2011	Etablissements et services d'hébergement pour personnes sans abri, femmes en difficulté et familles demandeuses d'asile ou réfugiées	53 205,36 €
2012	Appel à projets thématique annuel accès aux livres pour personnes âgées	7 558,00 €
2013	Etablissements d'hébergement pour personnes sans abri, familles demandeuses d'asile et réfugiés	13 400,71 €
2013	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	5 750,00 €
2013	Aide aux structures d'exercice collectif	290 558,00 €
2013	Projets annuels destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage	40 250,00 €
	Montant total	538 222,07 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14010891
--

Commission Permanente du 18 juin 2014

Objet : REHABILITATION DU PAVILLON N°29 POUR UN CHRS CROIX ROUGE, HOPITAL PAUL GUIRAUD A VILLEJUIF (94)
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Etablissements d'hébergement pour personnes sans abri, familles demandeuses d'asile et réfugiés	2 548 145,06 €	18,84 %	480 000,00 €
	Montant Total de la subvention		480 000,00 €

Imputation budgétaire : 904-42-204182-142003-300
14200302- Centres d'accueil et d'hébergement pour personnes sans abri

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : OPH 94 VALOPHIS HABITAT - OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU VAL DE MARNE
 Adresse administrative : 81 RUE DU PONT DE CRETEIL
94107 ST MAUR DES FOSSES CEDEX
 Statut Juridique : Etablissement Public Local à Caractère Industriel et Commercial
 Représentant : Christian ABBES, Directeur Technique et du Patrimoine

N° SIRET : 78576955500026

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Etablissements d'hébergement pour personnes sans abri, familles demandeuses d'asile et réfugiés

Rapport Cadre : CR23-11 du 07/04/2011

Objet du projet : réhabilitation du pavillon n°29 pour un CHRS Croix Rouge, hôpital Paul Guiraud à Villejuif (94).

Date prévisionnelle de début de projet : 1 juillet 2014

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2015

Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

La Croix-Rouge est aujourd'hui en charge de la gestion d'un CHRS de 34 places et 5 lits Halte-Soins Santé dans le pavillon n°30 de l'hôpital Paul Guiraud situé à Villejuif.

Compte-tenu de sa vétusté et de projets de construction de nouveaux locaux pour l'hôpital Paul Guiraud sur cette emprise, Valophis Habitat a été saisi par la DRIHL 94 pour mettre en oeuvre le transfert de ce CHRS sur deux niveaux d'un pavillon voisin (le n°29).

L'hébergement s'organise aujourd'hui en petites chambres doubles, avec lits superposés et sanitaires

communs, or le transfert du CHRS vise également à l'humanisation des conditions d'accueil.

Le Pavillon n°29, dont l'hôpital est également propriétaire, comprend deux niveaux sur un sous-sol semi enterré. Le sous-sol accueille un laboratoire de recherche qui restera en place. Les deux autres niveaux, d'environ 420 m2, sont libres d'occupation.

Description :

Le futur CHRS comprendra 48 places d'hébergement de stabilisation sous statut CHRS pour hommes isolés.

Il aura un fonctionnement totalement indépendant de celui de l'hôpital et du laboratoire. Les usagers seront accueillis en chambres individuelles et chambres double avec salle de bain et WC.

Conformément aux dispositions de la loi DALO du 5/03/2007, le projet du centre à évolué de l'hébergement d'urgence à l'hébergement dit de stabilisation et ne prévoit pas de durée maximale du séjour en l'absence de proposition d'orientation.

Les centres de stabilisation ont pour objectifs de recréer des liens, d'organiser un réseau et d'encadrer ainsi le résident au cours de sa démarche de réinsertion. A l'issue de ce processus, l'utilisateur sera pris en charge par un relais sanitaire et social et sera guidé vers une plus grande autonomie grâce à un travail sur les problématiques de l'hygiène, de l'alcoolisme, de la santé et de l'errance.

Moyens mis en œuvre :

Le projet prévoit l'ouverture d'un accès par le mur d'enceinte de l'hôpital (piétons et voitures), la modification des circulations du bâtiment pour supprimer l'accès côté hôpital, ainsi que la délimitation des espaces extérieurs pour rendre indépendant la partie CHRS.

Les accès au laboratoire (sécurité incendie, accès principal, accès livraison et PMR) sont conservés ou recréés.

L'orientation des personnes accueillies sera faite par le SIAO Urgence Val-de-Marne. Les personnes seront ensuite reçues par un travailleur social, pour une visite de la structure et une évaluation de la situation. Si la décision est positive pour les deux parties (usager et structure), l'admission pourra avoir lieu dans les jours suivants. Un lit sera alors attribué que l'utilisateur gardera jusqu'à la fin de sa prise en charge et sa place ne sera pas remise en disponibilité au 115 en cas d'absence de l'utilisateur.

A partir de l'entrée dans la structure, une évaluation sociale de la situation est réalisée, mais aussi de l'autonomie des personnes accueillies. Les personnes sont ensuite accompagnées dans l'avancée de leurs démarches de réinsertion sociale et professionnelle:

- Renouvellement des documents d'identité
- Recherches de formations et recherches de travail
- Ouverture des droits
- Aide à la constitution des dossiers CAF, sécurité sociale, aide médicale d'état, CMU, CNI

Ils seront aussi soutenus pour leurs rendez-vous extérieurs, dans leur gestion budgétaire, mais aussi dans l'entretien de leur chambre et l'hygiène. Un suivi dans la vie quotidienne sera réalisé par les aides de vie et travailleurs sociaux.

Intérêt régional :

Après réhabilitation, la consommation énergétique de l'établissement passera de 477,91 kWh/m2 à

147,61 kWh/m².

Public(s) cible(s) :

Jeunes hommes isolés en rupture de logement/hébergement

Détail du calcul de la subvention :

Travaux et honoraires: 2 548 145,06 euros= Subvention de 480 000 euros (10 000 euros par place)

Localisation géographique :

- VILLEJUIF

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Charge foncière	24 354,94	0,86%	Conseil Régional d'Ile de France	480 000,00	16,96%
Travaux	2 174 352,06	76,84%	ANAH	1 260 000,00	44,53%
HONORAIRES	363 793,00	12,86%	PRET CDC FONCIER	197 793,00	6,99%
Divers	10 000,00	0,35%	PRET CDC TRAVAUX	891 957,00	31,52%
TVA (non éligible)	257 250,00	9,09%	Total	2 829 750,00	100,00%
Total	2 829 750,00	100,00%			

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2014	350 000,00 €
2015	200 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (informations en cours de consolidation) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2011	Convention régionale de patrimoine social	4 656 400,00 €
2011	Réhabilitation des foyers de travailleurs migrants	66 000,00 €
2011	Bâtiments Basse Consommation (BBC)	400 000,00 €
2011	Politique énergie climat	1 119 871,20 €
2011	Offre nouvelle de logements sociaux et très sociaux	2 305 469,00 €
2012	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	2 312 621,00 €

2012	Convention régionale de patrimoine social	4 168 800,00 €
2012	Offre nouvelle de logements sociaux et très sociaux	3 838 237,00 €
2013	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	3 352 065,00 €
2013	Etablissements d'hébergement pour personnes sans abri, familles demandeuses d'asile et réfugiés	592 289,00 €
2014	Logement social pour les personnes en situation de handicap	450 000,00 €
2014	Lutte contre la précarité énergétique - Parc social	456 000,00 €
2014	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	1 399 532,00 €
	Montant total	25 117 284,20 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14005352
--

Commission Permanente du 18 juin 2014

Objet : REALISATION D'UNE PENSION DE FAMILLE DE 25 LOGEMENTS 7 RUE EMILE DUCLAUX A SURESNES (92)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Logement social pour personnes sans abri	2 498 110,00 €	15,01 %	375 000,00 €
	Montant Total de la subvention		375 000,00 €

Imputation budgétaire : 904-42-20422-142003-300
14200302- Centres d'accueil et d'hébergement pour personnes sans abri

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : RESIDENCES SOCIALES DE FRANCE
 Adresse administrative : IMMEUBLE PARYSEINE
 94200 IVRY-SUR-SEINE
 Statut Juridique : Société Anonyme d'Habitation à Loyer Modéré
 Représentant : Monsieur Philippe BUR, Chef de projet

Objet : Louer, construire, acquérir, améliorer, aménager, assainir, réparer et gérer des habitations collectives ou individuelles avec leurs jardins, dépendances et annexes et, éventuellement, lorsque ces habitations forment un ensemble, des locaux à usage commun ou des installations nécessaires à la vie économique et sociale de cet ensemble.

N° SIRET : 49528609800027

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Logement social pour personnes sans abri
 Rapport Cadre : CR23-11 du 07/04/2011

Objet du projet : réalisation d'une pension de famille de 25 logements 7 rue Emile Duclaux à Suresnes (92)

Date prévisionnelle de début de projet : 1 mars 2014
 Date prévisionnelle de fin de projet : 1 juin 2016
 Démarrage anticipé de projet : Oui
 Motivation démarrage anticipé :

Objectifs :

La gestion par Aurore de nombreuses maisons-relais dans toute l'Ile-de-France a permis à l'association, chargée par Résidences sociales de France de la gestion effective de la futur pension de famille de Suresnes, de développer une expertise en tant que gestionnaire , d'offrir aux hôtes et travailleurs sociaux de ces sites de la mobilité, un travail d'échange et de formation permanente.

Aurore inscrit le projet de Suresnes dans la continuité du travail d'implantation territoriale dans les Hauts-de-Seine et de compléments d'équipements d'hébergement-logement pour les publics.

Aujourd'hui, les difficultés d'accès au logement de droit commun pour les bénéficiaires de minimas sociaux maintiennent dans le circuit de l'hébergement, dans l'habitat précaire ou dans le circuit de l'urgence des personnes qui, bien que fragile sur le plan psychique, pourraient gérer un logement autonome avec une personne rassurante à proximité.

Ainsi, l'hôte devra prendre en compte les besoins du public dans cet environnement particulier et nouer les partenariats nécessaires à leur autonomie dans le logement.

Par ailleurs, l'accueil des personnes handicapées physiques en situation de précarité sera possible dans quelques logements.

Description :

La parcelle est située au sein de l'ilôt Duclaux dont la transformation a été projetée par la Mairie de Suresnes et la SEM 92. Il est situé à 750 mètres de la gare SNCF de Putaux et à 800m de la station de Tram T2 Belvédère reliant la Défense (métro ligne 1 et RER A).

Au coeur de cet ilôt sont programmés 82 logements familiaux, un passage couvert public comprenant des ateliers d'artisanats et la pension de famille et ses locaux communs. La maisons-relais constitue un volume imbriqué dans l'ensemble de la programmation, mais dispose d'accès parfaitement individualisés donnant directement sur la rue Emile Duclaux.

Un pilier fondamental dans la conception qu'à Aurore des maisons-relais/pension de famille, est la présence permanente d'un hôte ou d'un couple d'hôtes au sein de la structure.

Un binôme, avec un travailleur social de la structure, complète la spécificité de leur mode de gestion et est un gage de sécurité et d'écoute.

L'ouverture vers la Cité, le quartier de la future pension de famille, est l'un des axes importants du projet et sera approfondi. Le dialogue permanent avec le bailleur et même la signature d'une convention de réservation d'un ou de plusieurs logements dans le parc classique par année, sera aussi mise en place afin d'instaurer, dans la mesure du possible, une rotation des résidents.

A partir de ses centres courts et moyens séjours, l'Association a développée, avec une équipe de professionnels, de nombreuses actions liées à l'insertion par le logement et l'emploi.

La Maison-Relais s'inscrit comme une étape post-CHRS, préfigurant une insertion plus définitive. Le fait que ce nouveau projet soit implanté près de plusieurs autres équipements de l'association Aurore (qui gère aussi trois autres maisons-relais et plusieurs structures d'urgence dans les Hauts de Seine), va permettre une proximité, une souplesse, une disponibilité par rapports aux équipements existants de l'association.

Moyens mis en œuvre :

Les 25 logements PLAI se décomposeront entre 20 T1 d'une surface comprise entre 18 et 19m² et 5 T1 bis de 38m². Le programme sera complété par des locaux collectifs (local-ordures ménagères, local-vélos, tisanerie, laverie).

Outre l'hôte, qui assure une présence et une animation au quotidien, pour une gestion cohérente de la vie des résidents, un travailleur social sera présent régulièrement. Les services référents seront donc associés au contrat de séjour et ces derniers participeront aussi au bilan annuel des résidents.

Il sera aussi demandé à tous les partenaires d'engager leurs services par la signature d'un "pacte de non-abandon" et un comité de pilotage ou ils seront intégrés veillera au respect des critères définis dans le projet.

Afin de garantir une fluidité dans les parcours résidentiels et de participer au relogement des ménages ayant acquis l'autonomie dans le cadre de la pension de famille, le Logement Francilien s'engage à reloger deux ménages par an. Ce nombre de ménages est bien sur indicatif et devra être mis en parallèle avec le nombre de ménages effectivement prêt au relogement, ainsi qu'avec les capacités de relogement offertes dans le parc compte tenu du taux de rotation.

Cette convention de fluidité résidentielle a été signée par la ville, le bailleur et le gestionnaire. Ce partenariat est un gage pour la réussite du parcours du résident.

Intérêt régional :

Le projet respectera la RT2012 et visera la certification H&E profil A.

Public(s) cible(s) :

Ménages en situation de précarité matérielle et psychique

Détail du calcul de la subvention :

Charge foncière, travaux et honoraires: 2 498 110 euros=375 000 euros de subvention (15 000 euros par logement)

Localisation géographique :

- SURESNES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Charge foncière	571 420,00	22,87%
CONSTRUCTION	1 596 651,00	63,91%
HONORAIRES	267 750,00	10,72%
Frais divers	62 289,00	2,49%
Total	2 498 110,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Conseil Régional d'Ile de France	375 000,00	15,01%
Prêt PLAI - foncier	246 973,00	9,89%
Prêt PLAI-Construction	834 826,00	33,42%
ETAT	300 000,00	12,01%
Ville de Suresnes	124 906,00	5,00%
SURCHARGE FONCIERE ETAT	81 250,00	3,25%
SURCHARGE FONCIERE ACTION LOGEMENT	81 250,00	3,25%
PRET 1% ACL PME	204 000,00	8,17%
Fonds propres	249 905,00	10,00%
Total	2 498 110,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2014	275 000,00 €
2015	100 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2011	Etablissements et services d'éducation spéciale et/ou d'hébergement médicalisé des personnes en situation de handicap	724 628,40 €
2011	Offre nouvelle de logements sociaux et très sociaux	888 373,00 €
2011	Etablissements et services d'hébergement pour personnes sans abri, femmes en difficulté et familles demandeuses d'asile ou réfugiées	2 000 000,00 €
2011	Réhabilitation des foyers de travailleurs migrants	225 000,00 €
2011	Aide en faveur du logement étudiant	690 900,00 €
2011	Soutien aux établissements d'hébergement médicalisé pour personnes âgées	286 150,50 €
2012	Etablissements d'hébergement médicalisé pour les personnes âgées dépendantes	1 601 026,50 €
2012	Etablissements et services d'éducation spéciale et/ou d'hébergement médicalisé des personnes en situation de handicap	2 761 575,00 €
2012	Structures atypiques d'accueil collectif des jeunes enfants	266 000,00 €
2012	Aide en faveur du logement des jeunes et apprentis	1 948 605,00 €
2012	Aide en faveur du logement étudiant	756 400,00 €
2012	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	804 293,00 €
2012	Services d'accompagnement et établissements d'accueil de jour des personnes en situation de handicap	100 000,00 €
2012	Réhabilitation des foyers de travailleurs migrants	278 000,00 €
2012	Etablissements et services d'hébergement pour personnes sans abri, femmes en difficulté et familles demandeuses d'asile ou réfugiées	2 000 000,00 €
2012	Centres d'accueil, d'écoute et de prise en charge psychothérapeutique	100 000,00 €
2013	Etablissements et services d'éducation spéciale et/ou d'hébergement médicalisé des personnes en situation de handicap	366 090,00 €
2013	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	860 000,00 €
2014	Aide en faveur des résidences pour jeunes actifs, jeunes travailleurs et apprentis	2 084 956,00 €
2014	Etablissements d'hébergement pour femmes en difficulté	1 005 090,00 €
2014	Etablissements et services d'éducation spéciale et/ou d'hébergement médicalisé des personnes en situation de handicap	780 000,00 €
	Montant total	20 527 087,40 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 13015090
--

Commission Permanente du 18 juin 2014

Objet : SOUTIEN ET AIDE AUX PATIENTS EN SITUATION DE PRECARITE DANS DIFFERENTS HOPITAUX FRANÇAIS.
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable du projet	56 000,00 €	50,00 %	28 100,00 €
Montant Total de la subvention			28 100,00 €

Imputation budgétaire : 934-42-6574-142003-300
 14200304- Projets et programmes de lutte contre les exclusions et d'utilité sociale

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : AMIS MALADES L HOPITAL COCHIN
 Adresse administrative : 27 RUE DU FG SAINT JACQUES
 75679 PARIS CEDEX 14
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Madame Sylvie COCHIN, Présidente

Objet : C'est à l'initiative privée qu'est dévolu le rôle extrêmement délicat de s'occuper socialement du malade dont l'Assistance Publique s'occupe médicalement.
 L'aide morale donnée à l'hôpital, les secours en argent ou en nature distribués aux familles, la possibilité pour les malade de trouver la guérison en prolongeant leur cure dans un établissement approprié, selon les indications médicales, la préservation des enfants en cas de maladie contagieuse d'un de leurs parents, leur envoi à la campagne, le travail procuré aux membres de la famille, restés sains ou aux malades guéris, voilà en grande partie le rôle de l'Association des Amis des malades de l'Hôpital Cochin.

Date de publication au JO : 25 janvier 1930

N° SIRET : 32538191100024

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Projets annuels destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage
 Rapport Cadre : CR23-11 du 07/04/2011

Objet du projet : soutien et aide aux patients en situation de précarité dans différents hôpitaux français.

Date prévisionnelle de début de projet : 1 septembre 2014

Date prévisionnelle de fin de projet : 1 septembre 2015
 Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

L'association des Amis des malades de l'Hôpital Cochin, fondée en 1930, a pour but de venir en aide aux malades hospitalisés dans cet établissement, en premier lieu historiquement, sous la forme :

- d'aide matérielle et morale aux malades et à leurs familles, en complément de l'aide sociale ou à sa place quand celle-ci ne peut pas intervenir,
- d'une aide aux démarches administratives en établissement de suites à l'hospitalisation,
- d'une aide aux démarches en vue de l'accès à l'emploi des membres de l'entourage des patients,
- d'une aide à l'issue de l'hôpital lorsque les capacités du patient sont réduites,
- d'organisation de séances récréatives ou de toutes mesures susceptibles d'améliorer le bien-être matériel et moral des patients hospitalisés.

Grâce à l'apport de dons, l'association répond à environ 2.500 demandes par an. Ces demandes peuvent être adressées par les services sociaux et/ou le corps médical pour des patients en grande précarité, en exclusion, et pour des gens du voyage.

L'association intervient aujourd'hui dans 15 hôpitaux franciliens. Elle a triplé son action ces dernières années car elle est la seule association à prodiguer des secours d'urgence auprès des patients, tels que sous la forme de dons de vêtement, d'achats de médicaments, de dons pour frais de transport à la sortie de l'hôpital.

Ces secours bénéficient notamment à des jeunes de moins de 25 ans en situation de handicap.

Au groupe hospitalier Cochin, 1.861 aides ont été accordées pour un montant total de 19.503, 82€ en 2012.

L'augmentation des besoins de patients de plus en plus nombreux en situation de précarité conduit l'association à solliciter une subvention régionale.

Description :

L'objectif de l'association est de développer son action sur l'ensemble des hôpitaux franciliens, d'en faire bénéficier environ 640 patients.

Trois fois par semaine, les dossiers présentés par les assistantes sociales sont examinés en vue d'attribuer une aide en fonction de la gravité de la situation et de son urgence.

Moyens mis en œuvre :

Moyens humains : l'association est à la recherche de deux bénévoles supplémentaires.

Moyens matériels : dons en nature (vêtements, tickets de transport etc.)

Public(s) cible(s) :

Les patients en situation de grande précarité et en situation d'exclusion, ou gens du voyage dans les hôpitaux franciliens.

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Aides aux malades	50 000,00	88,97%	CRIF	28 100,00	50,00%
Frais administratifs	6 200,00	11,03%	Dons & cotisations	25 100,00	44,66%
Total	56 200,00	100,00%	Assemblée Nationale	3 000,00	5,34%
			Total	56 200,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2014	14 100,00 €
2015	14 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14001058
--

Commission Permanente du 18 juin 2014

Objet : PROLONGEMENT DE L'EXPERIMENTATION D'UN DISPOSITIF DE PROTECTION AVEC GEOLOCALISATION, DES FEMMES EN TRES GRAND DANGER EN SEINE SAINT-DENIS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable du projet	92 210,00 €	36,48 %	33 638,00 €
	Montant Total de la subvention		33 638,00 €

Imputation budgétaire : 934-42-6574-142003-300
14200304- Projets et programmes de lutte contre les exclusions et d'utilité sociale

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SOS VICTIMES 93
 Adresse administrative : 5 RUE CARNOT
93000 BOBIGNY
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Madame Anne Elisabeth POUY, Présidente

Objet : Accueillir, écouter et accompagner les victimes d'infractions pénales tout au long de la procédure, leur apporter si nécessaire un soutien et un suivi psychologique, les informer de leurs droits.

Date de publication au JO : 5 mars 1997

N° SIRET : 41335115600026

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Projets annuels destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage
 Rapport Cadre : CR23-11 du 07/04/2011

Objet du projet : Prolongement de l'expérimentation d'un dispositif de protection avec géolocalisation, des femmes en très grand danger en Seine Saint-Denis

Date prévisionnelle de début de projet : 3 décembre 2013

Date prévisionnelle de fin de projet : 3 décembre 2014

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : En attente de généralisation nationale, le projet n'avait pu être déposé en 2013

Objectifs :

Ce dispositif innovant et expérimental a été mis en place depuis novembre 2009 dans le cadre d'un

partenariat entre le Conseil général de la Seine-Saint-Denis via son Observatoire départemental des violences envers les femmes, le Conseil régional d'Ile-de-France, le Parquet de Bobigny et le Tribunal de Grande Instance de Bobigny, la Direction territoriale de sécurité de proximité du 93 (DTSP 93) ; la Direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne (DSPAP), la Direction centrale de la sécurité publique (DCSP), la délégation départementale aux droits des femmes et à l'égalité, l'association SOS Victimes 93, l'association SOS Femmes 93, l'association CIDFF 93, France Télécom - Orange, Mondial Assistance.

Depuis la mise en place du dispositif, 350 situations ont été étudiées par l'association SOS Victimes 93, 192 situations ont été transmises au Parquet pour décision, soit 55% d'entre elles.

136 femmes ont été admises à ce dispositif Femmes en Très Grand Danger par la Procureure, soit 71% d'entre elles.

44 femmes, soit 10 de plus que l'année précédente, en très grand danger disposent d'un téléphone portable d'alerte actif ; 12 femmes ont un téléphone portable d'alerte réservé en prévision de la sortie de prison de leur agresseur, et 87 femmes ont d'ores et déjà restitué leur téléphone portable d'alerte.

210 enfants mineurs ont été concernés par la mise en protection de leur mère.

Au cours de la 4ème année du dispositif, le nombre de signalements étudiés par l'association SOS Victimes 93 comme potentiellement relevables du dispositif est en nette augmentation.

L'origine des signalements s'est aussi diversifiée en raison d'une plus grande appropriation du dispositif par les professionnels du département.

Le dispositif expérimental du téléphone portable d'alerte est très performant : il a permis de rendre exceptionnels les contacts physiques entre la femme victime et son agresseur; il procure un sentiment de sécurité pour la victime en lui indiquant que le danger a été pris en compte par la Justice et favorise véritablement le travail d'accompagnement de la victime.

Les retours des bénéficiaires sont globalement très positifs sur le sentiment de sécurité que procure le dispositif, sur l'écoute du téléassisteuseur de Mondial Assistance, et sur les interventions et la réactivité de la Police.

Description :

Description :

L'association est saisie par le Parquet afin de remettre le portable à date fixe (ex : sortie de prison prochaine de l'auteur) ou en urgence (suite à une plainte). Le téléphone est relié directement à une centrale d'urgence (Mondial Assistance) dont le numéro est préenregistré sur l'appareil. Une mise en relation avec le téléassisteuseur se déclenche automatiquement, la victime pourra alors dialoguer avec le conseiller qui évaluera la situation de danger et déclenche une intervention prioritaire et rapide des forces de police grâce à une ligne dédiée.

Le nombre de portables disponibles en 2014 est de 40 pour faire face à l'augmentation des besoins et la poursuite de l'introduction d'un système de géolocalisation s'est avéré indispensable au service des femmes en très grand danger.

Moyens mis en œuvre :

Moyens humains de l'association : agents d'accueil, psychologues, juriste référent, expert comptable, coordinateur

Moyens matériels de l'association : fournitures administratives, prestation Mondial Assistance

Intérêt régional :

La Région est engagée depuis de nombreuses années dans la lutte contre les violences faites aux femmes, notamment par le soutien à des projets innovants.

Public(s) cible(s) :

Femmes victimes de violences en très grand danger en Seine-Saint-Denis

40 téléphones d'alerte sont disponibles en 2014 - 136 femmes victimes ont été admises pendant les 4

premières années d'expérimentation.

Détail du calcul de la subvention :

Dans le dispositif multipartite, l'association prend en charge l'accueil et l'accompagnement des femmes en très grand danger et la prestation de Mondial Assistance.

Localisation géographique :

- SEINE SAINT DENIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2013

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
PERSONNEL	35 000,00	50,00%	CRIF -	25 000,00	35,71%
Prestation Mondial Assistance	25 000,00	35,71%	CG 93	10 000,00	14,29%
Prestation Orange	10 000,00	14,29%	Préfecture	35 000,00	50,00%
Total	70 000,00	100,00%	Total	70 000,00	100,00%

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
PERSONNEL	43 240,00	46,89%	Préfecture (FIPD)	46 750,00	50,70%
Impôt et taxes	2 482,00	2,69%	CRIF	33 638,00	36,48%
FOURNITURES	130,00	0,14%	CG 93	11 822,00	12,82%
Services extérieurs	898,00	0,97%	Total	92 210,00	100,00%
Prestation Mondial Assistance	33 638,00	36,48%			
Prestation opérateur téléphonique	11 822,00	12,82%			
Total	92 210,00	100,00%			

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2014	16 819,00 €
2015	16 819,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2011	Action de prévention et de sécurisation - Sécurité - Justice - Prévention	55 000,00 €
2011	Projets et programmes triennaux de prévention et de lutte contre les exclusions	27 612,00 €
2011	Soutien régional en faveur de la lutte contre les discriminations en fonctionnement	2 282,00 €
2012	Projets annuels destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage	23 744,00 €
2012	Actions de protection et d'accompagnement des publics fragiles	50 000,00 €
2013	Actions de protection et d'accompagnement des publics fragiles	50 000,00 €
2013	Projets annuels destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage	26 573,00 €
	Montant total	285 211,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14005217
--

Commission Permanente du 18 juin 2014

Objet : DEVELOPPER L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DES FRANCILIENS REFUGIES OU DEMANDEURS D'ASILE AYANT ETE VICTIMES DE TORTURE OU DE VIOLENCES DANS LEUR PAYS D'ORIGINE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable du projet	75 381,00 €	39,80 %	30 000,00 €
Montant Total de la subvention			30 000,00 €

Imputation budgétaire : 934-42-6574-142003-300
14200304- Projets et programmes de lutte contre les exclusions et d'utilité sociale

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : PRIMO LEVI
 Adresse administrative : 107 AVENUE PARMENTIER
75011 PARIS 11
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Monsieur MICHEL BRUGIERE, Président

Objet : se consacrer à l'assistance des victimes de torture et de violence politique. Elle travaille notamment à la mise en évidence du traumatisme lié à la torture, aux soins et à la réparation des victimes

Date de publication au JO : 25 avril 1995

N° SIRET : 40112135500010

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Projets annuels destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage
 Rapport Cadre : CR23-11 du 07/04/2011

Objet du projet : Développer l'accompagnement social des franciliens réfugiés ou demandeurs d'asile ayant été victimes de torture ou de violences dans leur pays d'origine

Date prévisionnelle de début de projet : 1 juillet 2014

Date prévisionnelle de fin de projet : 30 juin 2015

Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

Permettre à des personnes réfugiées ou demandeuses d'asile, victimes de torture ou de violences, de s'intégrer dans le pays d'accueil en accédant à leurs droits, en vue d'un minimum de stabilité et de

sécurité administratives et matérielles, permettant de retrouver le chemin d'un accès à la formation et/ou à un emploi.

Le centre Primo Levi est l'un des rares centres de soins spécialisés en direction des personnes victimes de la torture ou de violence politique. Il est l'un des seuls à accueillir des mineurs étrangers autour desquels il développe un projet complet de soins, d'accompagnement social et juridique, de sensibilisation et de formation.

Chaque année, il accueille environ 330 personnes et procède à 6.000 consultations.

Description :

Il s'agira de :

- développer l'accompagnement, par le renforcement du travail en réseau des assistants sociaux de Primo Lévi,
- renforcer l'autonomisation des patients,
- mettre en place une réflexion autour de la problématique santé et travail, notamment sur la question du handicap.

La torture et la violence politique produisent des souffrances multiples, complexes et profondes. Le caractère volontaire des souffrances infligées et l'impunité quasi totale de leurs auteurs causent des traumatismes profonds chez les victimes, qui se prolongent bien au-delà des sévices endurés, en raison de leur objectif de destruction de l'identité et de la destruction des liens de l'individu avec sa communauté d'appartenance.

Seule une intervention adaptée et pluridisciplinaire peut apporter une réponse à la complexité des souffrances des victimes.

Les victimes sont orientées, pour 60 à 70% d'entre elles, au centre Primo Levi par d'autres structures de soins ou d'hébergement, pour une demande de soins médicaux et/ou psychologiques. Elles peuvent alors ensuite bénéficier d'un accompagnement juridique et social, s'il n'existe pas par ailleurs.

Le projet proposé est :

- d'accompagner les patients, si nécessaire avec un interprète professionnel dans ses démarches pour trouver une formation et/ou un emploi, en levant les obstacles juridiques et/ou linguistiques, les obstacles liés à leur situation familiale et sociale, et liés à leur santé psychologique et physique, notamment par le dépôt d'une demande de reconnaissance de leurs handicaps;
- de développer l'identification des structures ressources et les liens nécessaires avec celles-ci , notamment les structures publiques gratuites;
- de créer des ateliers d'interprétation théâtrale et plastique avec des professionnels dont le Théâtre du Soleil. L'objectif est d'aider ainsi les victimes à sortir de leur isolement, de rompre le cycle de l'inactivité liée à l'absence d'emploi et de loisirs, de se réapproprier leur corps meurtri et de reprendre confiance en soi, de les faire progresser dans leur démarche d'apprentissage du français.

Enfin, des sessions de formations de bénévoles permettront à l'association de transmettre son expérience et son savoir-faire dans leur domaine spécifique.

Moyens mis en œuvre :

Moyens humains : stagiaires, interprètes, salariés affectés aux formations des bénévoles, intervenants dans les ateliers théâtre et plastique.

Moyens humains : matériel informatique, fournitures de bureau, charges énergie dans les salles affectées au nouveau projet.

Public(s) cible(s) :

Environ 50 réfugiés et demandeurs d'asile résidant en Ile-de-France nécessitant un accompagnement vers la formation et l'emploi, avec des bénéficiaires indirects importants sur leurs familles, une trentaine de

bénévoles du secteur santé, social ou juridique amenés à prendre en charge ces publics.

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats 'fournitures de bureau et d'activité)	603,00	0,80%
Services extérieurs (locations, entretien...)	11 189,00	14,84%
Rémunérations honoraires des intervenants, frais postaux...	7 001,00	9,29%
Personnel	52 090,00	69,10%
Impôts et taxes	3 998,00	5,30%
AUTRES CHARGES DE GESTION	500,00	0,66%
Total	75 381,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
PRESTATIONS DE SERVICES	2 000,00	2,65%
Etat - DGCS	5 000,00	6,63%
Etat - Service Asile	5 000,00	6,63%
CRIF	30 000,00	39,80%
DASES 75	5 000,00	6,63%
Fonds européens	18 381,00	24,38%
DONS	10 000,00	13,27%
Total	75 381,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2014	15 000,00 €
2015	15 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2012	Projets annuels destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage	30 000,00 €
	Montant total	30 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14008309
--

Commission Permanente du 18 juin 2014

Objet : SOUTIEN REGIONAL A L'ASSOCIATION CIDFF 95 DANS LE CADRE DU DISPOSITIF EXPERIMENTAL DE TELEPHONES D'ALERTE POUR FEMMES EN TRES GRAND DANGER DANS LE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable du projet	20 000,00 €	45,00 %	9 000,00 €
Montant Total de la subvention			9 000,00 €

Imputation budgétaire : 934-42-6574-142003-300
14200304- Projets et programmes de lutte contre les exclusions et d'utilité sociale

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CIDFF 95 CENTRE D'INFORMATION DEPARTEMENTAL SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES DU VAL D'OISE

Adresse administrative : 1 PLACE DES ARTS
95022 CERGY PONTOISE CEDEX

Statut Juridique : Association

Représentant : Madame Armel GHAITH, Présidente

Objet : Mettre en place à la disposition des femmes et du public en général, par tous moyens appropriés, les informations dont ils souhaitent disposer dans tous les domaines pour exercer leurs droits ; faire remonter vers les pouvoirs publics les informations recueillies auprès du public ; animer et développer un Centre d'Information Départemental pour le Droit et l'Aide aux Victimes.

Date de publication au JO : 2 janvier 1983

N° SIRET : 33102507200041

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Projets annuels destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage
Rapport Cadre : CR23-11 du 07/04/2011

Objet du projet : soutien régional à l'association CIDFF 95 dans le cadre du dispositif expérimental de téléphones d'alerte pour femmes en très grand danger dans le département du Val d'Oise

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2014

Date prévisionnelle de fin de projet : 1 janvier 2015

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le renouvellement de la convention multipartite intégrant pour la première fois la Région a pris quelques mois de préparation pendant lesquels l'action en direction des femmes victimes de violences en très grand danger ne pouvait cesser.

Objectifs :

Dans le cadre d'un partenariat composé de la préfecture du val d'Oise, de la Présidente du Tribunal de Grande Instance du Val d'Oise, du Conseil Général du val d'Oise, et, depuis 2014, du Conseil régional d'Ile-de-France, l'association reçoit toutes les femmes du Val d'Oise qui en font directement la demande, ou qui sont adressées par les partenaires de lutte contre les violences faites aux femmes dans le département. L'association les informe des possibilités d'aide dont le dispositif, expérimental depuis 2012, de très grand danger.

Lorsque c'est le cas, l'association valide l'éligibilité de la demande de la dame victime, valide son éligibilité au dispositif des téléphones d'alerte et constitue un dossier complet de diagnostic qu'elle envoie ensuite au parquet pour décision.

L'association assure aussi un suivi global, juridique et psychologique pour les femmes qui demandent que ce suivi soit assuré exclusivement par l'association.

Le dispositif des téléphones d'alerte permet aux femmes les plus exposées aux agissements de leurs compagnons poursuivis pour violences conjugales de disposer d'un téléphone équipé d'un bouton d'appel préprogrammé qui renvoie l'appel directement aux écouteurs du réseau d'assistance de Mondial Assistance. Ceux-ci déclenchent, le cas échéant, l'intervention rapide de la police ou de la gendarmerie en cas de menaces avérées.

Description :

Grâce à ses permanences sur l'ensemble du département, comprenant 29 lieux d'accueil, le CIDFF 95 propose d'assurer :

- l'accueil par un-e juriste qualifié-e de toutes les femmes orientées par les partenaires ou se présentant spontanément, susceptibles de bénéficier du dispositif de Très grand danger. Ce rendez-vous est au plus près de leur domicile, dans un délai souvent inférieur à 48 heures et au maximum de quelques jours. En suivant la chronologie : étude de la situation de la dame, présentation du dispositif, validation de son éligibilité au dispositif, constitution du dossier, envoi au Parquet pour décision.

- le suivi juridique de toutes les femmes bénéficiaires du dispositif. Si besoin, en lien avec les associations Du Côté des femmes et l'AFAVO pour un accompagnement social et/ou spécifique.

- le suivi global juridique et psychologique qui en auront fait la demande,

- le lien avec le Parquet pour le suivi des dossiers en cours en s'appuyant notamment sur le Bureau d'Aide aux Victimes assuré par le CIDFF 95 au TGI de Pontoise.

Moyens mis en œuvre :

Moyens humains : juristes, psychologues formés à la problématique des femmes victimes de violences, personnels administratifs et de direction.

Intérêt régional :

Chaque année en France, 201.000 femmes sont victimes de violences conjugales et 83.000 sont victimes de viol ou de tentatives de viol. C'est un grand problème de santé publique, avec des conséquences très importantes sur les enfants. Le coût économique (frais de santé, arrêts de travail, scolarité des enfants...) de ces drames est aussi estimé à 2,5 milliards €.

La Région a décidé de soutenir la création et/ou la poursuite des dispositifs pour femmes en très grand danger dans les départements franciliens.

Public(s) cible(s) :

Toute femme en très grand danger éligible au dispositif expérimental (danger réel et plainte déposée) sans condition d'âge ou autre critère.

En un an, environ 50 dames sont reçues par l'association, débouchant sur 20 téléphones d'alerte mis à disposition.

Localisation géographique :

- VAL D'OISE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
PERSONNEL	15 975,00	79,88%	Etat FIPD	9 000,00	45,00%
Imp ^{ts} , taxes et charges de fonctionnement	4 025,00	20,13%	CRIF	9 000,00	45,00%
			CG 95	2 000,00	10,00%
Total	20 000,00	100,00%	Total	20 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2014	9 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2012	Actions de protection et d'accompagnement des publics fragiles	15 000,00 €
2013	Actions de protection et d'accompagnement des publics fragiles	15 000,00 €
	Montant total	45 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14008318
--

Commission Permanente du 18 juin 2014

Objet : SOUTIEN REGIONAL A L'ASSOCIATION DU COTE DES FEMMES DANS LE CADRE DU DISPOSITIF EXPERIMENTAL DE TELEPHONES D'ALERTE POUR FEMMES EN TRES GRAND DANGER DANS LE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable du projet	13 000,00 €	50,00 %	6 500,00 €
	Montant Total de la subvention		6 500,00 €

Imputation budgétaire : 934-42-6574-142003-300
14200304- Projets et programmes de lutte contre les exclusions et d'utilité sociale

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : DU COTE DES FEMMES
 Adresse administrative : 31 RUE DU CHEMIN DE FER
95800 CERGY ST CHRISTOPHE
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Madame MICHELE LOUP, Présidente

Objet : L'association, mouvement d'éducation populaire, a pour but de :
 - mettre à la disposition des femmes tous les moyens qui peuvent leur permettre de se prendre en charge pour devenir autonomes, capables de s'assumer et d'assumer leurs enfants si besoin est ;
 - d'agir comme une force de réflexion, d'interpellation et de propositions à partir de la parole des femmes et de la réalité de leurs conditions de vie ;
 - de défendre et assister les femmes et les enfants, victimes de violences.

Date de publication au JO : 5 mars 1983

N° SIRET : 33027588400022

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Projets annuels destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage

Rapport Cadre : CR23-11 du 07/04/2011

Objet du projet : soutien régional à l'association Du Côté des Femmes dans le cadre du dispositif expérimental de téléphones d'alerte pour femmes en très grand danger dans le département du Val d'Oise

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2014

Date prévisionnelle de fin de projet : 1 janvier 2015

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le renouvellement de la convention multipartite intégrant pour la première fois la Région a pris quelques mois de préparation pendant lesquels l'action en direction des femmes victimes de violences en très grand danger ne pouvait cesser.

Objectifs :

Dans le cadre d'un partenariat multipartite expérimental composé de la préfecture du Val d'Oise, de la Présidente du Tribunal de Grande Instance du Val d'Oise, du Conseil Général du Val d'Oise, et, depuis 2014, du Conseil régional d'Ile-de-France, l'association travaille en coopération avec le CIDFF 95 et l'AFAVO pour l'accueil et l'orientation des femmes en très grand danger.

Lorsque Madame est suivie par une des trois associations, cette association assure l'accompagnement.

Si Madame ne bénéficie pas de suivi et ne souhaite pas d'accompagnement, c'est le CIDFF 95 qui prend contact et fait le point avec elle, régulièrement.

Quand Madame souhaite mieux comprendre la problématique des violences et préparer la continuité de sa vie en mettant en place un projet d'avenir, l'association Du Côté des Femmes assure cet accompagnement.

L'AFAVO intervient notamment sur l'accès aux droits des étrangers, ou lorsque Madame maîtrise mal la langue.

Ce dispositif expérimental est organisé de façon identique à la fiche projet N°14008309 proposée lors de cette commission permanente.

Description :

Environ 10 femmes sont accompagnées par l'association Du Côté des Femmes en vue d'une sortie des violences.

L'évaluation de leur situation se réalise progressivement sous la forme d'un entretien par semaine d'une heure 30 environ pendant 6 mois.

Madame bénéficie d'un entretien psychologique tous les 15 jours d'une durée de 45 minutes environ, soit 10 entretiens par personne et son ou ses enfants.

Elle est aussi reçue pour un entretien juridique par un avocat, une fois par mois, pendant 45 minutes lorsqu'elle en fait la demande.

Les dames peuvent aussi bénéficier d'un accueil collectif par semaine de 9 heures à midi, portant sur une explication du cycle des violences, de l'emprise du choc post-traumatique, de la situation et des conséquences sur les enfants et de leur besoin de soins.

Cet accompagnement se poursuit après les 6 mois de remise du téléphone d'alerte tant les problématiques sont complexes.

Moyens mis en œuvre :

Moyens humains : une travailleuse sociale pour le suivi, une autre pour l'accueil collectif, des avocats, une psychologue, la directrice, une psychanalyste pour la supervision des intervenants professionnels.

Intérêt régional :

Chaque année en France, 201.000 femmes sont victimes de violences conjugales et 83.000 sont victimes de viols ou de tentatives de viols. C'est un grand problème de santé publique, avec des conséquences très importantes sur les enfants. Le coût économique (frais de santé, arrêts de travail, scolarité des enfants...) de ces drames est aussi estimé à 2,5 milliards €.

La Région a décidé de soutenir la création et/ou la poursuite des dispositifs pour femmes en très grand danger dans les départements franciliens.

Public(s) cible(s) :

Toute femme en très grand danger éligible au dispositif expérimental (danger réel et plainte déposée) sans condition d'âge ou autre critère et nécessitant un accompagnement non dispensé par une des deux autres associations partenaires du dispositif (CIDFF 95 et AFAVO)

Localisation géographique :

- VAL D'OISE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
PERSONNEL	13 000,00	100,00%	Etat FIPD	6 500,00	50,00%
Total	13 000,00	100,00%	CRIF	6 500,00	50,00%
			Total	13 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2014	6 500,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2011	Soutien régional en faveur de la participation citoyenne et démocratique en Ile-de-France	30 000,00 €
2011	Projets et programmes triennaux favorisant la prise en compte des situations d'urgence sociale	48 658,00 €
2012	Programmes triennaux destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage	48 652,00 €
2012	Actions de protection et d'accompagnement des publics fragiles	5 000,00 €
2012	Egalité femmes-hommes	27 000,00 €
2013	Soutien régional en faveur de la participation citoyenne et démocratique en Ile-de-France	25 000,00 €
2013	Egalité femmes-hommes	23 200,00 €
2013	Actions de protection et d'accompagnement des publics fragiles	5 000,00 €
2014	Etablissements d'hébergement pour femmes en difficulté	140 262,00 €
2014	Services et accueils de jour pour les femmes en difficulté	110 250,00 €
2014	Soutien régional à des projets d'information sur l'emploi	3 000,00 €
	Montant total	466 022,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14009482
--

Commission Permanente du 18 juin 2014

Objet : PREPARATION A L'EMPLOI DE FEMMES EN GRANDE DIFFICULTE DANS LE 18° ARRONDISSEMENT : ALPHABETISATION, ACCOMPAGNEMENT SOCIAL, PREPARATION DU PROJET PROFESSIONNEL ; MISE A DISPOSITION D'UN DISPOSITIF
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable du projet	40 735,00 €	49,58 %	20 197,00 €
	Montant Total de la subvention		20 197,00 €

Imputation budgétaire : 934-42-6574-142003-300
14200304- Projets et programmes de lutte contre les exclusions et d'utilité sociale

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ASSOCIATION D'ACCOMPAGNEMENT GLOBAL CONTRE L'EXCLUSION
 Adresse administrative : 17 RUE BERNARD DIMEY
75018 PARIS
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Madame CAROLINE DE LA BRETESCHE, Présidente

Objet : Accompagner les publics en difficulté vers l'insertion sociale et professionnelle par une démarche globale en agissant à toutes les étapes nécessaires pour lever les freins rencontrés.
 L'association a comme public prioritaire les femmes et plus spécifiquement les femmes en grande précarité (bénéficiaires des minima sociaux, salariées pauvres, femmes sans ressources...) mais elle peut aussi mettre en place toute action visant à l'insertion, l'accès ou le maintien dans l'emploi des publics fragiles ou en passe de le devenir. La formation des acteurs intervenant dans le champ de l'accompagnement, de l'écoute, du diagnostic et de l'orientation des publics cités fait partie intégrante des missions de l'association qui peut faire fonction d'observatoire des inégalités. L'association est apolitique et non confessionnelle.

Date de publication au JO : 27 décembre 2008

N° SIRET : 51078963900026

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Projets annuels destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage
 Rapport Cadre : CR23-11 du 07/04/2011

Objet du projet : preparation à l'emploi de femmes en grande difficulté dans le 18° arrondissement :

alphabétisation, accompagnement social, préparation du projet professionnel ; mise à disposition d'un dispositif

Date prévisionnelle de début de projet : 19 juin 2014

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2015

Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

ADAGE accompagne les publics les plus éloignés de l'emploi, et particulièrement les femmes, avec une démarche d'accompagnement global et une pédagogie active. Elle met en place des actions adaptées à toutes les étapes de l'insertion :

- groupes de parole : jeunes mamans/mères d'adolescents sur le thème : « Parentalité et insertion »,
- formation « Parcours de femmes » : projet professionnel et accès à l'emploi de femmes en grande précarité,
- action expérimentale d'accompagnement vers l'insertion de femmes en précarité « Femmes en mouvement » : diagnostic des besoins, suivi individualisé, ateliers collectifs,
- action linguistique à visée professionnelle « Un pas vers l'emploi » : pour perfectionner les capacités linguistiques et travailler le projet professionnel
- groupes de recherche d'emploi,
- chantier d'insertion : ADAGE embauche 14 personnes qui sont à mi-temps à l'Hôpital Bichat en poste d'aide-soignant ou aide auxiliaire de puériculture et à mi-temps à ADAGE pour préparer le concours d'entrée en école et bénéficier d'un accompagnement social et professionnel

En 2012, l'association a accompagné 188 personnes ; elle travaille en lien étroit avec de nombreux acteurs associatifs et institutionnels du 18^e arrondissement de Paris et au-delà.

L'association exerce aussi une activité marginale de bilans de compétences pour des salariés, d'analyse des pratiques et formations de formateurs aux méthodes d'orientation.

ADAGE constate que l'évolution des exigences des employeurs rend de plus en plus difficile l'accès en emploi des personnes n'ayant pas été scolarisées.

Parallèlement, 10 à 20% des femmes qui souhaitent intégrer « Un pas vers l'emploi » ou qui participent à

« Femmes en Mouvement » de l'association se présentent avec cette double demande de trouver un emploi et d'apprendre à lire et à écrire. Ces femmes font preuve d'une grande motivation pour s'insérer et accéder à des connaissances. Elles sont capables de mettre en place des stratégies extraordinaires pour se déplacer, s'intégrer mais ne peuvent plus s'insérer durablement ou même avoir accès à des premières missions sans des connaissances linguistiques écrites minimales et une connaissance des codes sociaux en usage dans le monde du travail.

Cette demande identifiée au sein d'ADAGE est renforcée par les besoins recensés dans le cadre de la « rentrée linguistique partagée » du quartier politique de la ville Porte Montmartre où les associations et organismes proposant des actions linguistiques se réunissent en septembre pour proposer entretiens et tests aux personnes en demande de cours de français. Elles sont ensuite orientées selon leurs niveaux, leurs demandes et leurs disponibilités, dans les organismes correspondant le mieux à leurs demandes. ADAGE participe à ces journées et présente sa double compétence d'insertion et de linguistique. Un grand nombre de femmes y sont en demande d'emploi et d'apprentissage de la lecture et de l'écriture.

Face à ce double diagnostic, ADAGE a mis en place un groupe « Alphabétisation et emploi » de septembre 2013 à fin mai 2014 pour des femmes francophones très débutantes en lecture et écriture.

13 femmes ont pu ainsi comprendre le principe de la lecture et ont commencé à pouvoir noter seules des rendez-vous, écrire et lire des messages professionnels simples, remplir des formulaires administratifs, envoyer des « texto », savoir se présenter, s'orienter... 2 femmes parmi elles ont déjà intégré un chantier d'insertion avec des contrats de un an qui devraient leur permettre de voir leur

situation sociale extrêmement difficile s'améliorer, leur employeur leur a permis de poursuivre la formation. 2 femmes travaillent le matin avant de venir en cours et souhaitent à la fois augmenter leur volume horaire de travail pour avoir un niveau de vie plus décent et continuer à se former pour pouvoir évoluer.

La mise en place de ce groupe et l'accompagnement de ces femmes a mis en évidence le lien entre absence de scolarisation et très grande précarité. ADAGE a accompagné la grande majorité d'entre elles à résoudre des difficultés sociales qui relèvent largement du non accès aux droits.

ADAGE souhaite mettre en place deux groupes de septembre 2014 à mai 2015 :

- Un groupe de femmes complètement débutantes (premier niveau)
- Un groupe de femmes ayant besoin de consolider ces premiers acquis et approfondir ces premières connaissances (deuxième niveau).

Description :

Chaque groupe comprend 10 à 15 femmes, et travaille 3 demi-journées de 3 heures pendant 29 semaines, soit 261 heures. Sont également prévus un minimum de 6 entretiens individuels d'accompagnement.

Le dispositif est conçu en relation avec le territoire, autour de 4 axes, avec des contenus concrets, corrélés entre eux et adaptés à chacun des 2 groupes :

A- Le monde professionnel, les métiers, l'accès à l'emploi

a. Projet professionnel, connaissance des métiers, des dispositifs comme l'insertion par l'activité économique... ; notions de compétences, conditions de travail, préparation d'enquêtes auprès de professionnels

b. Environnement professionnel et de l'entreprise : comprendre l'organisation d'une entreprise, la notion d'organigramme, les relations avec les collègues, les relations hiérarchiques, savoir interroger et parler des conditions de travail, introduction aux droits et devoirs des salariés

c. Entretien d'embauche : préparer un entretien, gérer le stress, repérer l'adresse, le temps de trajet...
Savoir parler de son parcours professionnel, valoriser son expérience et ses qualités

d. Articulation entre vie familiale et vie professionnelle, organisation temporelle

d. Accompagnement à la recherche d'emploi : il se déroule de façon collective en partant de l'expérience des femmes : comment ont elles déjà trouvé du travail, comment ont elles développé des réseaux...
Comment cette expérience peut se formaliser et s'élargir aux techniques plus classiques de recherche d'emploi.

En individuel est travaillé la recherche d'offres d'emploi, de formation ultérieure de type passerelle linguistique ou vers un métier, l'articulation de la vie personnelle face aux contraintes liées à l'emploi,...

B- Communication verbale et non verbale, codes sociaux, mobilité, organisation

Il s'agit par exemple de savoir :

- se présenter,
- tutoyer ou vouvoyer à bon escient, connaître les codes de politesse
- ce que signifie être à l'heure
- prévenir, s'excuser, savoir exprimer une obligation personnelle, exprimer un refus et le justifier
- distinguer le domaine personnel du domaine professionnel
- donner une opinion et écouter celle de l'autre
- s'orienter dans Paris et indiquer un itinéraire, demander une information
- au téléphone, pour une prise de rendez-vous : laisser un message sur un répondeur ou auprès

d'un service d'accueil, prendre un rendez-vous personnel et professionnel, épeler son nom,...

C- Entrée dans l'écrit et la lecture

Ce contenu, pour chacun des 2 niveaux, est détaillé dans le dossier de demande de subvention. Il comprend :

- a. Préparation à l'entrée dans l'écrit : savoir distinguer les syllabes orales dans un mot, etc.
- b. Introduction ou approfondissement de la lecture : Savoir lire les graphies simples, des syllabes, où commence et finit une phrase, etc. ; puis les mots outils les plus courants (« mais », « combien »,...) un tableau à double entrée (agenda, planning, plan de métro), répondre à des questions simples sur un texte qui vient d'être lu, etc.
- c. Introduction au graphisme et à l'écriture : savoir écrire droit sur une ligne, puis en capitales d'imprimerie et en cursives, savoir écrire les mots outils les plus courants, etc.
- d. Initiation à la grammaire : connaître l'ordre alphabétique et savoir retrouver un nom de station de métro dans un index, distinguer le singulier du pluriel, accorder les verbes en -er avec certaines personnes utiliser la négation, etc. puis savoir accorder nom et adjectif selon le genre, situer présent, passé futur en vue de conjugaison, etc.

Les objectifs visés sont simples et concrets, tels que savoir :

- comprendre une consigne écrite simple, un texto,
- signer, puis remplir un formulaire administratif,
- noter un rendez-vous, recopier des coordonnées,
- écrire une note simple pour signaler un problème ou demander du matériel...

D- Connaissance de l'environnement, citoyenneté, accès aux droits ; accompagnement social

Comme pour l'aspect professionnel, le dispositif prévoit des séances collectives, et un accompagnement individuel selon besoin :

- séances collectives autour des différents thèmes : santé (vocabulaire, organisation du système, et Formation Prévention et Secours Civiques de niveau 1I) , justice, famille, violences, logement, budget... Rencontre avec le Point d'accès aux droits (PAD), la Maison de la justice ; autour de la citoyenneté, il s'agit d'aborder la société française à travers les grands thèmes de l'actualité, les élections (organisation des institutions), le système scolaire, de santé, la protection de l'environnement, le tri des déchets, les économies d'énergies
- possibilité d'avoir des entretiens à caractère social toutes les trois semaines pour permettre aux femmes d'accéder aux dispositifs de droit commun et à leurs droits.

Les partenariats sont déjà établis par ADAGE avec l'Atelier Santé Ville du 18° pour faciliter l'accès aux soins, le PAD pour l'accès aux droits ; il sera renforcé ou organisé avec un acteur social (CASVP du 18°, ou collaboration pour un suivi individuel par des étudiants en travail social)

6 sorties seront organisées (tourisme, culture, une sortie citoyenne à l'assemblée nationale ou la mairie), une visite d'entreprise ou rencontre d'employeur. Les sorties permettent de mettre en image et d'expérimenter ce qui a été appris : lecture d'index, repérage signalétique, lecture de plaques de rues, se situer,.. ce sont également des moments de convivialité pour le groupe, s'autoriser à entrer dans des lieux inconnus tels un café (ce qui peut se produire dans un contexte professionnel), expérimenter là aussi les codes sociaux.

La méthode pédagogique pour la langue s'appuie sur l'évaluation du Cadre européen commun de références pour les langues (CECR) niveau A1.1 ainsi que sur la progression proposée par « Mon livret d'apprentissage du français » de la Mairie de Paris.

L'objectif est en lien avec la vie professionnelle et également avec la vie quotidienne.

Les documents utilisés sont des documents authentiques de la vie quotidienne et professionnelle : plans, formulaires, contrat de travail, fiche de paie, factures, correspondance scolaire...

Les tests initiaux et finaux caractériseront les niveaux à l'écrit et à l'oral.

La méthode pédagogique pour les compétences socioprofessionnelles est active, part toujours de ce que connaissent déjà les stagiaires. Il s'agit de les accompagner à savoir gérer leur stress et savoir communiquer à travers une connaissance des codes sociaux propres à chaque domaine.

Tout thème abordé est toujours relié à des situations concrètes, à l'environnement social et professionnel, Les liens avec les situations concrètes permettent d'aborder facilement les questions d'organisation, d'articulation vie personnelle / vie professionnelle...

La méthode s'appuie sur les ressources des personnes dans une démarche valorisante qui doit les aider à prendre confiance en elles.

Un suivi ultérieur de l'accès à la formation ou à l'emploi sera réalisé à 3 mois et à 6 mois, intégrant les femmes ayant bénéficié du dispositif de premier niveau en 2013/2014, afin de présenter des résultats à l'été 2015. Il sera facilité par le recrutement et par l'accompagnement en cours de formation en liaison avec les acteurs du territoire, et par le fait qu'une formatrice d'ADAGE accueille deux demi-journées par semaine toutes les femmes suivies ou ayant été suivies par l'association qui le souhaitent, dans une salle multi média pour les épauler dans leurs recherches.

Une présentation du dispositif sera mise à disposition sur le site internet d'Espace Bénévolat, bien consulté par le milieu des associations de proximité et organismes de formations, afin de mettre à disposition d'autres acteurs les principales avancées :

- Présentation de l'ensemble du dispositif, de son organisation, de ses premiers résultats
- Présentation des modalités mises en place au niveau territorial (recrutement, accompagnement social voire suite de parcours de formation ou professionnel,...)
- Grandes lignes des différents modules
- Présentation détaillée de quelques modules (pas disponibles ailleurs en libre accès) du dispositif de premier niveau et de leurs outils pédagogiques.

Moyens mis en œuvre :

- salaires chargés et intervenants : formateur en recherche d'emploi, formateurs linguistiques (diplômés ou formés et expérimentés), formateur en communication verbale et non verbale ; les formateurs linguistiques en poste actuellement sont aussi diplômés en droit, ou en insertion et accompagnement social,
- déplacements stagiaires (abonnements, tickets) et encadrants, sorties culturelles, matériel pédagogique, examens éventuels, frais divers liés à la formation et à la mise à disposition du dispositif,
- frais généraux, dont les locaux.

Intérêt régional :

L'association accompagne plus particulièrement les femmes vers l'insertion sociale et professionnelle par une démarche globale. Les femmes sont frappées de plein fouet par la montée de la pauvreté et de la précarité des emplois. Pour nombre d'entre elles, l'accès à un emploi restaure la dignité, permet l'accès aux droits et l'implication dans la vie citoyenne. L'insertion professionnelle des femmes a des impacts forts sur leur environnement proche (enfants, cellule familiale) et donc sur la société.

Au-delà du public touché directement par ce projet, un plus large public francilien pourra bénéficier de retombées via la mise à disposition d'une part du dispositif pour d'autres acteurs.

Public(s) cible(s) :

Femmes en précarité sociale, francophones, débutantes à l'écrit ou ayant eu quelques cours de français pour débutants à l'écrit, souhaitant travailler et ayant besoin d'un accompagnement social et vers un projet professionnel.

Ce public n'a de fait pas accès à des formations de droit commun, et de moins en moins à l'emploi.

Détail du calcul de la subvention :

Subvention de base : 19.235€ ; majoration de 5% (année 2014, grande cause régionale) pour les projets relatifs aux femmes en situation de précarité : $19.235 \times 1.05 = 20.197\text{€}$

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
PERSONNEL	33 692,00	82,71%	Région	20 197,00	49,58%
autres frais pour les stagiaires, et divers	2 970,00	7,29%	Paris DDEES	11 000,00	27,00%
Charges indirectes dont salles	4 073,00	10,00%	Etat ACSE	9 538,00	23,41%
Total	40 735,00	100,00%	Total	40 735,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2014	10 099,00 €
2015	10 098,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2012	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	5 000,00 €
2013	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	8 000,00 €
2014	Services et accueils de jour pour les femmes en difficulté	69 321,00 €
	Montant total	82 321,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14010060
--

Commission Permanente du 18 juin 2014

Objet : ECRIVAINS PUBLICS FRANCILIENS AU SERVICE DE PERSONNES EN DIFFICULTE SOCIALE ET LINGUISTIQUE : MISE EN PLACE D'UN PREMIER CYCLE DE FORMATION CONTINUE ; FORMATION A LA LANGUE ET PERMANENCE LOCALES.
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable du projet	43 520,00 €	45,96 %	20 000,00 €
	Montant Total de la subvention		20 000,00 €

Imputation budgétaire : 934-42-6574-142003-300
14200304- Projets et programmes de lutte contre les exclusions et d'utilité sociale

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CARREFOUR ECHANGE RENCONTRE
INSERTION SAINT EUSTACHE

Adresse administrative : 46 RUE MONTORGUEIL
75002 PARIS

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur Patrice CAVELIER, Président

Objet : Initiée par la paroisse Saint-Eustache, l'Association apolitique et aconfessionnelle C.E.R.IS.E. gère et anime un immeuble destiné à l'hébergement-logement d'insertion ainsi qu'un carrefour d'activités socioculturelles et d'aide à l'insertion. Elle offre ainsi des lieux et projets de convivialités, destinées aux publics multiples du quartier.
A cette fin, elle accomplit toutes les opérations utiles ou nécessaires à la réalisation de ses objectifs, dont en particulier l'embauche de personnels salariés, la prise à bail de locaux, l'exploitation d'un café associatif.

Date de publication au JO : 14 novembre 1998

N° SIRET : 79120122100011

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Projets annuels destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage
Rapport Cadre : CR23-11 du 07/04/2011

Objet du projet : Ecrivains publics franciliens au service de personnes en difficulté sociale et linguistique : mise en place d'un premier cycle de formation continue ; formation à la langue et permanence locales.

Date prévisionnelle de début de projet : 18 juin 2014

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2015
 Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

A la suite de la finalisation en 2013 de la dévolution des activités menées depuis 1970 par l'ARM, (Association de la Rue Montorgueil, qui demeure propriétaire des lieux), à CERISE, cette dernière gère deux dispositifs :

- une résidence destinée à des jeunes (18 -25 ans), en fin de parcours d'insertion : 37 jeunes hébergés en 2013,

- un centre socioculturel proposant des actions et des activités à destination des habitants du centre de Paris (aide à la recherche d'emploi, cours de français et de remise à niveau, écrivain public, accompagnement scolaire, activités culturelles et de loisirs pour enfants, adolescents, et adultes).

Les agréments de la DRHIL et de la CAF (animation globale et Animation Collective Famille) ont également été dévolus à CERISE, et les activités et leur gestion se passent dans la continuité prévue et souhaitée par les 2 conseils d'administration.

Le projet social en cours, suite au diagnostic territorial, porte sur 3 axes :

- Favoriser l'accès à la culture pour répondre à des problématiques d'insertion et d'intégration.
- Favoriser l'accès à la santé, en travaillant - auprès des publics qui fréquentent déjà le centre - sur les aspects liés au bien être, à l'estime de soi, à la parentalité.
- Favoriser l'accès à la citoyenneté : participation, accès au droit, autonomisation des personnes.

En 2013, 850 personnes ont profité des services ou activités directement proposés par le centre socioculturel, et 650 des services ou activités proposés par une association accueillie dans les mêmes locaux. Plus de 100 personnes se sont impliquées bénévolement dans CERISE, en appui aux 5 salariés, auprès du public venant essentiellement du 2^e arrondissement et des arrondissements voisins.

Description :

Au sein du centre social, le pole « langue et insertion» mène des activités liées à l'insertion sociale et professionnelle auprès des adultes :

- La permanence d'écrivain public, gratuite, participe directement à l'autonomisation des usagers, à l'accès à l'emploi, à la santé, au droit, aux prestations sociales, en permettant d'accomplir des démarches que les personnes en difficulté avec la langue (illettrés, immigrés) ne pourraient pas accomplir seules. Un espace café est proposé le matin pour permettre aux personnes ayant rendez-vous de patienter de manière plus conviviale et d'être aussi rassurées sur les lieux qu'elles découvrent souvent pour la première fois. La permanence agit aussi comme un dispositif de détection permettant d'orienter les usagers vers des cours de langue, vers d'autres activités de l'association, vers les partenaires sociaux et permanences spécialisées des institutions.

- Les cours de FLE (français langue étrangère) et les ASL (ateliers socio linguistiques) comprennent l'apprentissage de l'utilisation des espaces sociaux, des sorties et le développement de la participation à des activités culturelles, la préparation au DILF et au DELF (Diplômes Initial ou d'Etudes en Langue Française). En outre, un groupe de conversation niveau débutant va compléter celui déjà apprécié en sortie de FLE.

- La remise à niveau/lutte contre l'illettrisme : ré-appropriation des compétences de base en lecture, écriture et calcul : cette activité hebdomadaire, par groupes de 3 à 6 personnes, va être complétée par la mise à disposition d'ateliers informatiques complémentaires.

En liaison avec ces activités, et préoccupée par l'inexistence de lieu d'échange pour les écrivains publics, CERISE a réalisé un travail important de prise de contacts, et organisé le 8 juin 2013 la première rencontre des écrivains publics œuvrant en Ile-de-France auprès du public en difficulté sociale. Quoique première initiative en ce genre, et sans réseau préalablement organisé, elle a rassemblé 54 écrivains publics intervenant en milieu social, venant des 8 départements franciliens, salariés ou bénévoles :

conférences, ateliers thématiques, discussions, exposition de photos.

Forte de ce succès, de la satisfaction et des besoins exprimés par les présents, de la nécessité de rendre un meilleur service au public francilien, CERISE se propose de poursuivre cette première étape de constitution/animation d'un réseau d'écrivains publics en Ile de France, en 3 volets :

- Créer une deuxième journée ou demi journée de rencontres/échanges à CERISE, fin 2014, ouverte au même type d'acteurs. Son thème pourrait être : l'écrivain public, un acteur essentiel de l'accès au droit ; nécessité de former et de professionnaliser cet acteur. Elle sera montée en relation avec des acteurs ayant une action facilitant les mises en commun de compétences dans le domaine.

- Organiser un premier cycle de formation des écrivains publics, encadré par des écrivains publics plus aguerris, diplômés ou non dans le métier, et en activité, ou des intervenants spécialisés dans les domaines traités ; les thématiques porteraient par exemple sur :

Echanges d'expériences / bonnes pratiques professionnelles, charte

Logement

Droit du travail

Droit des étrangers

Droit de la consommation

Prestations sociales,...

Pour cette première année, CERISE prévoit au moins 4 demi journées de formation, l'une à l'automne 2014, les 3 autres au premier semestre 2015 ; pour certaines, les partenariats potentiels avec des structures spécialisées dans la thématique sont déjà identifiés.

Pour permettre des échanges de qualité, le nombre des participants à chaque formation limité à une quinzaine.

- La mise à disposition de ressources sur un espace numérique accessible à tous.

Afin que l'ensemble des écrivains publics en Ile-de-France aient accès à des ressources actualisées d'ordre technique, et au programme des formations pouvant les aider dans leurs missions, est prévu la création d'un espace ressource numérique (ou, si possible avec convention, la revitalisation d'un espace ayant modestement débuté ailleurs). Dans un premier temps, compte tenu des moyens restreints, il ne pourra être que simple : blog d'information, où seront mis des dossiers experts, reprenant les thématiques du cycle de formation, en s'appuyant sur les formations et leur compte-rendu.

Dans la mesure des moyens humains disponibles, et de celle des partenariats qui pourraient se développer avec deux petits comités déjà existants (écrivains publics bénévoles des centres sociaux parisiens, écrivains publics diplômés d'une licence à la Sorbonne), ou autres structures spécialisés ou plus généralistes (fédération des centres sociaux parisiens), ces dossiers experts seront complétés.

Moyens mis en œuvre :

- Permanences d'écrivain public, formations linguistiques à CERISE : personnel, formation des acteurs, frais divers de l'association ; 3 bénévoles (souvent juristes) signataires d'une charte participent aux permanences d'écrivain public, et 14 aux formations linguistiques, formés et encadrés par l'écrivain public diplômé (NB : sans financement Etat, car hors des quartiers dits prioritaires)

Coordination et pilotage de l'ensemble du projet : personnel (écrivain public, contribution direction), frais liés à la mise en ligne de ressources et à la communication afférente

- Formateurs (intervenants) pour les écrivains publics, salles et frais divers

- Une rencontre des écrivains publics : indemnisation stagiaire, frais de communication, collation, salles et frais divers

CERISE bénéficie d'une forte implantation locale, d'un conseil d'administration impliqué (à ARM puis à CERISE), des compétences d'un salarié écrivain public diplômé (licence Sorbonne Paris 3) et membre actif de l'association des diplômés, de locaux vastes situés à proximité du nœud de transports en commun des Halles. Un groupe d'écrivains publics intervenant en centres sociaux parisiens se réunit

parfois à CERISE, afin de partager leurs expériences.

Intérêt régional :

Les écrivains publics (bénévoles – en majorité - ou salariés, diplômés – peu nombreux - ou non dans ce métier, exerçant en association de proximité ou en structure para communale, parfois par vacation ou prestation) sont bien connus pour leur aide importante au même type de public en difficulté linguistique et sociale, particulièrement en Ile de France, où ils sont au moins plusieurs centaines à exercer.

D'après un questionnaire réalisé mi 2013 par CERISE auprès des participants à la première rencontre des écrivains publics franciliens en milieu social, les demandes des usagers portent par ordre de fréquence décroissante sur les thèmes du logement, des prestations sociales, de statut de séjour, de l'emploi, de la santé, du juridique, du sur-endettement. Le travail porte ainsi, avec des moyens précaires, sur des thématiques vastes, qui plus est dans un contexte mouvant (par exemple : informatisation des procédures, rôle par rapport aux assistants sociaux ou médiateurs, évolutions législatives nombreuses, etc.)

Il n'existe cependant aucune structure leur permettant de mettre en commun ou d'actualiser leurs connaissances, de consulter des documents, de réfléchir aux évolutions de leur métier et du contexte, etc., pour mieux rendre service au public qui les consulte.

Une association nationale regroupe des écrivains publics, mais elle n'est pas spécialisée vers le public en difficulté sociale : écriture de biographies, aide aux entreprises, etc. Quelques très rares associations fournissent une formation d'écrivain public à ceux de leur propre structure ; les compétences sont plutôt acquises en se basant sur un métier antérieur, sur le tas, par bonne volonté, et au contact d'autres métiers.

Bien présents localement pour recevoir les personnes en difficulté qui viennent par le bouche à oreille, ou qui leur sont envoyés par différentes structures, les écrivains publics sont en revanche quasi invisibles en tant que corps de métier apportant et nécessitant de vastes compétences.

Parallèlement, en Ile de France, les statistiques de l'INSEE (enquête IVQ : information et vie quotidienne) font état fin 2011 de plus d'un million de franciliens adultes en difficulté avec l'écrit.

Outre l'écrit, des difficultés nombreuses sont rencontrées par des personnes qui n'ont pas acquis cette culture : avec l'informatique, le vocabulaire et les procédures des administrations, des employeurs, etc... Ainsi les écrivains publics franciliens constituent un chaînon majeur, notamment pour l'accès aux droits et à l'emploi.

Public(s) cible(s) :

Public cible

- Personnes en difficulté avec l'écrit ou et avec l'accès aux droits : 200 usagers de la permanence d'écrivain public de CERISE ; Personnes en difficulté sociale et avec la langue : 150 apprenants des ateliers de formation de CERISE
- Ecrivains publics franciliens, bénéficiant de la rencontre, ou des formations ou des dossiers mis en ligne, qu'ils soient professionnels ou bénévoles, diplômés ou non, de quelque type de structure que ce soit, et œuvrant au service de public en difficulté sociale ; leur public en difficulté avec l'écrit ou et l'accès aux droits

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
coordination, et actions locales	35 440,00	81,43%	Région	20 000,00	45,96%
formation des écrivains publics	3 100,00	7,12%	Paris (DASES, DPVI)	5 000,00	11,49%
rencontre des écrivains publics	4 980,00	11,44%	ETAT	7 000,00	16,08%
			Participation (usagers)	6 520,00	14,98%
			FONDATIONS	5 000,00	11,49%
Total	43 520,00	100,00%	Total	43 520,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2014	10 000,00 €
2015	10 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14010067
--

Commission Permanente du 18 juin 2014

Objet : FAVORISER L'ACCES AUX DROITS DES PERSONNES ETRANGERES EN ILE-DE-FRANCE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable du projet	161 400,00 €	14,25 %	22 999,50 €
	Montant Total de la subvention		22 999,50 €

Imputation budgétaire : 934-42-6574-142003-300
14200304- Projets et programmes de lutte contre les exclusions et d'utilité sociale

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : GISTI GROUPEMENT D'INFORMATION ET DE SOUTIEN AU TRAVAIL DES IMMIGRES

Adresse administrative : 3 VILLA MARCES
75011 PARIS

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur Stéphane MAUGENDRE, Président

Objet : Réunir toutes les informations sur la situation juridique, économique et sociale des étrangers et des immigrés.
Informer les étrangers des conditions de l'exercice et de la protection de leurs droits.
Soutenir, par tous les moyens, leur action en vue de la reconnaissance et du respect de leurs droits sur la base du principe d'égalité.
Combattre toutes les formes de racisme et de discrimination, directe ou indirecte, et assister celles et ceux qui en sont victimes.
Promouvoir la liberté de circulation.

Date de publication au JO : 6 juillet 1973

N° SIRET : 31513157300042

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Projets annuels destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage

Rapport Cadre : CR23-11 du 07/04/2011

Objet du projet : FAVORISER L'ACCES AUX DROITS DES PERSONNES ETRANGERES EN ILE-DE-FRANCE

Date prévisionnelle de début de projet : 1 février 2014

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 janvier 2015

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Nécessité d'actualiser les informations utiles à communiquer en matière de droits des étrangers aux nombreuses personnes consultant lors de permanences, en lien avec les évolutions juridiques.

Objectifs :

Grâce aux NTIC et à la publication de documents, le programme a pour objectifs :

- d'améliorer la diffusion et la qualité des informations relatives à la situation juridique des étrangers vivant en France;
- de favoriser l'accès au droit des personnes directement concernées et de leurs soutiens dans des domaines complexes;
- de diffuser de nouveaux textes juridiques et organiser l'information de façon thématique.

Le site du Gisti www.gisti.org affiche une fréquentation relativement stable (+1% en 2013). Les téléchargements de publications ont augmenté de 11%, particulièrement les notes pratiques consacrées à la circulaire "de régularisation" du 28 novembre 2012, au changement de statut d'étudiant à celui de salarié, à la procédure de contestation d'une obligation à quitter le territoire, au statut personnel et "sans-papiers mais pas sans-droits". 30.300 décisions de jurisprudences ont été téléchargées.

Le CESEDA du Gisti a été téléchargé plus de 54.000 fois en 2013, contre 24.000 en 2012, outils d'accès aux droits très utilisé par les intervenants associatifs et les professionnels.

Le site web offre un outil de travail sans équivalent, y compris par rapport aux sites officiels, avec des documents tels que le Ceseda, régulièrement mis à jour, téléchargeables en un seul document avec navigation par signets et liens hypertextes.

En 2013, le dossier thématique Outre-mer a été complété à plusieurs reprises, avec textes juridiques spécifiques, jurisprudences, analyses et documents utiles. Le dossier récemment créé consacré aux Roms contient des rapports nationaux et internationaux, des textes législatifs et réglementaires, en lien avec leur situation de citoyenneté (Union européenne ou pas), des outils au service des intervenants sociaux, scolaires, dans le domaine du logement etc...travaillant à leurs côtés.

En 2013, le Gisti a édité plusieurs publications, 75.650 ont été téléchargées gratuitement (soit +8,9%) : 2 cahiers juridiques, quatre notes pratiques, une note juridique sur la reconnaissance en France de l'état-civil étranger, un nouvel ouvrage dans la collection Penser l'immigration, intitulé "Figures de l'étranger : quelles représentations pour quelles politiques?", et deux notules.

Le Gisti a aussi mis en ligne l'intégralité des articles depuis plus de 3 ans, soit 25 années de la revue de l'association et a sécurisé l'accès aux informations afin de ne pas faciliter la récolte de métadonnées par les entreprises à des fins commerciales.

Description :

Les objectifs pour 2014 sont :

- le suivi des réformes législatives dans le domaine de l'asile et du droit au séjour des étrangers, avec de nouveaux outils collaboratifs facilitant le travail d'analyse par les intervenants sociaux;
- la poursuite du suivi des modifications réglementaires, notamment sa rubrique référence www.gisti.org/droit-textes, le développement des dossiers thématiques (droit des étrangers malades, interpellations et contrôles d'identité...);
- un campagne pour la mise en place de la carte de 10 ans;
- le développement de la carte web des collectifs de sans-papiers en France métropolitaine (39.500 visites en 2013);
- la révision de l'ergonomie et de la maquette du site web;
- de nouvelles publications : 3 cahiers juridiques (sur le mariage, l'accès aux prestations familiales, les droits des citoyens de l'UE), une note pratique sur le recours aux prud'hommes des sans-papiers, des cahiers juridiques.

Moyens mis en œuvre :

Moyens humains : le webmestre, un-e chargé-e d'étude sur les publications, une personne chargée de la mise en page des publications; des personnes chargées de la recherche documentaire, la rédaction des publications, ou des dossiers.

Moyens matériels : un ordinateur, documentation, moyens d'archivage.

Public(s) cible(s) :

200.000 étrangers et leurs familles, travailleurs sociaux, intervenants institutionnels et associatifs.

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Frais généraux	8 700,00	5,39%	CRIF	23 000,00	14,25%
DOCUMENTATION	2 000,00	1,24%	Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances	35 000,00	21,69%
Prestations de services (publications...)	11 000,00	6,82%	FONDS PROPRES	103 400,00	64,06%
Frais d'envoi	7 000,00	4,34%	Total	161 400,00	100,00%
Achats informatiques	2 700,00	1,67%			
Salaires	130 000,00	80,55%			
Total	161 400,00	100,00%			

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2014	11 500,00 €
2015	11 500,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (informations en cours de consolidation) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2011	Projets et programmes triennaux favorisant la prise en compte des situations d'urgence sociale	40 000,00 €
2012	Programmes triennaux destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage	35 000,00 €
2013	Programmes triennaux destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion,	30 000,00 €

	gens du voyage	
	Montant total	105 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14011138
--

Commission Permanente du 18 juin 2014

Objet : LUTTE CONTRE L'ISOLEMENT DES PERSONNES AGEES MIGRANTES ET DES POPULATIONS FRAGILISEES
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable du projet	33 724,00 €	44,48 %	15 000,00 €
	Montant Total de la subvention		15 000,00 €

Imputation budgétaire : 934-42-6574-142003-300
14200304- Projets et programmes de lutte contre les exclusions et d'utilité sociale

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ESPACE FARABI
 Adresse administrative : 5 RUE LOUIS BLANC
75010 PARIS
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Monsieur Mohammed-Lakhdar ELLALA, Président

Objet : légitimer la présence des migrants âgés dans la cité et le quartier et les rendre visibles

Date de publication au JO : 16 mai 2009

N° SIRET : 51314103600022

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Projets annuels destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage

Rapport Cadre : CR23-11 du 07/04/2011

Objet du projet : Lutte contre l'isolement des personnes âgées migrantes et des populations fragilisées

Date prévisionnelle de début de projet : 1 juillet 2014

Date prévisionnelle de fin de projet : 30 juin 2015

Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

Les objectifs du projet sont :

- rompre l'isolement des personnes âgées, dont les personnes âgées migrantes, en perte d'autonomie,
- participer à la prévention en faveur des publics fragilisés,
- accompagner les personnes âgées migrantes dans l'accès à leurs droits et dans l'exercice de leur citoyenneté,

- contribuer à faire sortir les populations fragilisées de la marginalité et de la solitude.

Description :

1- Un accompagnement physique dans les démarches et l'aide administratives (sécurité sociale, La Poste, CPAM, CAF, CNAV...), avec l'aide d'un écrivain public.

A cet effet, seront favorisés le contact direct avec les résidents des foyers de travailleurs migrants et dans des marchés de quartier, et une campagne d'information orale appuyée par la distribution de dépliant en français et en arabe. Une information par internet (par mail et sur le blog de l'ATF) et par radio franciliennes.

Les acteurs institutionnels seront aussi informés de la démarche.

2- La rupture de l'isolement par l'accès aux loisirs et à la culture au sein du café social, par des sorties en parcs publics, par des visites dans des monuments historiques, à d'autres cafés sociaux.

3 - Une sensibilisation à l'accès à internet contribuera à de meilleurs contacts avec leurs familles dans leurs pays d'origine, ainsi qu'à effectuer des démarches pour le versement de leur pension, la réservation de transports...

Moyens mis en œuvre :

Moyens humains : un animateur, une accompagnatrice juridique et sociale

Moyens matériels : 2 ordinateurs, des guides juridiques, des dépliant d'information institutionnels, des journaux quotidiens en français et des pays d'origine, une TV, un accès internet.

Public(s) cible(s) :

350 hommes et femmes âgées isolées, ainsi que des couples âgés.

Localisation géographique :

- DEPARTEMENT DE PARIS
- ESSONNE
- SEINE SAINT DENIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
ACHATS	250,00	0,74%
Services extérieurs (locations, assurance, documentation)	1 788,00	5,30%
Autres services extérieurs (honoraires, publications, transports, missions réceptions, frais postaux, téléphone)	840,00	2,49%
PERSONNEL	30 002,00	88,96%
Impôts et taxes	844,00	2,50%
Total	33 724,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Emplois aidés Etat	3 644,00	10,81%
Préfecture 75 Cohésion sociale	7 000,00	20,76%
CRIF	15 000,00	44,48%
VILLE DE PARIS	8 000,00	23,72%
COTISATIONS	80,00	0,24%
Total	33 724,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2014	15 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (informations en cours de consolidation) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2012	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	680,00 €
2013	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	700,00 €
	Montant total	1 380,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14011523
--

Commission Permanente du 18 juin 2014

Objet : JEUNES ADULTES NON LECTEURS ET NON FRANCOPHONES : FORMATION INITIALE LINGUISTIQUE, VIVRE EN FRANCE, PROJET PROFESSIONNEL ET ACCOMPAGNEMENT SOCIAL
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable du projet	54 000,00 €	37,04 %	20 000,00 €
	Montant Total de la subvention		20 000,00 €

Imputation budgétaire : 934-42-6574-142003-300
14200304- Projets et programmes de lutte contre les exclusions et d'utilité sociale

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ARFOG LAFAYETTE
 Adresse administrative : 83 RUE DE SEVRES
75006 PARIS
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Madame Véronique GOUPY, Présidente

Objet : L'association « ARFOG - LAFAYETTE » est une association de prévention, de compensation des risques sociaux et de solidarité. Elle est destinée à venir en aide à des enfants, à des adolescents, à des adultes et très largement à des familles en situation difficile, notamment à des femmes, avec ou sans enfants, en situation morale et sociale précaire ou victimes de violences.
 Toutes ces personnes nécessitent un accueil, un soutien et un accompagnement qualifiés que l'association leur apporte en vue de leur accession à un mode d'existence autonome ainsi que du développement de leur potentiel et de leurs compétences.

Date de publication au JO : 30 décembre 2007

N° SIRET : 77568111700112

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Projets annuels destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage
 Rapport Cadre : CR23-11 du 07/04/2011

Objet du projet : jeunes adultes non lecteurs et non francophones : formation initiale linguistique, vivre en France, projet professionnel et accompagnement social

Date prévisionnelle de début de projet : 1 mai 2014

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2015

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : préparation et recrutement pour un démarrage effectif de la première session mi septembre 2014

Objectifs :

L'ARFOG-LAFAYETTE poursuit son but de solidarité que sont l'insertion, l'éducation et la formation tout long de la vie grâce à plusieurs établissements (accueil d'urgence, CHRS, foyers pour jeunes, crèches, résidences sociales et maisons relais, etc.) en particulier son centre de formation.

Ce dernier, créé en 1993, a pour vocation d'accompagner les personnes en difficulté vers l'accès à la langue française, vers et dans la formation qualifiante ou l'emploi pour une intégration et une insertion socioprofessionnelle réussie :

- actions préparatoires et d'adaptation à et dans l'emploi, actions de mobilisation pour jeunes, actions linguistiques pour des salariés d'entreprise et des salariés en contrats aidés : CAE/ CUI et Emploi d'Avenir (263 formés en 2013), actions de développement des compétences clés pour jeunes (50 jeunes) et adultes (89 adultes en 2013).

- accompagnement et mobilisation visant le recensement des freins et leviers pour accéder aux dispositifs du droit commun (Avenir Jeunes, formations certifiantes, VAE...) et à l'emploi, en particulier pour les habitants des quartiers Politique de la Ville du Sud de Paris (avec le soutien de Paris, de l'ACSE et de la direction Droits des Femmes (160 personnes accompagnées en 2013).

- préparations aux concours AS/AP (60 personnes formées en 2013) et actions certifiantes dans le domaine de l'aide à domicile : assistant de vie dépendance (15 personnes formées)

- accueil également de 85 jeunes Mineurs Isolés Etrangers (MIE) orientés par l'Aide Sociale à l'Enfance afin de les accompagner dans l'apprentissage de la langue française, l'acquisition des codes et valeurs civiques de la France, l'élaboration et la confirmation du projet, la préqualification par la mise en place de plateaux techniques, l'accès à la qualification et aux contrats professionnels.

La majorité des personnes qui s'adressent au Centre de formation ARFOG-LAFAYETTE expriment le souhait de mieux connaître la langue française orale et/ou écrite. Derrière cette première demande se cachent des aspirations qui vont au-delà : autonomie, recherche de travail, demande de naturalisation, meilleur suivi scolaire des enfants, confiance en soi, etc.

Les personnes qui suivent ces activités sont de toutes origines, avec une majorité subsaharienne. Pour celles qui exercent une activité professionnelle, elle est de façon prédominante dans les secteurs de la restauration, service à la personne et entretien. Elles sont en France depuis plus de 10 ans pour un tiers d'entre elles.

Des jeunes de 16-25 ans, en raison de leur très faible niveau en français, ne peuvent entrer sur aucun dispositif de droit commun : de nationalité française ou non, en situation d'analphabétisme ou d'illettrisme (particulièrement pour ceux qui partent au pays d'origine dans l'enfance et qui reviennent vers l'âge de 17 ans) sans scolarisation, ou primo-arrivants, non scolarisés dans leur pays d'origine, et non francophones pour le public retenu par ce projet. Ils accumulent les freins (« déficit » linguistique, très grande précarité, isolement, méconnaissance des codes, etc.) pour accéder à Avenir Jeunes ou au dispositif CAI de l'OFII : actuellement, les seules réponses possibles sont une inscription dans une association de quartier pour suivre 4 à 6 heures de cours hebdomadaires, mal adaptées à leurs besoins et attentes. L'association leur apportera les bases, une première étape d'autonomie, notamment dans le but qu'ils puissent construire leurs parcours (intégration dans une formation de droit commun et en tirer bénéfice, intégration sociale, participation citoyenne, vie professionnelle).

Les objectifs poursuivis vis-à-vis de ce public, par une démarche d'accompagnement global, sont donc de favoriser :

- l'insertion sociale et autonomie quotidienne (ex : se déplacer, faire des achats, prendre des rendez-vous, connaître son environnement proche) en développant des compétences sociales (en communication, disponibilité, mobilité) ;

- l'intégration par l'autonomie linguistique et l'acquisition de compétences clés (ex : se présenter, parler de soi, demander des renseignements, comprendre des courriers, échanger avec les institutions) ;

- leur mobilisation vers l'emploi, et les préparer à l'entrée dans la vie active par une sensibilisation au monde du travail et de la formation professionnelle, la découverte de certains métiers en tension en France avec une pédagogie adaptée et par une première ébauche de projet professionnel ;

- leur participation active, en développant la confiance en soi et en les impliquant dans le processus d'évaluation et de choix pour envisager des suites de parcours avec eux ;

- leur participation à la vie culturelle et citoyenne par une meilleure connaissance et appropriation des valeurs et des institutions de la France (ex : être citoyen, électeur, locataire parent, stagiaire, salarié...).

Parmi ces objectifs, la préparation à l'entrée dans ou vers un dispositif de droit commun, tel Avenir Jeunes, est majeur.

Description :

2 sessions auront lieu pour 12 jeunes chacune pour le développement des compétences clés/savoirs de base et vie en France de 15 semaines, à raison de 32 heures hebdomadaires, avec une première approche transversale du monde professionnel. Les sessions s'organisent autour de 5 axes principaux :

- apprentissage de la langue : bases de l'écrit (dont l'identité), l'oral est développé à l'occasion de :

- autres compétences clé : mathématiques, repérage dans l'espace et dans le temps, logique ; organiser son temps et son environnement de travail, se déplacer seul, savoir chercher une information, gérer son apprentissage, développer des stratégies cognitives, utiliser un agenda ; l'apprentissage prévu est structuré avec une progression, et les objectifs pédagogiques sont exprimés en termes de compétences, des fiches détaillant ces objectifs à travers une situation de communication quotidienne réelle ;

- formation civique et vivre en France : elle se base sur des documents élaborés par l'OFII et sur des documents authentiques ;

- approche du monde du travail, élaboration et/ou validation du projet professionnel : réalisée sous forme d'ateliers thématiques autour de l'emploi et de la formation, en partant des représentations des jeunes, avec des interventions de professionnels, des sorties de terrain, un travail sur l'insertion ; 3 à 4 fois par session, accès au plateau technique de l'association, permettant une mise en situation et la découverte d'un métier : aide à la personne (reproduction d'une chambre, d'une cuisine et d'une salle de bain), de la cuisine et des espaces verts (jardins d'insertion) ;

- découverte des outils des Techniques de Recherche d'Emploi.

Les évaluations initiales seront réalisées avec une adaptation à concevoir des axes « évaluer pour se former » du référentiel d'Avenir Jeunes ; des évaluations internes mensuelles des progressions à l'écrit et à l'oral seront menées, et une évaluation finale en liaison avec le référentiel Avenir Jeunes ; elles contribueront à la fiche de suivi mensuelle adressée aux prescripteurs (acquisitions linguistiques, vivre en France, projet professionnel, assiduité) ; les stagiaires les plus avancés seront présentés au DILF (diplôme initial de langue française), tous recevront une attestation de participation à la formation.

Outre la préparation à la sortie de formation, un suivi post formation a lieu à trois mois, contribuant aux bilans pour les sessions, établis à partir des progressions des stagiaires dans les différents domaines.

L'accompagnement social allie le collectif et l'individuel :

- mise à jour du dossier de sécurité sociale, la prise de rendez-vous pour un bilan de santé, les démarches pour le logement et l'aide alimentaire/vestimentaire si besoin ;

- intervention d'un adulte relais pour cerner les besoins d'accompagnement, résoudre ou référer à d'autres institutions ou associations

- appui des autres pôles de l'ARFOG-LAFAYETTE pour apporter des réponses au niveau de

l'hébergement, des problématiques sociales, si besoin

L'intervention auprès des jeunes est complétée par d'autres aspects du dispositif :

- auprès des missions locales : partenariat pour le recrutement, le suivi de ces jeunes pendant et après la session, contribution à la mise en place d'outils de repérage et d'orientation, à l'estimation du nombre de jeunes concernés par ce niveau de compétences et donc sans réelle formation accessible à ce jour ;
- avec les rares autres acteurs de la formation des jeunes dont le niveau ne permet pas actuellement l'entrée dans Avenir Jeunes : concertation (pédagogie, parcours, perspectives et actions à mener pour le financement et la prise en charge de ce type public à l'avenir,...)
- avec les pôles d'Avenir Jeunes, ou autre stade de formation allant dans cette direction : développer le partenariat pour que les jeunes accueillis aient des suites de parcours logiques
- contribution à la mutualisation et mise à disposition de ce type de dispositif sur internet : capitalisation d'outils, enrichissement et amendement de l'existant

Moyens mis en œuvre :

- formateurs spécialisés en linguistique, psychologue/formateur ; contribution des responsables pédagogiques et de la direction : salaires chargés ou intervenants ou prestations,
- inscriptions aux examens, etc.
- frais généraux notamment relatifs aux salles et ateliers, locations d'autres salles, et frais divers liés au projet.

Intérêt régional :

Les formations pour le public en difficulté sociale et avec la langue française font de fait cruellement défaut, un faisceau de raisons explique cette béance : désintérêt des institutions et des éventuels employeurs, public sans moyen de pression sur eux, difficulté de la pédagogie et nécessité d'un accompagnement social, formations financées par marchés publics tendant naturellement à la fois à limiter l'initiative locale et à recruter des stagiaires de bon niveau initial pour présenter un fort taux de réussite, etc.

Bien des personnes n'ont ainsi accès à aucune formation.

Une part du public fréquente quelques heures par semaine des cours généralistes à visée d'apprentissage de la langue et/ou d'autonomie sociale, dispensés par des associations ou des municipalités ; une part mineure a accès aux formations trop courtes pour eux proposées par l'OFII. Les jeunes de très bas niveau en langue n'ont pas de proposition de formation adaptée à leur situation.

Les formations proposées ici, plus intensives et ciblées (public, objectifs), visent à être un premier maillon pour aller vers, directement ou non, les plateformes régionales d'Avenir Jeunes, ou l'actuelle formation professionnelle des adultes, accéder à un peu plus d'autonomie et d'insertion sociale, voire à un emploi reconnu.

Les jeunes constituent une force et un atout pour l'avenir de la métropole francilienne, mais ils sont aussi souvent parmi les premiers touchés par la précarité. Il s'agit donc d'assurer à chaque jeune notamment une formation, un accès à l'emploi, et, plus largement, les conditions d'un devenir marqué par l'égalité des chances, la justice sociale, et le vivre ensemble. Faire de chaque adulte un citoyen à même de participer activement à la société dans laquelle il évolue, de contribuer à la performance économique et sociale dans une société du vivre ensemble fondée sur la coopération et la solidarité sont les enjeux de ce type de projet.

Au-delà des jeunes formés ici, la contribution à la mise à disposition du dispositif sur internet, la concertation avec les autres acteurs concernés, devraient favoriser une prise en compte plus large et plus stable des institutions pour ce type de jeunes.

Public(s) cible(s) :

jeunes adultes francilien-nes du 16 à 25 ans en difficulté sociale et en difficulté d'insertion : non ou peu francophones, non ou peu scolarisés et donc non lecteurs/scripteurs : de niveau infra A1.1 du CECR (cadre européen commun de références pour les langues).

Localisation géographique :

- DEPARTEMENT DE PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
PERSONNEL	49 487,00	91,64%	Région	20 000,00	37,04%
autres frais pédagogiques et de mutualisation	550,00	1,02%	VILLE DE PARIS	22 000,00	40,74%
salles et frais divers	3 963,00	7,34%	Etat DDCS	7 000,00	12,96%
Total	54 000,00	100,00%	fondations	5 000,00	9,26%
			Total	54 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2014	10 000,00 €
2015	10 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2012	Structures atypiques d'accueil collectif des jeunes enfants	120 000,00 €
	Montant total	120 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14011554
--

Commission Permanente du 18 juin 2014

Objet : ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES ROMS EN SITUATION D'EXCLUSION
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable du projet	40 956,00 €	36,62 %	14 998,09 €
	Montant Total de la subvention		14 998,09 €

Imputation budgétaire : 934-42-6574-142003-300
 14200304- Projets et programmes de lutte contre les exclusions et d'utilité sociale

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : EMMAUS SOLIDARITE
 Adresse administrative : 32 RUE DES BOURDONNAIS
 75001 PARIS
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Monsieur Marc PREVOT, Président

Objet : – Développer des actions de solidarité partagées, en France et dans le monde, dans le but de lutter contre l'injustice sociale et les diverses formes d'exclusion,
 - Organiser la rencontre avec les personnes sans abri et leur accueil sans discrimination,
 - Venir en aide aux personnes sans abri, et de manière générale, aux victimes de toute misère, quelle qu'en soit l'origine,
 - Accompagner les personnes qu'elle accueille à faire respecter leur dignité et à retrouver la place qui leur revient dans une société plus fraternelle,
 - Mettre à la disposition des personnes désireuses de vivre en commun les moyens nécessaires pour ce faire et favoriser le développement de leur culture professionnelle, intellectuelle et morale,
 - Soutenir les démarches et actions des personnes en difficulté y compris, s'il y a lieu, par l'accompagnement et la représentation dans des procédures judiciaires,
 - Défendre et de représenter l'intérêt des plus démunis, d'interpeller les pouvoirs publics, et plus largement la société afin de favoriser l'éveil des consciences pour éradiquer la misère et l'exclusion,
 - Diffuser la pensée de l'Abbé Pierre, de faire connaître son œuvre et de protéger sa mémoire.

Date de publication au JO : 17 mars 1954

N° SIRET : 31723624800017

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Projets annuels destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage

Rapport Cadre : CR23-11 du 07/04/2011

Objet du projet : Accompagnement des familles Roms en situation d'exclusion

Date prévisionnelle de début de projet : 18 juin 2014

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 août 2015

Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

Ce projet a pour objectif d'accompagner les familles roms a trois niveaux :

- Accompagnement social
- Accompagnement et soutien alimentaire
- Accompagnement et accès à la sante

Le dispositif parisien d'hébergement étant plus adapté aux familles monoparentales et nucléaires, les familles roms qui sont souvent élargies ont des difficultés à être hébergées de manière durable et sont de ce fait souvent en situation de rue.

Ce projet sera destiné à l'ensemble des familles roms qui viennent d'elles-mêmes à l'esi familles ou bien qui sont orientées ou accompagnées par différentes maraudes : robin des rues, uasa, Emmaüs et coup de main.

Description :

Axe 1 : Accompagnement social

L'ensemble des familles seront reçues en entretien social individualisé pour mettre en place des orientations adaptées et personnalisées. L'accompagnement se centrera sur l'ensemble des thématiques suivantes : insertion administrative, sociale, culturelle et professionnelle.

- L'insertion administrative et sociale sera axée sur l'accès aux droits sociaux de base et l'accès aux hébergements d'urgence en lien avec le samu social.

- L'insertion culturelle portera sur la création de différents ateliers et sorties loisirs qui seront des supports de soutien à l'insertion sociale.

- L'insertion professionnelle sera réalisée avec l'atelier « coup de pouce à la recherche d'emploi » de l'esi familles et avec le futur pôle emploi de l'association Emmaüs-solidarité vers lequel l'esi pourra orienter les familles roms pour des propositions d'emplois dans des chantiers d'insertion ou vers des emplois de droit commun.

Axe 2 : Accompagnement et soutien alimentaire

La thématique alimentation sera réalisée auprès de l'ensemble des familles afin de lutter contre la stigmatisation de l'identité rom. Ces moments passés ensemble permettront de créer une dynamique d'insertion sociale pour ces familles qui sont souvent discriminées dans les discours sociétaux contemporains.

- La création de plusieurs groupes de parole et d'information sur différents sujets : l'alimentation des femmes enceintes, la nutrition du bébé, l'équilibre alimentaire des enfants et des adultes, comment se nourrir à la rue, la cuisine au four à micro-ondes dans les hôtels... Ces prestations seront réalisées par des professionnels tels que des nutritionnistes et des diététiciens.
- La création de prestations pour les familles roms en situation de rue leur permettra de préserver une alimentation au quotidien : des kits pique-nique seront proposés aux familles (panier en osier avec des assiettes, couverts, verres, produits alimentaires froids) en attendant qu'elles puissent accéder à un hébergement.
- La création une fois par mois de journées rencontre/repas/loisirs : les familles feront les courses au marché puis cuisineront et dégusteront ensemble un repas de fête. Ces moments permettront de promouvoir l'insertion sociale des familles roms qui sont souvent isolées et stigmatisées.

Axe 3 : Accompagnement et accès à la santé

La thématique santé associera la santé physique et la santé psychique. Pour les mêmes raisons que pour l'axe sur l'alimentation, les prestations seront proposées à l'ensemble des familles et ce, pour promouvoir l'insertion sociale des familles roms.

- La création de différents groupes de parole et d'information sur différents sujets : Les gestes du quotidien avec bébé, les relations conjugales, la contraception et les maladies sexuellement transmissibles, la possibilité d'accéder à un médecin traitant, le carnet de santé... Ces prestations seront réalisées par des professionnels tels que médecins, sages-femmes et médiatrices familiales.
- La création d'une permanence d'écoute psychologique animée par une psychologue roumaine permettra aux familles de s'exprimer dans leur langue et d'aborder leurs difficultés et leurs souffrances intérieures. Cette permanence pourra également être un appui pour expliquer le système français de santé et proposer aux familles roms qui le souhaitent des orientations vers un médecin référent.
- La création de différents ateliers santé : ateliers centrés sur le soin du corps (maquillage, coiffeur...) et ateliers spécialisés de santé animés par l'association sparadrap en direction des enfants et des parents (soins dentaires, les visites médicales, les vaccins du bébé et de l'enfant...). Ces ateliers permettront de renforcer l'adhésion à l'importance de préserver son capital santé.

Moyens mis en œuvre :

Moyens humains nécessaires à la réalisation du projet (ETP et fonctions ou missions)

Axe 1 : Accompagnement social

- les quatre travailleurs sociaux de l'esi familles pour les entretiens sociaux
- 1 éducatrice spécialisée
- 1 moniteur éducateur
- 1 moniteur éducateur
- 1 animatrice socio-éducative

Axe 2 : Accompagnement et soutien alimentaire

- professionnels et bénévoles : nutritionnistes et diététiciennes pour les groupes de parole et d'information
- L'ensemble de l'équipe pour la mise en place des kits pique-nique et des journées repas /rencontre/loisirs : 0,06 etp de la masse salariale

Axe 3 : Accompagnement et accès à la sante

- professionnels bénévoles : médecins, sages-femmes, médiatrices familiales pour les groupes de parole et d'information
- une psychologue roumanophone détachée par l'association bociek pour la permanence d'écoute psychologique
- stagiaires et bénévoles pour les ateliers sante soin du corps
- L'association sparadrap pour les ateliers spécialisés de santé

Matériels et équipements nécessaires à la réalisation du projet**Axe 1 : Accompagnement social**

- aucun

axe 2 : Accompagnement et soutien alimentaire

- kits pique-nique
- produits alimentaires pouvant être mangés froids ou crus
- produits alimentaires achetés au marché pour les journées « rencontre »

Axe 3 : Accompagnement et accès à la sante

- mise en place de sèche-cheveux muraux près de la sortie des douches
- création d'un point d'eau dans la future salle coiffure
- matériel pour les ateliers santé : produits de maquillage, récipients en plastique, produits pour le corps

Intérêt régional :

Innovation: Prise en compte du concept de "familles élargies" dans le cadre de lutte contre l'exclusion

Public(s) cible(s) :

Familles Roms hébergées ou à la rue

Détail du calcul de la subvention :

40956,00 euros de dépense subventionnable (achats, travaux, prestations extérieures et frais de personnel) = Subvention de 14998,09 euros (plafond de 35 000 euros au titre de l'article 50 de la délibération CR 23-11)

Localisation géographique :

- VILLE DE PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achat	13 300,00	30,50%
Travaux	2 500,00	5,73%
Prestations extérieurs	4 000,00	9,17%
Impôts et taxes(dépenses non-subventionnable)	2 644,00	6,06%
FRAIS DE PERSONNEL	21 156,00	48,52%
Total	43 600,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Conseil Régional Ile de France	14 998,09	34,40%
Fondation Carasso	28 601,91	65,60%
Total	43 600,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2014	15 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS**Antériorité du soutien régional (informations en cours de consolidation) :**

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2011	Etablissements et services d'hébergement pour personnes sans abri, femmes en difficulté et familles demandeuses d'asile ou réfugiées	324 000,00 €
2011	Etablissements et services d'accueil de jour pour personnes sans abri, femmes en difficulté et familles demandeuses d'asile ou réfugiées	100 000,00 €
2011	Soutien régional en faveur de la participation citoyenne et démocratique en Ile-de-France	35 000,00 €
2011	Projets et programmes de prévention et d'éducation à la santé hors PRSP	23 000,00 €
2011	Projets et programmes triennaux de prévention et de lutte contre les exclusions	20 000,00 €
2012	Etablissements d'hébergement pour personnes sans abri, familles demandeuses d'asile et réfugiés	165 053,80 €
2012	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	5 000,00 €
2012	Projets annuels destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage	10 000,00 €
2012	Projets et programmes de prévention et d'éducation à la santé hors PRSP	23 000,00 €
2012	Départ en vacances et/ou échanges inter intra régionaux	4 590,00 €
2013	Etablissements d'hébergement pour personnes sans abri, familles demandeuses d'asile et réfugiés	6 343,78 €
2013	E-inclusion - Fonctionnement	20 982,00 €
2013	E-inclusion - Investissement	19 560,00 €
2013	Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique malades	15 000,00 €
2014	Programme régional de résidences d'écrivains (Organismes)	1 500,00 €
	Montant total	773 029,58 €

**ANNEXE 3 A LA DELIBERATION :
CONVENTION EN VUE DE L'EXPERIMENTATION
D'UN DISPOSITIF PARTENARIAL ENTRE LES
SERVICES DE L'ETAT ET LES COLLECTIVITES
TERRITORIALES VISANT A RENFORCER
L'ACCOMPAGNEMENT ET LA PROTECTION DES
FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES ET EN TRES
GRAND DANGER DANS LE DEPARTEMENT DU VAL-
DE-MARNE.**

**Convention en vue de l'expérimentation d'un dispositif visant à renforcer la
protection des femmes victimes de violences conjugales en très grand
danger DANS LE DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE**

Version du 16 mai 2014

Convention en vue de l'expérimentation d'un dispositif partenarial entre les services de l'Etat et les collectivités territoriales visant à renforcer l'accompagnement et la protection des femmes victimes de violences et en très grand danger dans le département du Val de Marne

Le Préfet du Val-de-Marne,

Le Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Créteil,

Le Conseil Général du Val-de-Marne, représenté par son président Monsieur Christian FAVIER

Le Conseil Régional d'Ile-de-France, représenté par Monsieur Jean-Paul HUCHON, son Président, dûment habilité à signer la présente convention,

Mondial Assistance TEL2S, représentée par Monsieur Olivier LESUEUR, en sa qualité de Directeur Général, dûment habilité à cet effet.
Ci-après désignée par « Mondial Assistance ».

ORANGE, représentée par Madame Marianne BRUNAT, en sa qualité de Déléguée Régionale, dûment habilitée à cet effet.
Ci-après désignée par « Orange ».

TREMLIN 94 - SOS FEMMES représentée par son président Hervé Chappe,
Association loi 1901

Collectivement désigné par « **Les parties** »

PREAMBULE

Le Préfet du Val de Marne assure la déclinaison et la mise en œuvre, au plan local, du plan interministériel de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes pour la période 2014/2016. Il veille également à l'application des orientations de la stratégie nationale de prévention de la délinquance et à la mise en œuvre du Plan départemental de prévention de la délinquance co-signé le 20 février 2014 par le Préfet, le Président du Conseil général et la Procureure de la République ;

Le Procureur de la République est, en application des dispositions légales et notamment des articles 39-1 et 41 du code de procédure pénale, compétent :

- en matière de prévention de la délinquance ;
- pour requérir une association spécialisée aux fins d'aide aux victimes d'une infraction ;
- pour donner toute suite opportune aux faits qui lui sont dénoncés ;

Le Conseil général du Val de Marne mène des actions, en lien avec les partenaires intéressés, destinées à améliorer et à renforcer la protection des victimes de violences conjugales demeurant dans le Val de Marne

Le Conseil régional d'Ile-de-France accompagne les publics en situation de fragilité, notamment les femmes victimes de violences, en aidant financièrement les opérations relatives aux établissements d'hébergement et les services pour femmes en difficulté. Il soutient aussi financièrement les projets et programmes des associations favorisant la prise en charge de ces situations d'urgence sociale, ainsi que la création et la mise en œuvre des dispositifs expérimentaux de téléphones portables pour femmes en très grand danger dans les départements franciliens.

La société Mondial Assistance, grâce à sa filiale TEL2S, réalise des services de télésurveillance, téléassistance et de traitement des appels d'urgence émis par des bénéficiaires depuis des dispositifs fixes ou mobiles, avec ou sans géo-localisation.

En partenariat avec Orange et en qualité de prestataire, Mondial Assistance reçoit et traite les appels de la télé assistance mobile commercialisée Orange.

La société Orange a mis en œuvre, en collaboration avec ses équipes de Recherche et Développement, un groupe de travail au sein de son Technocentre pour développer à titre expérimental une gamme de services visant notamment à rompre l'isolement des personnes dépendantes et sécuriser les personnes fragiles mais néanmoins actives.

L'association Tremplin 94 – SOS Femmes est une association d'aide aux victimes spécialisée dans l'écoute et l'accompagnement des femmes victimes de violences conjugales et de leurs enfants. Membre de la fédération Nationale Solidarité Femmes (FNSF), l'association fonde son action dans la dénonciation de l'origine sexiste des violences faites aux femmes. Depuis 2009, l'association est « référent départemental violences conjugales ». Elle fait partie du schéma départemental d'aide aux victimes.

L'association accueille et accompagne les femmes victimes de violences conjugales et leurs enfants. A ce titre elle propose un lieu d'accueil sans RDV, des permanences de suivi sur RDV et du soutien à la parentalité ; gère un hébergement (CHRS et centre mères enfants) spécialisé pour les femmes victimes de violences et leurs enfants ; propose des actions d'information, de sensibilisation et de formation du public et des professionnels sur les violences faites aux femmes.

Les parties se sont ainsi rapprochées afin d'allier leurs compétences et savoir faire dans leur domaine respectif, dans le but de mettre en place une expérimentation ci-après décrite. Dans ce cadre, les parties s'engagent à une obligation de moyens pour permettre la réalisation de cette expérimentation.

Ceci étant exposé, il a été convenu :

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet la mise en place d'un système d'alerte par téléphone portable, dans le cadre du dispositif expérimental de protection des femmes victimes de violences conjugales en très grand danger.

Elle vise à définir les conditions de prise en charge et les modalités dans lesquelles le dispositif d'alerte sera expérimenté dans le département du Val de Marne.

La présente convention constitue un accord cadre de recherche et de développement, exclu du champ d'application du code des marchés publics en vertu de l'article 3.6 dudit Code. Le financement des prestations et les résultats de cette convention seront partagés entre les Parties selon les termes définis dans cette Convention ;

Toute modification de la présente convention pendant sa durée de validité est subordonnée à la signature d'un avenant ou d'une nouvelle convention.

ARTICLE 2 – DESCRIPTION DE L'EXPERIMENTATION

L'expérimentation vise à améliorer les délais d'intervention des services de police auprès de femmes, ayant été ou étant susceptibles d'être victimes de violences de la part de leur (ex)conjoint ou (ex)concubin grâce à un dispositif d'alerte sur un circuit dédié résultant de la mise à disposition de terminaux spécifiques.

Ces terminaux seront attribués sur décision du procureur de la République au vu d'une situation présentant les critères objet de cette convention.

Les téléphones portables constituant ces terminaux :

- utilisent la technologie Gsm ;
- comprennent, outre les fonctionnalités classiques, une application mobile

développée par les ingénieurs d'Orange permettant un appel d'urgence par une manipulation simple et une mise en relation automatique avec le téléassisteur (réponse 24h/24 et 7 jours sur 7) quelque soit l'état du mobile sous-tension.

Les appels d'urgence sont dirigés sur la plateforme téléassistance Mondial Assistance qui évalue l'opportunité de déclencher l'intervention des services de police.

Il est expressément rappelé que la présente expérimentation n'a pas pour objet de procéder à un quelconque traitement des données nominatives.

ARTICLE 3– ENGAGEMENTS DES PARTIES

3,1 - ENGAGEMENTS DE L'ETAT

Le Préfet du VAL DE MARNE s'engage à :

- Participer au financement de l'action de l'association partenaire, par le versement d'une subvention de fonctionnement pour la durée de l'expérimentation selon les modalités prévues en annexe ;
- veiller à l'implication particulière des services de l'Etat dans le dispositif et notamment la prise en compte spécifique de ce dispositif par les services de police départementaux.

3,2 – ENGAGEMENTS DU PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE

Le Procureur de la République décide de l'attribution des terminaux sur la base, notamment, du rapport établi par l'association TREMPLIN 94. Après un entretien avec la bénéficiaire, il lui remet le téléphone pour une durée de six mois renouvelable une fois. Il est informé par l'association de toute difficulté concernant le suivi de la bénéficiaire et peut décider de l'interruption du dispositif en cas, par exemple, de carence de celle-ci ou de modification de la situation de danger.

Le Procureur de la République informe de la mise en place du dispositif les services de police du département.

Le Procureur de la République peut transmettre à l'association toute information utile en sa possession permettant une évaluation de la situation (antécédents judiciaires, date de fin de peine pour les personnes condamnées, rapport de contrôle judiciaire ou de suivi par le SPIP).

3,3 - ENGAGEMENTS DU CONSEIL GENERAL DU VAL DE MARNE

Le Conseil général du Val de Marne s'engage à :

- Participer au financement de l'action de l'association partenaire, par le versement d'une subvention de fonctionnement pour la durée de l'expérimentation selon les modalités prévues en annexe, et ce dans le cadre d'un vote de sa commission permanente.

3,4 - ENGAGEMENTS DU CONSEIL RÉGIONAL D'ILE DE FRANCE

Le Conseil régional d'Ile de France s'engage à :

- Participer au financement de l'action de l'association partenaire, par le versement d'une subvention de fonctionnement pour la durée de l'expérimentation selon les modalités prévues en annexe, et ce dans le cadre d'un vote de sa commission permanente.

3-5 - ENGAGEMENTS DE MONDIAL ASSISTANCE

Mondial Assistance s'engage à :

- Définir et mettre en œuvre les procédures nécessaires à la réalisation des nouveaux services expérimentés ;
- assurer l'exploitation de la maintenance et des services ;
- mettre à disposition de l'expérimentation une structure de gestion de projet et les ressources adaptées à chacune des étapes ;
- mettre à disposition du comité de pilotage le recueil des appels pris en charge par Mondial Assistance (date, heure, émetteur du besoin, circonstances, suites données) ;
- prendre à sa charge les coûts de gestion de projet ;
- réaliser les missions décrites ci-dessus selon le tarif de prestations ci-dessous.

Mise en place des process et intégration des consignes d'exploitation par la Plateforme de Mondial Assistance TEL2S (*validation et test du mode opératoire et de la transmission des informations: Forfait global de 3 200,00 € HT soit 3 840,00 € TTC (TVA 20%). Facturation unique au lancement de l'expérimentation.*).

Exploitation du service consistant à:

- Prendre en compte les affectations et les restitutions des téléphones

fournis par Orange et remis aux bénéficiaires par le Parquet, saisir les informations et accueillir les essais lors de ces opérations ;

- réaliser la réception l'accueil et le traitement des appels émis par les bénéficiaires au moyen du bouton de déclenchement, en application des procédures définies ;
- accueillir, gérer et relancer si besoin le test du téléphone que chaque bénéficiaire doit réaliser tous les 15 jours.

(facturation au trimestre échu. 1 200,00 € HT soit 1 440,00 € TTC (TVA 20 %) et par lot de 5 terminaux sans géo-localisation, lot non morcelable).

3-6 - ENGAGEMENTS DE ORANGE

Orange accompagne depuis son origine, l'expérimentation du téléphone portable d'alerte pour les femmes en très grand danger et contribue, aujourd'hui, à son évolution au travers de ses travaux sur de nouvelles technologies. *(Dans le cadre de cette expérimentation, Orange s'engage à fournir et à prendre en charge 5 terminaux d'une valeur unitaire de 167 euros HT).*

Orange s'engage à fournir les abonnements correspondants aux nombres de terminaux remis pour permettre le fonctionnement du service *(Chaque abonnement sera facturé à l'association pour une valeur unitaire de 19,90 €HT, soit 23,88 €TTC pour les abonnements sans géolocalisation).*

Orange accepte en outre de prendre à sa charge les coûts de maîtrise d'œuvre liés à sa contribution au suivi du projet : participation aux comités de pilotage, gestion du service après vente, de l'application mobile.

3-7- ENGAGEMENTS DE L'ASSOCIATION TREMPLIN 94-SOS FEMMES

L'association partenaire s'engage à :

- participer activement à l'amélioration de la transmission d'information entre les différents acteurs institutionnels (tribunal, police, gendarmerie, SPIP, contrôleurs judiciaires...) ou associatifs afin de faciliter l'identification des femmes victimes de violences exposées à un très grand danger ;
- faciliter l'attribution par le Parquet des terminaux et la transmission des données à Mondial Assistance ;
- faciliter la prise en charge de la victime par son information et son orientation ;
- effectuer le paiement des factures des prestataires techniques Orange et Mondial Assistance, au moyen des subventions qui lui seront versées par les contributeurs financiers.

ARTICLE 4 - COMITE DE PILOTAGE

Il est mis en place à ce jour un comité de pilotage présidé par le Procureur de la République ou son représentant. Il se réunit dans les locaux du tribunal une fois par trimestre.

Le comité de pilotage est composé des représentants de chacune des parties signataires de la convention et d'un représentant de la DTSP 94. Il peut être élargi en tant que besoin à toute administration, association ou personne qualifiée susceptible de lui apporter son concours au regard de ses compétences.

Le comité de pilotage est chargé :

- de décider des moyens à mettre en œuvre permettant de respecter le calendrier et principales échéances durant l'expérimentation ;
- du suivi opérationnel et statistique de l'expérimentation ;
- de l'évaluation du dispositif selon les modalités décrites aux articles 10, 11 et 12 ;
- de définir les orientations à venir sur la base de l'évaluation

ARTICLE 5 -EFFET ET DURÉE

La présente convention prend effet à compter du 24 juin 2014 et prend fin le 24 juin 2015. Toutefois, il pourra être mis fin à la présente convention par anticipation dans le cadre de la généralisation du dispositif de téléphone d'alerte pour femmes en très grand danger, appelée à se mettre en place au plan national, à la diligence de l'Etat et de ses partenaires.

Elle pourra, sur proposition du comité de pilotage, faire l'objet d'une prorogation dans le cadre d'un avenant ou d'une nouvelle convention.

ARTICLE 6 - ENGAGEMENTS COMMUNS DES PARTIES

Les parties s'engagent pendant la durée de l'expérimentation :

- 1) à ne pas exprimer publiquement d'appréciation relative à l'expérimentation, sans l'accord express de chacune des parties ;
- 2) à coopérer activement à la mise en place et au suivi de l'expérimentation ;
- 3) à s'échanger toute information nécessaire et utile à la réalisation et à l'amélioration des services expérimentés ;
- 4) à mettre en œuvre les moyens nécessaires afin de fournir aux bénéficiaires un service de qualité ;
- 5) à apporter les moyens nécessaires - techniques, humains, etc.- pour mener à bien l'expérimentation ;
- 6) à ne lancer, ou ne mener pendant la durée de l'expérimentation, sur le

département du Val de Marne, aucune opération ayant le même objet ou ayant un objet complémentaire sans accord préalable du comité de pilotage restreint.

ARTICLE 7 – RESPONSABILITE

Les parties engagent leur responsabilité conformément à la loi. Nonobstant les cas de négligence, faute grave ou dol, les parties renoncent à tout recours entre elles au titre des préjudices directs ou indirects qu'elles subiraient lors de l'exécution de la convention, et ce, eu égard au caractère expérimental de celle-ci.

ARTICLE 8 – PROPRIETE INTELLECTUELLE

La convention n'implique aucune cession ou concession de droits, par voie de licence ou par tout autre moyen, sur les technologies maîtrisées respectivement par les parties et les droits de propriété intellectuelle qui peuvent y être associés.

Chaque partie est propriétaire des développements qu'elle pourrait être conduite à effectuer en exécution de la convention.

Au terme de la présente convention, les parties conviendront des modalités pour effacer des terminaux logiciels installés et propriété d'Orange.

L'ensemble des développements réalisés par Orange reste l'entière propriété d'Orange.

ARTICLE 9 – COMMUNICATION

Tout au long de l'expérimentation, chacune des parties s'engage à citer les partenaires de l'expérimentation pour toute forme de communication ou médiatisation écrite ou audiovisuelle du dispositif lorsqu'elle en est l'émettrice.

Toute communication écrite ou audiovisuelle faite en violation de cet article par l'une des parties ou de l'un de ses représentants dégagera l'autre partie de sa responsabilité. Le cas échéant, l'autre partie se réserve le droit de communiquer un démenti ou correctif à sa seule initiative.

ARTICLE 10 – CONFIDENTIALITE

Les parties s'engagent à considérer comme confidentiels tous les documents, informations et données, quels qu'en soit le support, qu'elles échangent à l'occasion de l'exécution de la présente convention.

En conséquence, elles s'interdisent, sauf dispositions législatives ou réglementaires contraires, de communiquer ou de divulguer à des tiers pour quelque raison que ce soit, sans l'accord préalable et écrit de la partie concernée par tous ces documents, informations et données échangées.

Cet engagement s'appliquera pendant un délai de trois ans à l'expiration de la

présente convention.

ARTICLE 11 – STOCKAGE ET TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES DES BENEFICIAIRES EN LIEN AVEC L'EXPERIMENTATION

Compte-tenu du caractère personnel des renseignements ou des informations dont elle pourrait être amenée à prendre connaissance dans le cadre de l'exécution de la convention, chaque partie s'engage à ce que lesdits renseignements ou lesdites informations soient traitées dans le strict respect des dispositions légales en vigueur et notamment de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, dite loi « informatique et libertés ».

ARTICLE 12 – EVALUATION

L'évaluation de l'expérimentation sera faite par le comité de pilotage et par l'appréciation quantitative des cas où l'existence du dispositif a permis d'éviter les situations de violences sur l'année dans le Val de Marne.

ARTICLE 13 – RESILIATION

La convention pourra être résiliée par l'une des parties en cas de manquement de l'autre dans l'exécution de l'une de ses obligations, de plein droit, après une mise en demeure par lettre recommandée avec avis de réception, restée sans effet dans un délai de un mois suivant sa réception, sans indemnité aucune à la charge de la partie lésée et sans préjudice des dommages et intérêts auxquels elle pourrait prétendre.

Dans les mêmes conditions, en cas de difficultés majeures d'ordre technique ou d'exploitation, Orange ou Mondial Assistance pourront résilier la convention.

ARTICLE 14 – FORCE MAJEURE

Si, en raison d'un évènement considéré comme un cas de force majeure au regard de la jurisprudence française, l'une ou l'autre des parties était dans l'impossibilité d'exécuter ses obligations issues de la convention, son exécution serait suspendue temporairement pendant la durée de cette impossibilité.

En cas de survenance d'un tel évènement, les parties s'efforceront de bonne foi de prendre toute mesure raisonnablement possible en vue de poursuivre l'exécution de la convention.

En tout état de cause, si cet évènement devait avoir une durée d'existence supérieure à un mois, la convention pourrait être résiliée à l'initiative de l'une ou l'autre des parties sans droit à indemnités de part et d'autre.

ARTICLE 15 – MODIFICATION ET RESPECT DES ENGAGEMENTS

La présente convention sera remise à chacune des parties signataires et pourra être adaptée à leur demande. En cas d'accord, les modalités souhaitées feront l'objet d'un avenant.

Fait en [.....] exemplaires originaux, dont un remis à chacune des Parties,

• c• c• c• c.., le

Annexe 1

DEFINITIONS

Chacun des termes mentionnés ci-dessous aura dans la convention la signification suivante :

Bénéficiaires : désigne les personnes physiques résidant dans le département du Val de Marne et ayant manifesté expressément auprès du Parquet leur volonté de participer à l'expérimentation. La répartition des téléphones portables aux femmes victimes de violences en très grand danger est décidée par le Procureur de la République. Chaque bénéficiaire devra formaliser son accord exprès auprès des parties en signant une convention spécifique d'utilisation du service.

Expérimentation : désigne la phase de test du service à compter de la signature de la convention sur la base de l'offre de téléassistance mobile, développée en partenariat entre France Télécom Orange et Mondial Assistance. L'expérimentation se déroulera sur une durée maximale de deux ans. Il pourra y être mis fin par anticipation dans le cadre de la généralisation du dispositif de téléphone d'alerte pour femmes en très grand danger, appelée à se mettre en place au plan national, à la diligence de l'Etat et de ses partenaires.

Service(s) : désigne le(s) service(s) rendus aux bénéficiaires pendant l'expérimentation et testés pendant toute la durée de la présente convention.

Terminal (aux) : désigne les terminaux spécifiques mis gratuitement à la disposition des bénéficiaires, configurés par France Télécom Orange pour l'expérimentation. Ces terminaux présentent les fonctionnalités nécessaires à la conduite de l'expérimentation.

Annexe 2

Synthèse budgétaire de l'opération

Du 24 juin 2014 au 31 décembre 2014 (6 mois)

Prestataire	Nature	Budget	Financement
Association Tremplin 94	Coût de démarrage	5 000,00 €	FIPD
Mondial Assistance	Forfait démarrage	3840 €TTC	FIPD
TREMPLIN 94	Suivi et évaluation Tremplin par dossier (1800€ par bénéficiaire par an, soit 900 par semestre, 5 bénéficiaires)	4 500,00 €TTC	Financement 1/3 CG, 1/3CR, 1/3FIPD. (Total 8096,40€TTC soit une participation de 2698,80€ par partenaires)
Abonnement ORANGE	5 téléphones / 6 mois d'abonnement à 23,88€TTC	716,40 €TTC	
Mondial Assistance	Suivi téléassistance pour 5 dossiers / 6 mois (1440/trimestre)	2880 €TTC	

FINANCEMENT :

FIPD – coût de démarrage : 8840 €
coût de fonctionnement : 2698,80€

Conseil Général : 2698,80€

Conseil Régional : 2698,80€

Du 1er janvier 2015 au 23 juin 2015 (6 mois)

Prestataire	Nature	Budget	Financement
TREMPIN 94	Suivi et évaluation Tremplin par dossier (1800€ par bénéficiaire par an, soit 900 par semestre, 5 bénéficiaires)	4 500,00 €TTC	Financement 1/3 CG, 1/3CR, 1/3FIPD. (Total 8096,40€TTC soit une participation de 2698,80€ par partenaires)
Abonnement ORANGE	5 téléphones / 6 mois d'abonnement à 23,88€TTC	716,40 €TTC	
Mondial Assistance	Suivi téléassistance pour 5 dossiers / 6 mois (1440/trimestre)	2880 €TTC	

FINANCEMENT premier semestre 2015 :
FIPD : coût de fonctionnement : 2698,80€
Conseil Général : 2698,80€
Conseil Régional : 2698,80€

Annexe 3

Liste des membres du comité de pilotage

**ANNEXE 4 A LA DELIBERATION : CONVENTION
D'EXPERIMENTATION VISANT A RENFORCER LA
PROTECTION DES FEMMES VICTIMES DE
VIOLENCES EN TRES GRAND DANGER DANS LE VAL
D'OISE**

**3EME CONVENTION D'EXPERIMENTATION
VISANT A RENFORCER LA PROTECTION DES FEMMES,
VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES,
EN TRES GRAND DANGER**

ENTRE

LA PREFECTURE DU VAL D'OISE

Représentée par Monsieur Jean-Luc NEVACHE, Préfet, dûment habilité à signer la présente Convention.

Ci-après désigné **le préfet**

LE TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE PONTOISE

Représenté par Monsieur Yves JANNIER, procureur de la République près le tribunal de grande instance de PONTOISE

Ci-après désigné **le procureur de la République**

LE CONSEIL GENERAL DU VAL D'OISE

Représenté par Monsieur Arnaud BAZIN, son Président, dûment habilité à signer la présente Convention.

Ci-après désigné le « **le Conseil général** ».

LE CONSEIL REGIONAL DE L'ILE DE FRANCE

Représenté par Monsieur Jean-Paul HUCHON, son Président, dûment habilité à signer la présente convention.

Ci-après désigné « **le Conseil régional** »

FRANCE TELECOM-ORANGE

Société anonyme au capital de 10 595 541 532 Euros, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 380 129 866 et dont le siège social est situé au 6, place d'Alleray, 75505 Paris cedex 15,

Représentée par Madame Isabelle DESEILLE, en sa qualité de Déléguée Régionale Ile de France Ouest, dûment habilitée à cet effet.

Ci-après désignée par « **France Télécom Orange** »

MONDIAL ASSISTANCE TEL2S

Société anonyme au capital de 72 510 Euros, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 325 785 285 et dont le siège social est situé au 81 rue Pierre Sépard 92320 Châtillon ;

Représentée par Michel CAMESCASSE, en sa qualité de directeur général, dûment habilité à cet effet.

Ci-après désignée par « **Mondial Assistance** »

LES ASSOCIATIONS

✓ « **Du Côté des Femmes** »

Association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901, déclarée en Sous-préfecture de Pontoise le 25 Février 1983 et légalement représentée par sa Présidente, Madame Michèle LOUP.

Ci-après désignée par « **du Côté des Femmes** »

✓ L' « **association pour l'accompagnement et la formation et des familles** »

Association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901, déclarée en Sous-préfecture de Pontoise le 22 décembre 1987 et légalement représentée par sa Présidente, Madame Josette JOACHIM.

Ci-après désignée par « **AFAVO** »

✓ Le « **Centre d'information sur les droits des femmes et des familles – centre d'information et d'aide aux victimes** »

Association régie par La loi du 01^{er} juillet 1901, déclarée en Sous-préfecture de Pontoise le 27 décembre 1982 et légalement représentée par sa Présidente, Mireille BARDOLLE

Ci-après désignée par « **CIDFF-CIDAV 95** »

Collectivement désignées « **les parties** » et individuellement une « **partie** »

PREAMBULE

Le Préfet du Val-d'Oise s'engage, au plan départemental, dans les principaux domaines d'action du gouvernement en matière des droits des femmes : emploi, égalité professionnelle, lutte contre la précarité, prévention et lutte contre la prostitution et plus particulièrement dans la mise en œuvre du nouveau plan interministériel de lutte contre les violences faites aux femmes.

Le Procureur de la République est, en application des dispositions légales et notamment des articles 39-1 et 41 du code de procédure pénale, compétent :

- en matière de prévention de la délinquance ;
- pour requérir une association spécialisée aux fins d'aide aux victimes d'une infraction.

Dans ce cadre, il lui appartient notamment de prévenir la commission d'atteintes dont une femme, déjà victime de violences conjugales, est susceptible d'être à nouveau la cible.

Le Conseil général du Val d'Oise mène des actions, dans le cadre de sa politique d'égalité entre les femmes et les hommes formalisée dans le 1^{er} plan d'action départemental de l'égalité femmes-hommes, au travers de son axe 2 « conforter le rôle du Conseil général dans la lutte contre les violences faites aux femmes et en lien avec les partenaires intéressés, destinées à améliorer et à renforcer la protection des victimes de violences conjugales demeurant dans le Val-d'Oise.

Le Conseil régional d'Ile de France bâtit son action autour de plusieurs priorités, dont celle de la solidarité et de la lutte contre les discriminations. La Région accompagne les publics en situation de fragilité, notamment les femmes victimes de violences, en aidant financièrement les opérations relatives aux établissements d'hébergement et les services pour femmes en difficulté. Il soutient aussi financièrement les projets et programmes des associations favorisant la prise en charge de ces situations d'urgence sociale. Il fait de l'accompagnement des femmes victimes de violences conjugales et intrafamiliales la Grande cause régionale 2014 de sa politique sociale, sous forme d'un appel à projets. C'est dans ce cadre, que le Conseil Régional d'Ile-de-France a souhaité de manière volontariste participer à la mise en place du dispositif de protection des femmes en très grand danger à Paris, en apportant un soutien financier à sa réalisation.

La société Mondial Assistance, grâce à sa filiale TEL2S, réalise des services de télésurveillance et de traitement des appels d'urgence émis par des bénéficiaires depuis des dispositifs fixes ou mobiles, avec ou sans géo-localisation. En partenariat avec France Télécom et en qualité de prestataire, Mondial Assistance reçoit et traite les appels de la télé assistance mobile commercialisée par **la société France Télécom Orange** .

Sa participation à l'expérimentation s'inscrit en dehors du cadre de l'offre commerciale de la télé assistance mobile, compte tenu de la spécificité du Service et de la situation des Bénéficiaires

La société France Télécom Orange a mis en œuvre, en collaboration avec ses équipes de Recherche et Développement, un groupe de travail au sein de son Technocentre pour développer à titre expérimental une gamme de services visant notamment à :

- rompre l'isolement des personnes dépendantes,
- sécuriser les personnes fragiles mais néanmoins actives.

L'association « du Côté des Femmes » :

- met à disposition des femmes les moyens leur permettant d'assurer leur prise en charge et celle, en tant que de besoin, de leurs enfants ;
- propose un accueil et un accompagnement individualisés, définis et contractualisés avec chaque femme dans différents domaines - hébergement, loisirs ; formation ; évolution professionnelle- ;
- mène son action autour des axes suivants : recherche de solutions d'hébergement pérenne, travail sur le positionnement au regard des violences vécues ; élaboration d'un projet personnel à court/moyen terme.
- assure des actions de sensibilisation et de formation auprès des professionnels de police et de gendarmerie.

L' « association pour l'accompagnement et la formation et des familles »

L'AFAVO assure, au travers de son antenne sise dans le Val-d'Oise l'interface entre le public migrant et la société d'accueil. Elle assure l'accompagnement social, administratif et juridique pour favoriser l'accès aux droits -logement, santé, éducation et insertion professionnelle - des femmes et des familles issues de l'immigration.

Le « centre d'information sur les droits des femmes et des familles - centre d'information et d'aide aux victimes du Val d'Oise »**Le CIDFF-CIDAV 95 :**

- assure des permanences d'aide aux victimes et d'accès au droit en direction des femmes en particulier et du public en général ;
- propose aux victimes d'infraction pénale un soutien à la fois psychologique et juridique tout au long de la procédure pénale ;
- développe des actions collectives spécifiques ;
- mène son action de manière à favoriser l'autonomie des personnes et contribue ainsi à la diminution du sentiment d'insécurité grâce à une meilleure prise en compte des victimes.

Les trois associations susmentionnées ont formalisé un protocole d'intervention joint à la présente convention.

Les parties se sont rapprochées pour mettre en place, dans le cadre d'une obligation de moyens, l'expérimentation TGD dans le cadre d'une convention ci-après décrite et dans la suite d'une première convention ayant le même objet signée le 8 mars 2012, renouvelée le 26 mars 2013 et prorogée le 4 décembre 2013.

Le renouvellement de cette convention s'inscrit dans le cadre de la généralisation du dispositif annoncée le 30 novembre 2012 par le Comité interministériel aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes.

Ceci étant exposé, il a été convenu :**1- DEFINITIONS**

Chacune des expressions mentionnées ci-dessous aura, dans la convention, la signification suivante :

« **Expérimentation** » : désigne la phase de mise en œuvre du TGD dans l'attente de la promulgation de la loi pour l'égalité entre les femmes et les hommes qui en prévoit la généralisation .

« **Bénéficiaires** » : Les bénéficiaires sont les personnes physiques, résidant dans le département du Val-d'Oise, ayant accepté auprès du procureur de la République de participer à l'expérimentation.

« **Terminal (aux)** » : Il s'agit des terminaux mis à la disposition gratuitement des bénéficiaires, configurés par France Télécom pour l'expérimentation.

« **Comité de pilotage** » : le comité de pilotage réunit les parties à la présente convention. Il peut inviter des « intervenants ».

« **Intervenants** » : Il s'agit des professionnels intervenant auprès des bénéficiaires : service de police, service de gendarmerie, associations.

« **Le(s) Service(s)** » : désigne le(s) service(s) rendus aux bénéficiaires pendant l'expérimentation et testés pendant toute la durée de la présente convention.

2 - OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de poursuivre la convention signée le 8 mars 2012 portant mise en place d'un dispositif expérimental de protection des femmes victimes de violences conjugales en très grand danger.

La présente convention modifie la convention initiale du 8 mars 2012 et modifiée le 26 mars 2013 sur les points suivants :

- une nouvelle partie : le Conseil régional d'Ile de France;
- intégration de téléphones géolocalisés remplacés un par un, à mesure qu'ils seront rendus par les bénéficiaires (10 au total);
- protocole d'intervention des trois associations annexé.

La convention définit les conditions et modalités:

- de mise en œuvre pratique de l'expérimentation ;
- de fonctionnement du comité de pilotage,
- de coordination entre les parties et les intervenants.

3 - DOCUMENTS CONTRACTUELS

La présente convention constitue :

- un accord cadre de recherche et de développement, exclu du champ d'application du code des marchés publics en vertu de l'article 3.6 dudit Code. Le financement des prestations et les résultats de cette convention seront partagés entre les Parties selon les termes définis dans cette Convention ;
- annule et remplace tous les documents échangés précédemment entre les parties portant sur le même objet ;

Toute modification de la présente convention pendant sa durée de validité est subordonnée à la signature d'un avenant ou d'une nouvelle convention.

4- DESCRIPTION DE L'EXPERIMENTATION

L'expérimentation vise à renforcer la protection des personnes, victimes de violences conjugales, en très grand danger demeurant dans le Val d'Oise grâce à un dispositif d'alerte leur permettant d'aviser et de susciter l'intervention rapide des services de police et de gendarmerie par un circuit dédié résultant de la mise à disposition de terminaux spécifiques.

Ces terminaux seront attribués sur décision du procureur de la République au vu d'une situation présentant les critères objet de cette convention.

Les téléphones portables constituant ces terminaux :

- utilisent la technologie Gsm ;
- comprennent, outre les fonctionnalités classiques, un bouton d'appel d'urgence préprogrammé qui permet une mise en relation automatique avec le télésurveilleur (réponse 24h/24 et 7 jours sur 7) Mondial Assistance chargé :
 - d'évaluer la situation de danger
 - de déclencher l'intervention des forces de police/gendarmerie (grâce à une ligne dédiée).

Il est expressément rappelé que la présente expérimentation n'a pas pour objet de procéder à un quelconque traitement des données nominatives relatives, notamment, à la santé des Bénéficiaires.

5 – COMITE DE PILOTAGE

Le Comité de Pilotage se réunit dans les locaux d'une des parties ou selon d'autres modalités adaptées (conférence call, mail, visio conférence) 1 fois par trimestre.

5-1 composition

Le Comité de Pilotage est composé par des représentants :

- de chacune des Parties

- de la Police nationale -Direction départementale de la sécurité publique (DDSP 95)- et de la Gendarmerie nationale -Groupement de gendarmerie départementale du Val-d'Oise (GGD95)
- un représentant des intervenants sociaux en commissariat

La liste nominative des membres (fonction / entité et/ou nom prénom) du comité de pilotage sera précisée lors d'une première réunion.

5-2 attributions

Le comité de pilotage est chargé :

- de mettre en œuvre les décisions et documents permettant de respecter le calendrier et les principales échéances durant l'expérimentation ;
- du suivi opérationnel de l'expérimentation ;
- de l'instruction de l'évaluation du dossier selon les modalités décrites aux articles 18 et 19.

6 – EFFET ET DURÉE

La présente convention est conclue pour une durée d'un an avec effet à partir du 01^{er} janvier 2014.

Elle pourra, sur proposition du comité de pilotage, et notamment dans le cadre de la généralisation du dispositif, faire l'objet d'une prorogation dans le cadre d'un avenant ou d'une nouvelle convention.

La fourniture technique du service pourra être interrompue par le comité de pilotage selon les modalités définies aux articles 17 et 18, avant l'échéance de la Convention.

7 – ENGAGEMENTS COMMUNS DES PARTIES

Les engagements respectifs des parties sont décrits dans les articles 8, 9, 10, 11 et 12 ci-après.

Les parties s'engagent pendant la durée de l'expérimentation :

- à ne pas exprimer publiquement d'appréciation relative à l'expérimentation, sans l'accord express de chacune des parties ;
- à coopérer activement à la mise en place et au suivi de l'expérimentation ;
- à s'échanger toute information nécessaire et utile à la réalisation et à l'amélioration des services expérimentés ;
- à mettre en œuvre les moyens nécessaires afin de fournir aux bénéficiaires un service de qualité ;
- à apporter les moyens nécessaires – techniques, humains, etc.- pour mener à bien l'expérimentation ;
- à ne lancer, ou ne mener pendant la durée de l'expérimentation, sur le département du Val-d'Oise, aucune opération ayant le même objet sans accord préalable du comité de pilotage.

8– ENGAGEMENTS DE L'ETAT

La Préfecture s'engage à :

- Participer au financement de l'action mise en œuvre conjointement par les associations partenaires , Du Côté des Femmes, AFAVO, et CIDFF-CIDAV 95, consistant , pour l'association CIDFFCIDAV 95 en l'évaluation et le cas échéant le signalement des situations et pour les associations AFAVO et Du Côté des Femmes en l'accompagnement social en cas de besoin.
- Cofinancer ce dispositif dans le cadre des crédits du FIPD, sous réserve du principe de l'annualité budgétaire.

La préfecture s'engage à :

- participer au financement de l'action mise en œuvre conjointement par les associations partenaires, Du côté des Femmes, AFAVO et CIDFF-CIDAV 65, consistant en l'évaluation et le cas échéant le signalement des situations s'agissant de l'association CIDFF-CIDAV 95, et de l'accompagnement social en cas de besoin s'agissant des associations AFAVO et Du Coté des Femmes, par le versement d'une subvention de fonctionnement aux associations CIDFF-CIDAV 95 et Du Côté des Femmes.
- à cofinancer ce dispositif dans le cadre des crédits du FIPD.

9– ENGAGEMENTS DU CONSEIL GENERAL

Le Conseil général s'engage à :

- participer au financement de l'expérimentation pour un montant maximum de 18 000 € (délibérations n° 8-01 du 17 février 2012 et n° 8-01 du 22 février 2013 et XXX du 25 avril 2014) ;
- contribuer à la définition des indicateurs d'évaluation du dispositif ;

10- ENGAGEMENT DU CONSEIL REGIONAL

Le Conseil régional s'engage à :

- participer au financement de l'action mise en œuvre conjointement par les associations partenaires, Du côté des Femmes, AFAVO et CIDFF-CIDAV 95, consistant en l'évaluation et le cas échéant le signalement des situations s'agissant de l'association CIDFF-CIDAV 95, et de l'accompagnement social en cas de besoin s'agissant des associations AFAVO et Du Côté des Femmes, par le versement d'une subvention de fonctionnement aux associations CIDFF-CIDAV 95 et Du côté Des femmes, et ce dans le cadre d'un vote de sa commission permanente.
- participer, sous réserves que son engagement n'excède par le tiers du coût de l'action, d'une part, et de l'engagement de l'Etat, d'autre part.

10 – ENGAGEMENTS DE FRANCE TÉLÉCOM ORANGE

France Télécom Orange s'engage à :

- définir et mettre en œuvre les architectures techniques nécessaires aux services expérimentés ;
- mettre en œuvre toutes mesures utiles en matière de sécurité des données de communications électroniques en tant qu'hébergeur ;
- assurer l'exploitation et la maintenance des services et du support ;
- mettre à disposition de l'expérimentation une structure de gestion de projet et les ressources adaptées à chacune de ses étapes ;
- Mettre en service les lignes téléphoniques mobiles avec géo-localisation pour un montant unitaire de 24,90 € par mois et par téléphone ;
- fournir les terminaux pour un montant unitaire de 199 € pris en charge par France Télécom ; (attention : à revoir avec Orange)
- prendre à sa charge les coûts suivants : accompagnement et suivi projet, développements logiciels, formation, hébergement / exploitation et maintenance de la plateforme.

11 – ENGAGEMENTS DE MONDIAL ASSISTANCE

Dans le cadre de l'extension de l'expérimentation Femmes en Très Grand Danger du Val d'Oise, Mondial Assistance s'engage à réaliser les prestations suivantes :

- Prise en compte des affectations de téléphone fournis par Orange, et attribués 24h/24 par le Parquet, incluant la saisie des informations concernant la bénéficiaire dans notre système de traitement d'alerte (fiche spécifique bénéficiaire FTGD qui est transmise par FAX à Mondial assistance). Les téléphones peuvent être attribués immédiatement en sortie d'audience du Tribunal.
- Accueil des essais de prise en main lors de la remise du téléphone par le Parquet ou par l'Association en charge de cette remise.
- Prise en compte des restitutions des téléphones et mise à jour de la base de données des affectations
- Réception, accueil, filtrage et traitement 24/24 des appels émis par les bénéficiaires au moyen du bouton de déclenchement, en application des procédures définies.
- Affichage automatique à l'écran de nos télé-opérateurs, de la fiche complète de la bénéficiaire à la réception de l'appel (par reconnaissance du numéro du portable). Même sans aucun dialogue, nos télé-opérateurs identifient ainsi l'appelant, son dossier, ainsi que l'historique de tous ses appels antécédents.
- Gestion des tests bimensuels des bénéficiaires, relance de ces tests faute réception et coordination avec les acteurs du dispositif.
- Transmission aux différents acteurs du dispositif, des informations et reporting selon les modalités définies par le Comité de Pilotage.
- Participation au Comité de Pilotage.

12 – ENGAGEMENTS DU PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE

Le Procureur de la République s'engage à :

- participer à la rédaction des documents d'utilisation et des formulaires nécessaires à l'expérimentation ;
- définir des procédures d'attribution ;
- procéder aux attributions de terminaux disponibles selon les critères « de très grand danger » définis dans la présente.

13 – ENGAGEMENTS DES ASSOCIATIONS

Les Associations s'engagent à :

- participer activement à l'amélioration de la transmission d'informations entre les différents acteurs institutionnels ou associatifs afin de faciliter l'identification des femmes victimes de violences exposées à un très grand danger ;
- faciliter la remontée des situations afin de les évaluer ;
- l'attribution par le Parquet des terminaux et la transmission des données à Mondial Assistance ;
- la prise en charge de la victime par son information et son orientation.

L'Association CIDFF-CIDAV du Val d'Oise s'engage à procéder à l'évaluation juridique des situations dont elle a à connaître dans le cadre de ses missions et à transmettre les signalements au Procureur de la République d'une part, et à assurer un accompagnement pluridisciplinaire (juridique et psychologique) après attribution des téléphones, d'autre part.

Les Associations Du côté des femmes et l'AFAVO s'engagent à orienter les femmes victimes de violences conjugales vers l'association CIDFF-CIDAV 95 à fin d'évaluation juridique, et à assurer l'accompagnement social des bénéficiaires le cas échéant.

La coordination des trois associations dans le cadre du dit dispositif est prévue à l'annexe de la présente convention. Après décision de l'attribution d'un téléphone, le CIDFF-CIDAV, l'AFAVO et DCDF échangent entre eux pour évaluer ensemble, au vu de la situation, la pertinence d'une orientation vers une de ses trois associations ; sauf pour les femmes déjà accompagnées en amont par une de ces trois associations, celle-ci continueront, de fait, le suivi avec l'association référente.

14- STOCKAGE DES DONNÉES PERSONNELLES DES BENEFICIAIRES EN LIEN AVEC L'EXPERIMENTATION

Compte tenu du caractère personnel des renseignements ou des informations dont elle pourrait être amenée à prendre connaissance dans le cadre de l'exécution de la convention, chaque Partie s'engage à ce que lesdits renseignements ou lesdites informations soient traités dans le strict respect des dispositions légales en vigueur et notamment de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, dite loi « Informatique et Liberté ».

Les données concernant les bénéficiaires ne pourront être utilisées à d'autres fins que celles prévues par la loi (compétence du procureur de la République) et la présente convention.

15 – RESPONSABILITÉ

Les parties engagent leur responsabilité conformément à la loi.

Nonobstant les cas de négligence, faute grave ou dol, les parties renoncent par les présentes à tout recours entre elles au titre de préjudices directs ou indirects qu'elles subiraient lors de l'exécution de la convention, et ce, eu égard au caractère expérimental de celle-ci.

16 – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

La convention n'implique aucune cession ou concession de droits, par voie de licence ou par tout autre moyen, sur les technologies maîtrisées respectivement par les parties et les droits de propriété intellectuelle qui peuvent y être associés.

Chaque partie est propriétaire des développements qu'elle pourrait être conduite à effectuer en exécution de la convention.

Au terme de la présente convention, les parties conviendront des modalités pour effacer des terminaux les logiciels installés et propriété de France Télécom Orange.

L'ensemble des développements réalisés par France Télécom reste son entière propriété.

17 – COMMUNICATION

Le dossier de presse du lancement de l'expérimentation établi par le service de communication du préfet sera transmis aux parties.

Chacune des parties s'engage à citer les partenaires de l'expérimentation pour toute forme de communication ou médiatisation écrite du dispositif lorsqu'elle en est l'émettrice.

Toute communication écrite faite en violation de cet article par l'une des parties dégagera les autres parties de leur responsabilité. Le cas échéant, les autres parties se réservent le droit de communiquer un démenti ou correctif dans le cadre du comité de pilotage.

18 – CONFIDENTIALITE

Les parties assurent la confidentialité des documents, informations et données, quel qu'en soit le support, échangés dans le cadre de la présente convention.

Les parties s'interdisent, sauf dispositions législatives ou réglementaires contraires, de communiquer ou de divulguer à des tiers ces documents, informations et données. Cet engagement s'appliquera pendant un délai de trois ans à l'expiration de la présente convention.

19 – ÉVALUATION DU SERVICE

Le comité de pilotage conduira l'évaluation de l'expérimentation sur la base notamment des données suivantes :

- les taux d'utilisation des services ;
- les retours d'expériences des bénéficiaires ;
- les éventuels incidents rencontrés.

Ces travaux d'évaluation donneront lieu à une phase de restitution, à un rapport d'évaluation et à une éventuelle décision – du comité de pilotage- de prolongation du service.

20 – INTUITU PERSONAE - CESSION

La convention est conclue en stricte considération de la personne de l'autre partie.

Chacune des parties s'interdit de réaliser sous quelque forme que ce soit, sans l'accord de l'autre, une opération ayant pour objet ou pour effet de transmettre ses obligations à un tiers. Une telle opération, inopposable à l'autre partie, pourra justifier la résiliation de la convention dans les conditions prévues à l'article 22 ci-après, et sans indemnité pour la Partie fautive.

21 – SERVICES AUX UTILISATEURS

France Télécom Orange assure la mise en place des moyens nécessaires à la bonne marche du service. Le service client Orange, accessible par le 700 à partir d'un mobile ou par le 3970 à partir d'un téléphone fixe, pourra prendre en charge les demandes de rétablissement des dysfonctionnements liés à l'abonnement et apporter une assistance technique liée au Terminal.

Cette assistance téléphonique est accessible de 9 h à 18 h du lundi au vendredi.

22 – RÉSILIATION

La convention pourra être résiliée par l'une des parties en cas de manquement de l'autre dans l'exécution de l'une de ses obligations, de plein droit, après une mise en demeure par lettre recommandée avec avis de réception, restée sans effet dans un délai de 1 (un) mois suivant sa réception, sans indemnité aucune à la charge de la partie lésée et sans préjudice des dommages et intérêts auxquels elle pourrait prétendre.

Dans les mêmes conditions en cas de difficultés majeures d'ordre technique ou d'exploitation, France Télécom Orange et/ou Mondial Assistance pourront résilier la convention.

23 – FORCE MAJEURE

Si, en raison d'un cas de force majeure, l'une ou l'autre des parties était dans l'impossibilité d'exécuter ses obligations, son exécution serait suspendue pendant la durée de cette impossibilité.

Si cet événement devait avoir une durée supérieure à 1 mois, la convention pourrait être résiliée sur l'initiative de l'une ou l'autre des parties sans droit à indemnités de part et d'autre.

Les parties s'efforceront, en tout état de cause, de prendre toutes mesures raisonnablement possibles en vue de poursuivre l'exécution de la convention.

24 – MODIFICATION ET RESPECT DES ENGAGEMENTS

La présente convention sera remise à chacune des parties et pourra être adaptée à la demande des uns ou des autres. En cas d'accord, les modalités souhaitées feront l'objet d'un avenant dans le cadre du comité de pilotage.

25 – LOI APPLICABLE ET RÈGLEMENT DES LITIGES

La convention est régie par la loi française.

Tout litige, se rapportant à la présente Convention et qui n'aura pas pu faire l'objet d'un accord amiable entre les parties sera porté devant la juridiction compétente.

26 - DIVERS

26.1 Nature de la Convention

La convention :

- n'a pas pour effet de créer une relation de mandant à mandataire entre les parties ;
- ne constitue pas un acte de constitution de société ou d'une entité juridique, l'affectio societatis étant exclu.

26.2 Intégralité

La convention exprime l'intégralité des obligations des parties. Ses stipulations annulent et remplacent toutes acceptations, correspondances ou accord antérieurs à la signature des présentes.

26.3 Non-renonciation

Le fait par l'une des parties de ne pas exiger à un moment quelconque l'exécution stricte par l'autre partie d'une stipulation de la convention ne constitue pas une renonciation, quelle qu'elle soit, à l'exécution de cette stipulation.

26.4 Autonomie des clauses contractuelles

Si l'une quelconque des stipulations de la convention était déclarée nulle à la suite d'une décision de justice ou devait être modifiée par suite d'une décision d'une autorité nationale ou communautaire, les parties s'efforceraient d'en adapter les conditions d'exécution, étant entendu que cette nullité n'affectera pas les autres stipulations de la convention.

26.5 Intitulés

Les intitulés des articles de la Convention n'affectent en aucune manière le sens des dispositions auxquelles elles font référence.

Fait à CERGY-PONTOISE en 1 exemplaire original conservée par Monsieur le Président du Conseil général, le

Pour le Préfet du Val-d'Oise et
par délégation, la préfète
déléguée pour l'égalité des
chances

Le Président du Conseil
Général du Val-d'Oise

Le Procureur de la
République
près le Tribunal
de Grande Instance
de Pontoise

Sylvie FEUCHER

Arnaud BAZIN

Yves JANNIER

La Présidente du Centre
d'Information sur les droits des
femmes et des familles –
Centre d'information et d'aide
aux victimes

La Présidente de
l'Association
Du Côté des Femmes

La Présidente de
l'association pour
l'accompagnement et la
formation et des familles

Mireille BARDOLLE

Michèle LOUP

Josette JOACHIM

La Déléguée Régionale
Ile de France Ouest
De France Telecom
Orange

Le Directeur Général de
Mondial Assistance
TEL2S

LE PRESIDENT DU CONSEIL
REGIONAL D'ILE DE FRANCE

Isabelle DESEILLE

Michel CAMESCASSE

JEAN-PAUL HUCHON

